

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 EME ARRONDISSEMENT

## SÉANCE DU 25 MAI 2021

**Mode : Dématérialisation avec votes physiques via ZOOM**

### **Elus présents :**

AKKARI Maya	GONZALEZ Mario
ARNAUD Pierre-Yvain	GRANIER Rudolph
BADINA-SERPETTE Frédéric	HAVET Kévin
BALAGE EL MARIKY Léa	HENRY Justine
BARIGANT Victoria	HONORE Christian
BENAKLI Nadia	IKUESAN Ayodele
BENARD Fanny	KHALLOUK Manal
BOURNAZEL Pierre-Yves	LEJOINDRE Eric
BOUX Anne-Claire	LELLOUCHE Ariel
BRIANT Gérald	MARKOVIC Douchka
BROSSAT Ian	MENEDE Gilles
CASIER Marie-Laure	MEUNIER Emile
CAYET Thierry	MICHEL Angélique
CHAULET Pierre	NGOMOU Dieudonné
COULIBALY Kadiatou	PREMEL Danièle
CUTURELLO Benoît	PROUST Sarah
DAVIAUD Jean-Philippe	PULIDO Sylvie
DUPONT Antoine	ROLLAND Carine
GABELOTAUD Afaf	SIRY Gabrielle
GIRARD Christophe	SISSOKO Anzoumane
GIUDICELLI Anne	TRAJAN Violaine
GOMES Barbara	YAFFA Mams

### **Elus absents ayant donné procuration :**

Angélique MICHEL a donné pouvoir à Anne GIUDICELLI  
Benoit CUTURELLO-MAÏNI a donné pouvoir à Rudolph GRANIER

### **Elu absent :**

GALVANI Jacques

**Éric LEJOINDRE** : Je vous propose de commencer notre Conseil d'arrondissement et que nous désignons un secrétaire de séance. Je vais donc proposer à ce que Mario GONZALEZ qui donnera des indications sur le dernier vœu puisse prendre le PV de cette séance.

Avant que nous ne commençons à étudier les délibérations qui ont fait l'objet de demandes d'inscription, quelques points d'actualité sur au moins trois sujets très importants.

Le premier qui va me donner l'occasion de saluer et de remercier très chaleureusement l'ensemble des médecins mais aussi l'ensemble des professionnels de santé, puis surtout les agents de la Mairie du 18<sup>e</sup> autour de Juliette HEON. Vous l'avez peut-être vu, mais nous avons dépassé les 50 000 doses de vaccins qui ont été délivrées en Marie du 18<sup>e</sup>, ce qui fait de la Mairie du 18<sup>e</sup> le plus important centre de vaccination parisien. Je veux vraiment saluer avec beaucoup de chaleur tous ceux qui ont rendu ça possible. C'est un résultat qui est aussi un peu à l'image de la façon dont on travaille dans le 18<sup>e</sup>, c'est-à-dire qu'on passe plus de temps à travailler qu'à parler et quand on se lance dans un projet, on y va vraiment à fond et on a des résultats très importants. Donc, c'est pour moi une forme de fierté. Pas tellement pour le nombre d'injections, ça compte bien sûr et c'est très important, cela nous a permis de faire en sorte qu'une partie conséquente de la population vaccinable du 18<sup>e</sup> le soit, mais parce que je pense que c'est très significatif de la façon dont on travaille ici dans cet arrondissement. On est plus des faiseurs que des diseurs. C'est vrai sur ce sujet comme c'est vrai sur beaucoup d'autres sujets. Je pense que c'est la bonne façon d'avancer. On y arrive parce qu'on met tout le monde autour de la table et on essaie d'oublier un peu les postures et de travailler pour de vrai, c'est-à-dire trouver des solutions. C'est ce qu'on a fait tout au long de cette période. Ça a été très compliqué, une mairie n'est pas faite pour être un lieu de vaccination, nos agents ne sont pas des professionnels de santé et pourtant, ils sont arrivés à faire fonctionner ce centre qui est le plus important.

On n'a oublié personne dans le 18<sup>e</sup> puisque nos opérations dites d'Aller Vers, c'est-à-dire les trois centres éphémères qu'on a ouverts dans trois quartiers différents du 18<sup>e</sup> ont aussi permis d'aller à la rencontre de la population la plus éloignée, donc, de faire en sorte qu'une proportion plus importante encore des habitants du 18<sup>e</sup> qui souhaitaient être vaccinés puissent l'être indépendamment de leur accès facile ou pas facile aux applications diverses et je pense que ça a beaucoup compté aussi.

On a permis aux personnes qui se présentent physiquement en Mairie, qui ne sont pas toutes forcément très à l'aise avec des applications sur Smartphone ou sur ordinateur, de faire en sorte qu'on puisse aussi leur donner des rendez-vous. Je remercie les agents d'accueil de la Mairie. Vous avez sans doute vu si vous êtes passé récemment physiquement dans la Mairie, l'importance du dispositif mis en place dans le hall d'accueil, dans le hall central et bien sûr en salle des fêtes. Je pense qu'on peut se réjouir de cette situation. La Mairie n'a pas vocation à rester un site de vaccination pour encore très longtemps. Il y a bien un moment où il faudra qu'on récupère nos salles. D'abord pour les jours qui sont concernés par les élections régionales puisque malgré tout, on a besoin aussi de notre Mairie pour faire en sorte que la démocratie puisse s'exprimer. Donc, le centre de vaccination va malheureusement être contraint de fermer pendant quelques jours autour du premier, puis autour du second tour des élections régionales, mais c'est un rendez-vous démocratique absolument majeur. Puis, sans doute qu'à partir du mois de septembre, surtout si les médecins sont autorisés à vacciner en cabinet, on pourra retrouver une activité plus normale pour une mairie. Mais je pense qu'on pourra collectivement partager un élément de fierté sur cette réalisation qui est une forme non pas de record, mais quand même la démonstration en tout cas qu'on arrive à travailler.

C'est le premier point que je voulais faire sur cette question de vaccination. Je ne sais pas si à ce stade, elle entraîne des demandes de prises de parole sur ce sujet précis qui était plutôt un point d'information. Sinon, je proposerais qu'on puisse évoquer deux autres sujets beaucoup moins rians, c'est peu de le dire. D'abord, la situation absolument hallucinante qui est faite au lycée Rabelais. Et puis bien sûr aussi la situation des jardins d'Eole et de Stalingrad. Avant ça, si quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette question précise.

**Rudolph GRANIER** : Simplement sur le premier point, remercier votre adjointe en charge de la santé et de la réduction des risques, Ayodelé IKUESAN qui a souhaité pour la première fois depuis le début, mais c'est un bon geste, de nous tenir informés avec un meilleur récapitulatif des actions entreprises pour le centre de vaccination covid au sein de la Mairie et plus globalement des actions dans le 18<sup>e</sup> et évidemment, de me joindre à vos propos pour remercier l'ensemble des services qui ont pu réussir la mise en œuvre de ce qu'on doit bien appeler un tour de force.

**Éric LEJOINDRE** : Merci beaucoup et absolument, merci à Ayodelé IKUESAN qui suit ça de très près à mon cabinet et à Juliette HEON qui met en œuvre avec beaucoup de qualité cette politique.

Le deuxième sujet en dehors de l'ordre du jour, que je voulais que nous évoquions, c'est la situation que j'ai découverte comme beaucoup d'entre vous avec stupeur, qui est faite au lycée Rabelais. Vous savez évidemment que le lycée Rabelais est le seul lycée présent physiquement dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, que le bâtiment qui l'accueillait a été amené à fermer en urgence compte tenu de l'absence d'entretiens réalisés par la Région Ile-de-France dans ce lycée depuis de très, très nombreuses années, malgré nos alertes, les miennes en tant que Maire du 18<sup>em</sup>, mais celles de tout le Conseil d'arrondissement, souvent à l'unanimité d'ailleurs, je crois, lors des deux précédentes mandatures que j'ai connues, alertant, alertant sans relâche sur l'absence d'entretien dont ce bâtiment faisait l'objet. Ce qui devait arriver arriva. Cette absence d'entretien a conduit à la fermeture en catastrophe et en urgence du lycée Rabelais.

Après des alertes nombreuses faites d'un peu partout, la Région s'était enfin un tout petit peu mobilisée sur ce sujet, avait proposé un projet de construction d'un lycée provisoire. La situation compliquée de cette année pour les élèves de ce lycée semblait être résolue.

Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'en réalité, sans que jamais la Région n' imagine courtois de me prévenir ou de prévenir la Ville de Paris ou de prévenir qui que ce soit d'ailleurs, nous avons appris avec stupeur que les travaux de la Région avaient pris du retard et qu'ils ne seraient pas capables de tenir l'engagement qu'ils avaient pris vis-à-vis de moi – ce n'est pas très grave mais enfin, des élèves et des équipes éducatives du lycée Rabelais – et que donc, ils proposaient que les élèves de Rabelais aillent suivre une année de scolarité dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, qui est un merveilleux arrondissement, je n'en doute pas, mais qui est exactement à l'opposé du 18<sup>e</sup>, ce qui démontre que le mépris que j'avais ressenti et que nous avons ressenti de la Région par rapport aux bâtiments du lycée Rabelais, puis l'absence d'actions fortes pour trouver une solution se double d'un mépris absolu pour les conditions de travail des élèves de ce lycée.

Nous en sommes dans cette situation incroyable qui est que, encore une fois, il est demandé à la Ville de Paris et à la Mairie d'arrondissement de trouver des solutions alternatives à l'absence de solution proposée par la Région. J'avais déjà participé largement à cette capacité à trouver des solutions en proposant les bâtiments de la future école élémentaire de la rue Championnet, la Région avait d'ailleurs accepté cette solution. Je n'ai même pas reçu un sms, un appel ou un message de remerciement, quel qu'il soit. Ce n'est pas très grave ; ce qu'il aurait été courtois de reconnaître, peut-être même reconnaître un tout petit peu publiquement que la Marie d'arrondissement et la Ville de Paris avaient enlevé une écharde

importante dans le pied de la Région, ça aurait été courtois, mais on est habitué avec la Région à ce mépris. Donc, on nous demande à nouveau de proposer des solutions alternatives à celles qui ne sont pas trouvées par la Région. Donc, je vais retravailler avec mon équipe, à essayer de trouver, je ne sais pas dans quelles conditions, et là, vu l'urgence de la situation, je ne vois pas très bien comment on pourrait faire, des solutions alternatives. En tout état de cause, je veux redire aux personnels, aux parents d'élèves et aux élèves du lycée Rabelais que je suis estomaqué par cette situation.

Je veux redire très clairement ici que la Région aurait pu nous alerter il y a un mois ou deux sur les retards qu'elle avait pris parce que ça arrive dans les travaux de prendre du retard, ça fait bien dix ans qu'il y a eu du retard, on n'était pas à quelques mois près, et à ce moment-là, nous aurions pu peut-être contribué à trouver des solutions. Mais je dois dire qu'apprendre par les parents d'élèves et la presse cette proposition complètement absurde qui a été faite, m'a absolument sidéré. Je veux donc redire mon plein et entier soutien et celui de toute mon équipe et notamment, des membres de notre Conseil d'arrondissement qui sont présents au conseil du lycée Rabelais, notre stupéfaction, notre solidarité avec eux et notre bonne volonté, mais on est fin mai quand même, pour essayer de pallier une nouvelle fois à l'absence de travail et à l'absence de sérieux sur ce dossier de la Région. Mais je ne peux évidemment pas aujourd'hui, je le dis, puisque c'est une question qui m'a été posée par un certain nombre de parents d'élèves, malheureusement, je ne peux pas prendre d'engagement parce que, au-delà du fait que ce n'est pas de ma compétence, on est très, très tard. Il y a deux mois, on était déjà très tard, mais on était quand même moins tard. Donc, je dois dire qu'à part demander à nouveau le respect minimum qu'ont droit les habitants du 18<sup>e</sup> et les élèves de Rabelais à ceux qui ont la charge de ce dossier, force est de constater qu'à ce stade, on n'a pas de solution alternative à proposer, mais on va essayer d'y travailler puisque comme toujours, c'est vers nous qu'on se tourne quand les autres ont mal fait leur job.

Bien sûr, je tiendrai informé, ou Gilles MENEDE ou d'autres membres du Conseil, ou Carine ROLLAND tiendront informés les membres de notre Conseil de ce que peut-être nous serons en capacité à proposer à nouveau à la Région.

Je tenais à faire cette information d'abord pour que tout le monde au sein du Conseil soit bien au courant de la situation et puis surtout pour exprimer avec force ma solidarité avec les équipes éducatives, les parents d'élèves et les élèves du lycée Rabelais et leur dire que nous allons, mon équipe et moi-même, essayer d'être à leurs côtés tout au long de cette période qui va forcément être extrêmement difficile.

J'étais un peu long, mais je dois dire que tout ça m'a quand même beaucoup surpris, irrité et surtout cette absence totale de respect pour ce que nous sommes me paraît complètement déplacée.

J'ai déjà été trop long sur ce sujet, mais je pense c'est un sujet d'actualité. Si l'information nous avait été donnée plus tôt, on aurait pu proposer un vœu, mais il était trop tard par rapport à l'ordre du jour du Conseil, donc, je voulais faire cette information. Bien sûr, je laisse la parole à celles et à ceux qui souhaitent la prendre sur ce sujet.

**Manal KHALLOUK :** Je parle au nom du groupe écologiste et citoyen. Je vous rejoins totalement M. le Maire sur ce que vous venez de dire. Les lycéens et les enseignants ont été déplacés trois fois cette année et encore une fois, comme vous l'avez dit, nous avons été alertés que par les enseignants et par les parents d'élèves qui s'inquiètent également pour la rentrée scolaire de leurs enfants. Les élèves vont être déplacés dans le 14<sup>e</sup> cette rentrée et nous sommes en période électorale pour les élections régionales et les élèves ne doivent pas être les victimes de tambouilles politiciennes de Valérie PECRESSE. Nous attendons d'elle qu'elle agisse.

Sur également le sujet de l'Éole, la décision de déplacer les usagers de crack de Stalingrad vers les Jardins d'Éole a engendré beaucoup de nuisances. Nous avons besoin de traiter les usagers comme des personnes qui ont le droit à un accompagnement digne qui peut leur permettre de sortir de cette dépendance, et pour cela, les écologistes vont proposer un vœu pour que le 18<sup>e</sup> participe à l'effort parisien avec l'installation d'une salle de consommation à moindre risque dans notre Arrondissement mais également dans les autres arrondissements et que cette installation de salle de consommation soit bien réfléchi à un emplacement où il y a déjà des dispositifs.

**Pierre-Yvain ARNAUD** : C'est pour faire part de toute ma solidarité envers les personnels, les élèves, du lycée Rabelais. Effectivement, nous, on a découvert la situation, côté élus, on est très énervé, alors je n'imagine même pas l'énorme colère, enfin, si, je l'imagine, vaguement quand même, des personnels, des élèves et des enseignants qui se sont trouvés comme ça, balancés du jour au lendemain à l'autre côté de Paris. Alors, je connais bien François Villon puisque j'ai moi-même été élève là-bas. C'était un très beau secteur, mais c'est loin et surtout, c'est du mépris. Enlever comme ça en pleine crise sanitaire, entre les protocoles qui sont très complexes, etc., balancer à un lycée de l'autre côté de Paris, sans demander l'avis aux différents responsables, sans avertir les personnes concernées, sans les mettre dans la discussion, c'est intéressant comme exemple de gestion politique. On prend des gens, on les balance d'un côté ou l'autre dans Paris. On connaît, on va en parler après du sujet sur Éole aussi, mais apparemment, c'est une mode en ce moment, côté gouvernemental ou côté de la Région, de la droite classique effectivement, de balancer les gens comme ça, d'un côté ou l'autre.

Je suis intéressé par cette vision quand même de la politique qui est de prendre des gens et les disperser à travers l'espace public. C'est bien. C'est une nouvelle version. Habitants du 18<sup>e</sup>, je ne sais pas où vous serez la prochaine fois, mais vous pouvez bouger. Apparemment, c'est faisable. Donc, qui seront les prochains à être comme ça, balancés à l'autre bout de Paris ? Bon courage pour l'avenir.

**Gilles MENEDE** : Je veux intervenir puisque je suis depuis un certain nombre d'années maintenant délégué du Maire au lycée Rabelais. Effectivement, je veux dénoncer comme vous l'avez fait, M. le Maire, l'annonce qui a été faite au Conseil d'administration du 12 mai, qui portait sur le déplacement pour l'année prochaine, des lycéens, des étudiants au lycée François Villon dans le 14<sup>e</sup>.

Vous l'avez dit, un non-respect des engagements de la Région en termes de dates pour la rentrée 2021, comme ça vient d'être dit par M. ARNAUD, une absence de dialogue permanente de la Région puisqu'elle n'a nullement dialogué avec le Rectorat, nullement dialogué avec les professeurs. Je vais vous faire une confidence, la première fois que j'ai vu les représentants de la Région au Conseil d'administration du lycée, c'était pour annoncer la fermeture en mars 2020. Auparavant, je ne les avais point vus. Absence de respect des engagements, absence de dialogue et aussi absence de solutions des décisions qui sont prises sans que des solutions soient trouvées préalablement, d'où les situations absolument dantesques dans lequel on se trouve actuellement.

Une fois que j'ai dit cela, je veux, comme vous l'avez fait, M. le Maire, et tous mes collègues, adresser tout mon soutien à l'équipe d'encadrement du lycée, au proviseur Éric LATHIERE, aux différents professeurs, aux lycéens, aux étudiants, aux parents d'élèves aussi qui sont très embêtés par ces situations-là. Je souhaite, tout comme vous, que la Ville de Paris, peut-être trouve d'autres solutions puisque la Région est incapable d'en trouver.

**Rudolph GRANIER** : Je ne souhaitais pas intervenir et j'y suis contraint puisque moi, je n'utiliserais pas cette période électorale et donc, politique comme vous le faites sciemment ainsi que vos adjoints. Simplement, rappeler des faits où par un courrier en date du

18 novembre dernier, la Présidente de Région a saisi Mme la Maire HIDALGO afin de délivrer des autorisations administratives et de travaux dans le cadre le plus rapide qu'il puisse être pour – comme c'est affiché dans ce même courrier – tenir un objectif d'une rentrée scolaire en 2021 pour les élèves du lycée Rabelais. A ma connaissance, il n'a jamais été répondu à ce courrier. D'autres solutions alternatives étaient également proposées dans ce courrier avec le lycée Championnet et avec le lycée Bergson. Cela n'a jamais été l'objet de réponse non plus.

Dans le même sens, et toujours pour le lycée Rabelais, il a été porté à ma connaissance la demande auprès du Ministre BLANQUER de maintenir les trois formations qui allaient être fermées par l'académie dans ce même lycée et je n'ai pas senti, lu, vu, entendu, constaté de mobilisation de votre côté sur ces sujets également.

Donc, M. le Maire, je ne vous jetterais pas l'opprobre dans cette période électorale qui électrise un petit peu tout le monde, mais je pense que l'intérêt des lycéens va au-delà, l'intérêt des formations qui étaient proposées mériterait un engagement aussi fort que les dénonciations de M. ARNAUD et autres que j'ai pu entendre. Malheureusement, ce n'est pas le cas, je le regrette.

Concernant les jardins d'Éole, je pense qu'il y a des interventions qui sont prévues à l'issue de la présentation des vœux en fin de Conseil d'arrondissement et donc, je pense que nous y reviendrons dessus, sauf que si vous intervenez et que d'autres personnes interviennent, auquel cas, je me verrai dans l'obligation de participer au débat, sauf si vous les cadrez et qu'on le garde pour la fin du Conseil d'arrondissement avec les vœux présentés.

**Éric LEJOINDRE** : Je proposerais qu'on fasse un peu les deux mais qu'on ait un débat en début de Conseil d'actualité sur Éole et qu'ensuite en fin de Conseil, on puisse par ailleurs débattre de la question...

**Rudolph GRANIER** : Je répondrai sur Éole plus tard.

**Gérald BRIANT** : À chaque fois qu'on a été sollicité par la Région pour pouvoir faciliter le sujet Rabelais, on l'a fait. J'ai un dernier exemple, c'était sur la question des cantines où il a fallu comme ça de bric et de broc, installer une cantine pour que, à Championnet, ça a été fait, c'est-à-dire qu'on s'est tout le temps mis en situation. La Région, là-dessus, n'en a pas fait une priorité.

Monsieur, vous êtes un nouvel élu, mais je vous invite aussi à voir toutes les interpellations parce que c'est un vieux dossier Rabelais, c'est vraiment un vieux dossier, c'est-à-dire le nombre de vœux, de lettres du Maire qui a été fait là-dessus, il y a un dossier comme ça. Malheureusement, on a la Région qui a décidé de jouer la montre. Avant PECRESSE aussi d'ailleurs, entre parenthèses, on peut dire, faut toujours dire. Mais en fait, depuis que PECRESSE y est, c'est debout sur le frein qu'elle est restée par rapport à ça. Debout sur le frein. Il n'y a rien qui a été fait. Rien. Et c'est vraiment problématique. Que ça ne soit pas une priorité pour PECRESSE, d'accord, mais nous, on a senti que les parents d'élèves, que les élèves, que les enseignants étaient abandonnés. Ils étaient abandonnés parce que c'est la réalité de ce qu'ils vivent. Moi, je vous invite d'ailleurs, si vous ne nous faites pas confiance, ce que je comprends tout à fait parce que vous pensez que nous sommes des élus qui ne disons pas la vérité, je vous invite juste à aller la communauté éducative de Rabelais. Allez voir les enseignants et vous verrez ce qu'ils vont vous dire. Vous verrez ce qu'ils vous diront sur les pratiques, le double discours de la Région. Vous verrez, ça sera eux les meilleurs avocats, je n'ai même pas besoin d'en dire plus que ça.

C'est vraiment dommageable parce que déjà, ce qui m'inquiète le plus dans cette histoire, c'est qu'on est face à des lycéens qui sont beaucoup en grande souffrance. Je ne vous

rappelle pas les épisodes qu'il y a eu à Bergson qui nous mettent vraiment nous, élus citoyens du Département, etc., devant un vrai problème quand même, il faut voir à quoi on est confronté et le signal qu'on envoie, c'est : « De toute façon, allez, hop ! Vous dégagez, vous allez à l'autre bout de Paris. » C'est ça qu'on leur fait. C'est vraiment humiliant.

Là, en ce moment, je ne sais pas vous, comme élu, mais moi, sur ma boîte mail d'élu, je reçois des gens qui disent : « Mais qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui lui a pris à Mme PECRESSE ? »

Expliquer que la Ville n'a pas fait le job, d'accord, je comprends, vous êtes là pour défendre la candidature de Mme PECRESSE, je n'ai pas de souci par rapport à ça, mais ça va être difficile pour vous. Ça va être très, très difficile et je vous conseille d'aller commencer directement à expliquer ça aux parents d'élèves, aux lycéens et à la communauté enseignante cette position-là, je pense que vous allez être accueilli avec un franc succès.

**Éric LEJOINDRE** : M. DAVIAUD et puis, je propose qu'on en reste là sur cette question. De toute façon, je crains malheureusement qu'on ait l'occasion d'en reparler régulièrement au sein du Conseil.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Oui, quelques éléments sur ce dossier que j'ai suivi de près en tant qu'élu du 18<sup>e</sup>, mais aussi évidemment en tant que Conseiller régional en même temps.

Plusieurs éléments quand même que je souhaite porter à la connaissance de notre Conseil, en particulier à la connaissance de notre collègue Rudolph GRANIER. La Ville de Paris a traité les demandes de permis de construire pour la mise en place de préfabriqués avec une célérité jamais vue, absolument jamais vue et pour ce genre d'installation, il faut bien savoir que c'est extrêmement complexe car beaucoup de directions de la Ville en sont sollicitées, la Préfecture de police aussi. Enfin, ce n'est pas juste une demande qui passe dans un bureau avec signature ou pas. Et la Ville de Paris a fait en sorte que tous ses services s'emparent de cette demande le plus vite possible, qu'ils fassent leur retour le plus vite possible et donc, la Ville a vraiment fait tout ce qu'elle était en capacité de faire. Comme d'habitude, de toute façon, la présidente de la Région se défausse de ses responsabilités et incrimine la Ville alors même qu'elle a fait tout ce qui était en son pouvoir.

Autre point quand même que je voudrais souligner, vous nous avez parlé des trois filières sanitaires et sociales qui devaient être fermées à l'initiative du Rectorat. Mais elles ne devaient pas être fermées à l'initiative du Rectorat. Le Rectorat avait demandé à la Région d'assumer sa responsabilité de financement de ces filières sanitaires et sociales, financement que la Région ne voulait pas prendre en charge avant plusieurs années. Voilà la réalité des choses. C'est, contrairement à ce que vous dites, la très forte mobilisation de la communauté scolaire, d'un certain nombre d'élus dont nous sommes, après un certain nombre de courriers à la présidente de la Région, enfin, on a fait beaucoup de pression et que finalement, c'est l'État qui a décidé de reprendre en charge encore le financement de ces filières.

Au total, sur ce sujet comme sur l'autre et ce n'est pas une question de campagne M. GRANIER, c'est une question de constat des faits, je le dis d'autant plus que je ne suis plus candidat aux élections régionales, le constat qui est fait, c'est tout simplement que depuis cinq ans, la Région s'est retirée de tous les sujets sur lesquels elle devait intervenir. Il y a eu un vrai retrait de son action et on le voit, ce comportement vis-à-vis du lycée Rabelais, lui en est la parfaite illustration de la désinvolture, l'inefficacité et l'incompétence même avec laquelle cette question a été traitée.

**Éric LEJOINDRE** : Merci. Je ne vais pas reprendre le débat, on l'a eu et puis c'est tout à fait légitime que chacun exprime un positionnement et parfois, de façon un peu vigoureuse, c'est

aussi comme ça que les débats se font, même si nous sommes attachés, et moi le premier, ce qui différencie aussi, le 18<sup>e</sup> de beaucoup d'autres endroits, y compris dans Paris, à dire des choses justes, à dire la vérité. On peut le dire avec force, on peut le dire avec conviction, on peut le dire avec émotion, mais on dit la vérité. Donc, je redis la vérité.

D'abord, Championnet, ce n'est pas la Région qui l'a proposé, d'abord, ce n'est pas un lycée Championnet, c'était le collège Utrillo au moment des travaux d'Utrillo. Ensuite, ce sera, à partir du mois de septembre, une école élémentaire et entretemps, sur la suggestion bien fondée du Rectorat, j'ai proposé avec la Ville de Paris, à la Région que puisqu'ils n'arrivaient pas à trouver de solution, les élèves de Rabelais puissent aller jusqu'à ce mois de juin, fin juin, début juillet, à Championnet.

Pourquoi est-ce que je n'ai pas proposé que l'on prolonge – pour être très transparent avec tout le monde – cette utilisation de la future école Championnet au-delà du mois de juillet ? Tout simplement parce que nous avons des travaux à y faire cet été pour accueillir la future école Championnet qui doit absolument ouvrir à la rentrée de septembre parce que sinon c'est tout le travail que nous avons fait sur la carte scolaire dans cette partie du 18<sup>e</sup> qui est mise en cause. Et moi, je ne me sentais pas en responsabilité de mettre en cause un travail de plusieurs années pour refondre la carte scolaire de tout un quartier du 18<sup>e</sup> au motif qu'une autre institution s'était révélée incapable de prendre ses responsabilités et de faire son boulot. Premier élément.

Deuxième élément, là encore, pour redire les choses, je disais en ce début de Conseil d'arrondissement que j'étais très fier d'être Maire d'un Arrondissement dans lequel on est plus des faiseurs que des diseurs et donc, moi, j'ai fait aussi, et notamment, j'ai fait, M. DAVIAUD l'a rappelé, M. MENEDE aussi, M. BRIANT aussi et bien d'autres, j'ai fait en sorte de me mobiliser aussi sur la question des filières sanitaires et sociales dont la suppression était prévue par la Région. D'ailleurs, c'est le Rectorat qui nous a un peu discrètement alertés sur cet état de fait et je crois que nous avons obtenu satisfaction. Alors, c'est vrai que je ne passe pas mon temps à faire des tweets rageux, que je ne passe pas mon temps à imaginer que c'est comme ça qu'on vit les choses. J'ai plutôt tendance à essayer de faire et de constater les résultats. Mais comme je suis dans cette pratique-là, je n'ai pas non plus pour habitude de me laisser marcher sur la tête et je dois dire qu'au-delà de ce que nous avons fait, de ce que nous avons permis cette année pour les élèves du lycée Rabelais qui, je crois, parlent pour nous, le fait que la Région puisse imaginer, ça fait des années qu'on en parle, que le sujet, c'est de savoir en combien de jours la Ville de Paris a donné des autorisations. Enfin, rendez-vous compte. Si le dossier du lycée temporaire de la Région avait été déposé dans les temps, s'il avait été, ne serait-ce que complet sur le plan administratif, c'est-à-dire que si le minimum du minimum du travail de base d'une collectivité qui est d'être capable de déposer des demandes de permis de construire de façon un tout petit peu cohérente avait été respecté, peut-être que la Région aurait été à l'heure pour tenir ses engagements. Mais on ne peut pas se prévaloir d'une incapacité à faire les choses dans les temps et dans les règles pour laisser la responsabilité de ses propres échecs à d'autres.

Je trouve que cette façon de renvoyer en permanence la balle, ce n'est pas la ville, d'ailleurs ce n'est pas que la Région, tout le monde, dès qu'il y a un problème, c'est la faute des maires. À un moment, chacun est responsable. Je ne suis pas ministre de l'Intérieur, je ne suis pas président de Région. Moi, je suis Maire d'arrondissement. Donc, je suis vraiment heurté par cette espèce de polémique complètement absurde, enfin, je veux dire, la Région, elle s'occupe des lycées, elle ne va pas dire que c'est la faute de la Ville. Cette tentative de se défausser en permanence de cette responsabilité sur les autres, me fatigue parce que j'essaie, depuis des années que je suis élu du 18<sup>e</sup>, justement, de me l'interdire à moi aussi et je pense pouvoir dire qu'en la matière, j'ai été constant. Je prends mes responsabilités quand c'est mes responsabilités. J'évite de passer mon temps à expliquer : « Ce n'est pas moi, c'est les autres. » Et j'aimerais bien que la même courtoisie me soit faite en

l'occurrence, mais ce n'est pas le cas que de la Région, mais en l'occurrence par la Région, que la Région prenne ses responsabilités autant que nous on le fait dans le 18<sup>e</sup> et sans doute qu'elle sera plus à même de répondre aux attentes légitimes des usagers, notamment des lycées.

J'en viens au dernier sujet, très différent mais grave aussi, que je souhaitais que nous évoquions en ce début de Conseil même si effectivement, nous aurons l'occasion d'y revenir à l'occasion des vœux, mais je pense que personne n'aurait compris que le Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> n'évoque pas la situation des usagers du crack sur l'espace public, dans le Nord-Est parisien et particulièrement dans le 19<sup>e</sup> du côté de Stalingrad et au fond, jusqu'à la rue d'Aubervilliers et aux Jardins d'Éole.

Je m'exprime pour le coup un peu tardivement sur ce sujet puisque la Maire de Paris a eu l'occasion de le faire dans des termes avec lesquels je suis en parfait accord ce week-end. J'avais eu l'occasion de m'exprimer auprès du commissariat, du préfet de police et des différentes instances, mais Anne HIDALGO l'a fait très clairement et très publiquement, donc je reprends totalement son appréciation de la situation. Je le redis, on a eu l'occasion, beaucoup dans ce Conseil d'arrondissement d'évoquer ce sujet, pour être honnête là encore, depuis presque 20 ans et les états généraux du crack qui ont été lancés par mon prédécesseur ici à la Mairie du 18<sup>e</sup>, il n'est pas acceptable que l'État – puisque c'est sa responsabilité – laisse pourrir la situation dans le Nord-Est parisien. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'il faut enfin qu'un vrai plan soit mis en œuvre. On a commencé à faire des choses, et notamment nous, dans le 18<sup>e</sup>. Je rappelle que nous avons ouvert huit lieux ces dernières années mais trois, depuis que je suis Maire d'arrondissement, à destination des usagers de drogue pour apporter une réponse sur le champ sanitaire et social.

Mais la politique qui consiste à se satisfaire de transférer le problème d'un quartier à un autre dans Paris, c'est toujours un peu les mêmes quartiers, je constate que la proposition du député du 19<sup>e</sup>, MAHJoubi de faire profiter, d'utiliser des espaces dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, n'a pas eu l'air d'agréer au Préfet de police. Il a raison, ça ne fonctionne pas. C'est de la com, c'est du blabla. Mais de fait, cette politique qui consiste à imaginer qu'on va faire en sorte que le problème pourrisse à un endroit et ensuite, soit transféré à un autre quartier, n'est pas un bon système. Et la bataille contre le trafic de stupéfiants mais aussi la bataille pour prendre en charge – et je sais à quel point c'est compliqué – les usagers de drogue et faire en sorte que pour ceux qui le peuvent, ils puissent sortir de cette addiction et pour faire en sorte que la cohabitation, je ne rêve pas d'un monde où il n'y ait pas d'utilisateur de drogue, ça n'existera pas non plus, mais j'agis, j'essaie de faire en sorte, je travaille à faire en sorte qu'une réponse sanitaire et sociale de la bonne ampleur puisse être mise en œuvre.

Du coup, la demande qui était celle du Préfet de police de ne pas fermer les jardins d'Éole avant 1h du matin m'apparaît comme courtermiste et pas du tout à même de répondre à la situation ni pour les riverains, ni d'ailleurs pour les usagers de drogue eux-mêmes et j'ai bien le sentiment que tout ça ne fonctionne pas.

Je me suis pour autant, face à cette demande, engagé avec la Ville de Paris, à faire en sorte que tous les jours, ce parc puisse être ouvert pour les habitants et donc, opposé bien sûr à l'idée que le parc ne fermerait pas. Le parc Éole ferme, il n'est pas réservé aux usagers de drogue. Il ferme tous les soirs à 1h du matin et il est ouvert le matin propre, nettoyé et disponible dans les mêmes conditions qu'avant, c'est-à-dire pas suffisamment, mais disponible pour, notamment dans sa partie sud, les usagers de cet espace.

Je souhaite, mais on aura l'occasion d'en reparler, que nous puissions, et je suis prêt à ce que nous en prenions notre part, nous, la Ville, mais nous, les arrondissements du Nord-Est parisien, mais avec d'autres arrondissements et avec d'autres villes de la proche banlieue,

de la Métropole, que l'État puisse enfin élaborer un cahier des charges permettant d'avancer concrètement avec des lieux d'accueil de jour et de nuit dans le cadre d'un réseau complet, c'est-à-dire métropolitain, avec une offre qui permette de prendre en charge les différents besoins des usagers de drogue, des besoins en matière de soins, des besoins en matière d'insertion, des besoins en matière d'inhalation, s'agissant du crack et bien sûr, des besoins en matière de lieux de vie et de lieux de nuit. Je pense que si ce plan, ce cahier des charges précis, comme on le demande depuis des années, était enfin réalisé, nous pourrions répondre et prendre notre part à la réponse générale sur cette situation.

En tout état de cause, la situation n'était pas acceptable quand il y avait la colline du crack. Elle n'est pas acceptable pour les riverains de Stalingrad et des quartiers autour de Stalingrad, je crois que nul n'en doute. Elle n'est pas acceptable pour ce qui est aujourd'hui de la rue d'Aubervilliers et de l'ensemble de cet espace-là. Elle n'a rien à voir, c'est vrai avec ce qu'on a connu il y a très longtemps autour de l'îlot Caillié, mais si nous n'y prenons pas garde, cela pourrait revenir et tout le travail qu'on a fait, absolument massif, d'amélioration de la situation du sud de ce quartier de La Chapelle, avec la création d'Éole par mon prédécesseur, avec la résorption des squats et de l'insalubrité de l'îlot Caillié, avec la transformation profonde de Pajol, la création de l'esplanade et des équipements publics de la Halle, avec la réfection totale et donc la revitalisation extrêmement puissante du marché de l'Olive et avec le travail plus délicat et à plus petite échelle sur les questions de commercialité, avec le travail intense qui est réalisé aussi d'animation de l'espace public, de reconquête de cet espace public, je pense que tout ça ne doit pas être perdu par des décisions courtermistes et laissant pourrir la situation qui est ce que nous connaissons aujourd'hui dans ce quartier. Je réitère encore une fois en redisant bien que, comme toujours, le 18<sup>e</sup> est prêt à travailler et à faire des choses, pas à faire des grandes déclarations polémiques et communicationnelles comme j'ai pu l'entendre ici ou là, mais à travailler concrètement sur ces projets qui permettront d'avancer. Le problème du crack n'est pas un problème du 18<sup>e</sup>, c'est un problème dans le 18<sup>e</sup>. Ce n'est pas un problème de Paris, les usagers de drogue, ce ne sont pas que des habitants du 18<sup>e</sup> ou du 19<sup>e</sup>, loin s'en faut, ça veut dire, pas que des Parisiens non plus. Il y a des gens qui viennent aujourd'hui de la France entière pour consommer cette drogue et donc, la réponse, elle doit avoir lieu à la bonne échelle et par les bonnes autorités. Dans ces conditions-là, je suis absolument convaincu qu'on pourra enfin sortir de cette problématique du crack à Paris, qui a évolué mais qui existe depuis une bonne vingtaine d'années pour laquelle il faut enfin qu'on ait le courage d'avancer. C'est en tout cas ce à quoi je m'engage.

Ayant dit tout cela, ayant été encore une fois trop long, mais c'est un sujet d'une telle importance que c'est difficile de résumer en quelques mots, je vais laisser la parole à celles et ceux qui souhaitent la prendre pour un débat, j'allais dire, général, mais je crois vraiment que ça aurait été incompréhensible qu'on ne l'évoque pas en ce début de Conseil. Je le redis, on a l'occasion ensuite d'évoquer ce sujet plus tard dans notre ordre du jour, mais généralement, on fait des points d'actualité dans notre Conseil, je crois que personne n'aurait compris qu'on ne le fasse pas sur ce sujet.

**Gérald BRIANT** : M. le Maire, juste pour dire que je partage ce que vous venez de dire. Je voudrais quand même ajouter que la situation sur le crack malheureusement, on a un passé. On peut dire qu'on a un passif d'ailleurs, mais on a subi aussi beaucoup de rodomontades sur le sujet. J'ai en mémoire l'opération du démontage du campement de la colline où pour des raisons de communication, malgré l'avis de la Ville qui, à l'époque, avait dit : « Ça ne va pas marcher », l'État, le ministère de l'Intérieur a décidé, à l'époque, ce n'était pas Gérard DARMANIN, c'était M. CASTANER, qui avait une grosse opération de communication. Je ne sais pas si vous vous rappelez, à l'époque, on avait les gendarmes qui occupaient littéralement la porte de La Chapelle pour le résultat qu'on sait, c'est-à-dire une complète désorganisation de tout ce qui avait été tissé en termes d'action sociale, de travail social, de travail médical sur la question des usagers de drogues. Nous, à l'époque,

on avait fait une salle de repos, je ne sais si vous vous en souvenez, qui était juste sur le périphérique, qu'on avait visité, qu'on venait juste d'ouvrir, ça a été complètement saccagé, pour le résultat qu'on sait parce qu'en ce moment, ce qui se passe sur Stalingrad, c'est aussi ce qu'on paie par rapport au démontage d'avant. Il y a toujours une histoire.

En ce moment, on est en train de payer le désordre sur la place Stalingrad. Que fait le gouvernement ? Il remet le couvert, c'est-à-dire il refait un truc qui ne marche pas, c'est-à-dire de dire : « Je fais comme si ça n'existait plus, je déporte tout pour aller vite. Un peu tout, façon puzzle et ensuite, je mets un endroit, Éole, pour faire essayer un peu de continger. » De toute façon, il ne suffit pas de dire je ne veux plus que ça existe pour que ça n'existe pas. Si, ça continue d'exister.

On refait les mêmes erreurs. En plus, face à des gens aujourd'hui qui sont, je ne dirais pas qu'ils sont hystériques, mais ils n'en peuvent plus. À un moment, ils se disent : « Mais qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi, nous, on en veut tellement à notre quartier ? »

Je ne sais pas, je supplie les gens qui ont un peu de pouvoir ici pour dire : la question de la toxicomanie, la question de la gestion des usagers de drogues, il faut arrêter avec les postures politiques. Par pitié, il faut arrêter. C'est une des choses les plus difficiles en termes de traitement. On ne peut pas faire de la politique et de la posture politicienne là-dessus, c'est trop compliqué parce qu'on a affaire à des gens qui sont tellement détruits que ce n'est pas possible. Donc, arrêtons les opérations de communication sur ce sujet, qui sont en train en plus de faire pire et qui nous mettent dans des situations encore pires. Parce que déjà, il n'est pas terrible, pour ceux qui connaissent un petit peu et qui ont un peu de mémoire, mais il n'y avait pas les effets un peu de contact avec la population quand c'était sur la colline. Là, on en est aujourd'hui à cette situation-là.

Donc, j'appelle à la raison, j'appelle vraiment à la raison. Je sais qu'il y a les élections, qu'il y a tout ça, que chacun a envie de prendre des postures et tout ça, mais laissez les professionnels travailler. Laissez ceux qui connaissent un petit peu le sujet, sinon on va continuer de reculer, de reculer.

Je pense qu'on peut faire mieux. On a beaucoup fait dans le 18<sup>e</sup>. D'ailleurs, j'invite tous ceux que ça intéresse à aller voir ce qui se fait dans le 18<sup>e</sup>. Quand j'étais ancien responsable sur les questions d'affaires sociales, j'ai le plus de respect vis-à-vis des travailleurs sociaux et sanitaires, en vrai. J'ai beaucoup appris à leurs côtés, c'est d'une richesse folle et c'est vraiment des personnalités et ils sont exceptionnels. On fait énormément. Maintenant, il faut qu'on raisonne au niveau du bassin, il faut qu'on raisonne un peu de voir comment on travaille tout ça. On a aujourd'hui, on le sait très bien, la question du crack qui se balade entre Stalingrad, entre Éole, qui remonte jusqu'à la gare de Saint-Denis. On connaît les parcours. Il y a un traitement qui doit se faire à une échelle du grand Nord-Est parisien. Il faut sortir des situations de dire : « Moi, je fais un peu, regardez ce que je fais par rapport à ça » ou « regardez comment je suis ferme », et tout ça, non. Il faut que chacun se dise : de toute façon, c'est un combat de longue haleine, c'est un combat difficile, c'est un combat qu'on ne règlera pas en un an, qu'on ne règlera pas en deux ans, qu'on règlera sur une dizaine d'années parce que c'est comme ça. C'est l'expérience que j'en tire par rapport à ça et qu'on sorte de ces positions politiciennes et qu'on essaie de travailler.

Si on peut aller, je ne sais pas, à une solution et essayer d'améliorer le dispositif, il faut le faire, je suis pour le faire et je milite pour ça, mais au secours, au secours, arrêtons d'en faire un objet électoral par pitié.

**Éric LEJOINDRE** : S'il y a d'autres demandes de prise de parole, je pense qu'on a un débat assez libre sur ces questions en début de Conseil et d'autant plus qu'ensuite, il y a relativement peu d'inscriptions, donc on aura le temps de finir le Conseil.

**Rudolph GRANIER** : M. le Maire, vous avez terminé vos propos d'avant en disant que vous évitiez de dire que « ce n'est pas moi, c'est les autres », les propos que vous ouvrez sur le crack, vous commencez par dire : « Ce n'est pas moi, c'est les autres. » J'avoue que votre rigueur en la matière me laisse perplexe.

Ça fait 20 ans que ça dure effectivement. J'y vois une durée similaire à la gestion de votre arrondissement. Vous parliez d'états généraux du crack, oui, votre voisin dans le 19<sup>e</sup>, M. DAGNAUD a fait aussi des clubs de parole pour gérer le crack. On ne demande pas des clubs de parole pour gérer le crack, on demande des actions.

Alors, pas de dogmatisme M. BRIANT, il y a des idées, il y a des actions que vous refusez par dogmatisme. Je ne sais pas de quelle campagne politique vous parlez en ce moment, mais moi, je ne parle même pas de ça. Vos leçons d'écoute avec les riverains que vous semblez porter, allez les voir, M. BRIANT, les riverains de Stalingrad et des jardins d'Eole. Tous les CAARUD qui ont été ouverts dans cet arrondissement ne servent qu'à une seule et unique chose : institutionnaliser la consommation de drogue dans les quartiers dits populaires. Vous gargarisez d'ailleurs ce mot-là, ce qui devient de plus en plus insupportable.

Donc, la gestion courante du crack que vous assumez, je rappelle que la Mairie de Paris fournit des pipes à crack, fournit des outils pour l'injection. Si vous ne voulez pas voir que ces gens ont besoin de solutions, et c'est notre responsabilité politique, M. BRIANT, j'avoue que là, je vous rejoins pour un peu à mi-chemin, en disant que : « Il doit y avoir une action un peu plus collective. » On a la chance d'avoir un parlementaire dans cette assemblée, je ne sais pas si c'est une chance ou si c'est pour rien parce qu'il y a aussi une action coordonnée qui doit être effectuée avec le préfet de police, avec le ministère de l'Intérieur, et d'ailleurs la solution du préfet de Police, M. le Maire, je vous rappelle qu'Anne HIDALGO l'a acceptée. Si c'était aussi abject que ça pour les riverains comme vous allez bien vouloir nous le dire, il fallait le refuser. Il fallait assumer ses responsabilités et ne pas dire ce n'est pas moi, c'est l'autre comme vous venez exactement de le faire et comme vous souhaiteriez le décrier.

Là-dessus, je me suis déjà exprimé en Conseil de Paris, en Conseil d'arrondissement à de nombreuses reprises. Aller financer des chèvres, des lapins et des poules dans les jardins d'Eole, ce n'est pas la solution. Par dogmatisme, vous refusez toutes les solutions qui ont été maintes et maintes fois reposées. Donc, on peut continuer à en débattre très longtemps, j'ai l'impression qu'on va encore finir tard ce soir. Je ne veux pas user de mon temps de parole qui n'est vraisemblablement pas compté au même titre que M. BRIANT et j'espère que tout le monde en fera de même, mais les écosystèmes que vous créez en permanence pour que la consommation de drogue soit facilitée, que l'errance soit facilitée, vous en portez une pleine et entière responsabilité. Ne venez pas par la suite gémir, geindre en disant : « Oh là là, c'est mal » et « il y aura toujours de la drogue. » Non, il y a des solutions qui existent. Vous les refusez, encore une fois, par dogmatisme. Je le regrette, ce sont les habitants du 18<sup>e</sup> qui prennent, vous savez, les habitants des quartiers populaires, comme vous le dites avec toute la condescendance qui vous caractérise. Au bout d'un moment, ça suffit. Ils vous le manifestent. Vous ne l'entendez toujours pas, vous êtes toujours sourds.

**Éric LEJOINDRE** : Moi, j'ai dit que je ne jouais pas au jeu de « c'est ma faute, c'est celle des autres » avec un codicille. J'ai dit clairement : « Je prends mes responsabilités ». Je n'ai pas été élu, lui non plus d'ailleurs, préfet de police. Je n'ai pas été désigné ministre de l'Intérieur ni ministre de la Santé, ni d'ailleurs préfet de Région. Et je pense que le débat démocratique exige qu'on parte sur ce fondement-là, ce qui ne veut pas dire que je ne fais pas ma part du travail que je fais.

Deuxièmement, je sais, vous avez l'habitude d'être assez rapidement dans l'invective. Contrairement à vous, il s'avère que je suis un habitant de ce quartier, et depuis fort

longtemps. D'ailleurs, dans le 18<sup>e</sup>, je n'ai habité qu'à deux endroits depuis que j'y habite, depuis fort longtemps : à la porte de La Chapelle d'abord pendant quelques années et à La Chapelle aujourd'hui. Il s'avère que moi, j'ai mes enfants, qui vont dans les écoles publiques de ce quartier. J'ai mes enfants qui fréquentent, avec moi donc, les différents parcs et jardins de ce quartier que je suis bien content d'avoir contribué à créer, que ce soit Éole, que ce soit Rosa-Luxembourg ou que ce soit Chapelle Charbon, qui n'existaient pas avant que nous ne soyons en responsabilité dans le 18<sup>e</sup> et qui, au moins pour l'un d'entre eux, n'existeraient pas si, à ma place, avec mon rôle, je ne suis pas tout seul, mais si je n'avais pas fait en sorte qu'il existe. Et si aujourd'hui, je prends un peu ombrage à ce mot – mais vous avez l'invective facile – de condescendant, c'est parce que je ne suis pas condescendant vis-à-vis de moi-même, voyez-vous. Et j'aurai bien du mal à être condescendant avec les habitants de mon quartier. Que comme les habitants de ce quartier, j'aime que je contribue largement et plus qu'un certain nombre d'autres ici dans cette salle dont vous, que je contribue et que j'ai contribué à transformer profondément et que j'aime, parce que, comme beaucoup d'habitants de ce quartier du 18<sup>e</sup>, je l'aime ce quartier. J'aurai la capacité d'aller vivre ailleurs. Je n'ai pas l'impression de me sacrifier en allant habiter dans ce quartier. Si j'y suis resté, c'est que j'avais envie d'y rester et que ma famille était d'accord avec moi dans cette ambition et dans cette envie de rester dans ce quartier. Donc, je vous invite à être plus modéré dans vos propos.

Dernier élément, mais je vous laisserai peut-être la parole puisque vous relevez la main, vous avez indiqué à plusieurs reprises : par dogmatisme, il faudrait mettre en œuvre des solutions. Mais vous n'en avez jamais proposé aucune. C'est quoi ces propositions miracles que vous prétendez avoir ? Présentez-les. Indiquez-les. Dites-le au moins à quelqu'un, que quelqu'un au moins sache quelles sont ces solutions miracles que, semble-t-il, quelqu'un a proposées.

Il n'y a pas un pays du monde, M. GRANIER, ça ne sert à rien de taper du poing sur la table et de sauter sur sa chaise comme un cabri. C'est quoi ces solutions que vous préconisez ? C'est quoi ? C'est la fin de la réduction des risques ? C'est ça ? Vous n'avez fait aucune proposition, M. GRANIER. Pas plus ce soir que jamais d'ailleurs. Alors, ça, pour aller dans les journaux et sur les réseaux sociaux pour raconter des trucs, ça, il y a du monde, mais c'est quoi les propositions que vous suggérez ? Donc, je vous proposerai peut-être, si vous le souhaitez, mais je ne veux pas vous l'imposer, de reprendre la parole après les interventions de M. HONORÉ, M. ARNAUD et Mme BALAGE EL MARIKY pour nous faire part de ces solutions qui ont si bien fonctionné ailleurs. Ça m'intéresserait beaucoup parce qu'alors là, si vous avez une proposition qui a fonctionné ailleurs et qu'on n'aurait pas vue, promis, dans les 15 jours, on la met en œuvre. Mais c'est trop facile d'être toujours dans la surenchère et d'être toujours dans la présentation d'idéologie sans jamais être dans la précision. Précisez votre pensée, donnez-nous les solutions et puis, on verra bien si elles existent.

**Christian HONORÉ** : M. le Maire, je n'entrerais pas dans la polémique. Et je suis d'accord avec M. BRIANT, il ne faut pas faire de politique avec ce sujet. Les utilisateurs de crack sont des gens profondément malades qu'il faut accompagner, qu'il faut un accompagnement social, psychologique, médical. Et je crois que nous, les politiques, on n'a pas la solution. C'est la raison pour laquelle, je ne sais pas si vous vous en souvenez, au Conseil de Paris, je suis à plusieurs reprises intervenu pour, non pas donner de solution parce que je n'en ai pas, bien que je sois allé porte de La Chapelle, j'ai vu la colline du crack, etc., j'ai rencontré des gens sous l'effet du crack, c'est horrible. J'avais fait une proposition de mode opératoire et à un moment donné, il semblait que Mme VERSINI n'y était pas opposée. C'était de créer un comité de coordination.

Dans le cahier du livret des représentants de l'Etat, de la Région, de la Ville, des associations spécialisées, qu'il y aurait, pour éviter toute polémique, des représentants de la

majorité, de l'opposition. A la tête de ce comité, on nommerait une personne indiscutable, choisie par consensus par le président ou la présidente de Région, la Maire de Paris, le préfet. Cette personnalité aurait les pouvoirs de mobiliser les moyens de l'Etat, de la Région, de la Ville. Il y aurait à l'intérieur de ce comité de coordination, des représentants de la majorité, de l'opposition, pour éviter toute polémique parce que ce sujet date depuis des années, des dizaines d'années.

Par conséquent, à ce que j'entends, j'avoue que je suis très ému parce que lorsque je suis allé porte de La Chapelle, que j'ai rencontré des personnes sous l'effet du crack, c'est épouvantable. Et je voudrais saluer ici les associatifs qui font du travail et que j'ai rencontrés porte de La Chapelle et qui distribuent, je crois, du Subutex ou un produit. Ils font un travail formidable. J'en serais incapable, et ici autour de cette table, nous serions incapables, semble-t-il, de faire le boulot de ces gens. Encore, une fois, je le répète, ce mode opératoire, je ne sais pas ce qu'il vaut, Mme VERSINI, semble-t-il, n'y était pas défavorable la dernière fois que je lui en ai parlé, mais en tout cas, par pitié, ne faisons pas de polémique politicienne. Personne n'y gagne de voix là-dessus. Personne.

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Comme M. HONORÉ, on peut vous montrer effectivement qu'on peut discuter de ces questions-là d'une manière très constructive. Comme M. le Maire aussi, je suis très impatient puisque, étant en charge des affaires sociales et l'hébergement d'urgence, donc étant directement comme mon prédécesseur aussi, M. BRIANT, en cette thématique très fortement impliquée, j'ai hâte qu'on m'expose les solutions qui existent. Vraiment, je suis très intéressé puisque ça fait à peu près maintenant un an que je discute avec tous les professionnels de ces questions. Personne pour l'instant n'a sorti la solution. Donc, vraiment impatient de voir quelle est-elle, ou est-elle. Donc, j'attends la suite moi aussi.

Plus sérieusement, effectivement, les habitants du 18<sup>e</sup> une nouvelle fois se retrouvent directement, va-t-on dire sans leur consentement, sans qu'on leur demande, impliqués dans un processus qui leur échappe, qui nous échappe aussi en partie, côté 18<sup>e</sup>. Il faut être très clair – M. le Maire l'a dit – le 18<sup>e</sup> ne règlera pas la question du crack à Paris. Et j'ai l'impression que c'est ce que le gouvernement nous a donné comme nouvelle mission. Alors, on est très fort dans le 18<sup>e</sup> ; on a inventé plein de choses. M. le Maire l'a rappelé : on a huit structures, on a des CAARUD, on a des professionnels extraordinairement impliqués, engagés, des associations aussi. Je remercie tous les associatifs qui s'engagent aussi tous les jours sur ces questions-là. On a l'UASA ; on a vraiment beaucoup de services dessus. Donc, c'est une énorme action municipale. Effectivement, tout ce travail-là est totalement nié par les décisions prises d'en haut. Donc, ils donnent au 18<sup>e</sup> finalement maintenant cette mission à accomplir ; mais nous ne l'accomplirons pas. On va être très simple, le 18<sup>e</sup> n'accomplira pas la mission. Nous n'allons pas mettre fin à la question du crack à Paris. On a besoin – c'était dit aussi par plein d'intervenants – pour le coup en termes de solution quelque chose de partagé avec les autres arrondissements, avec les communes aussi de la proche banlieue. On a besoin que l'État, au lieu de balancer des directives d'en haut, travaille avec les élus, main dans la main.

C'est fou, on est quand même dans une mairie d'arrondissement et on ne reçoit aucune information de la part de l'État sur son propre dispositif.

Je suis assez choqué mais comme les habitants, je suis juste à côté aussi ; choqué effectivement d'être mis devant le fait accompli et qu'on donne à notre arrondissement, finalement, cette mission impossible de régler la question du crack à Paris. Ou alors, si on ne nous la donne pas, c'est qu'on laisse pourrir les choses. Donc, c'est encore pire. Soit c'est une mission impossible, soit on se sert du 18<sup>e</sup> comme un terrain vague où on dépose ce qu'une partie de la société ne veut plus voir. Donc, ça me choque énormément.

Puis, ce qui me choque encore plus, c'est le message qu'il y a derrière. Il n'y a que dans le 19<sup>e</sup>, les habitants, certains habitants, apparemment excédés, commencent à menacer plus fortement l'usager de drogue. Donc, la réponse à ça, c'est qu'on les déplace ? C'est ça à la fin quand même la puissance de l'État, de la force publique ? Qu'on arrive en gros à des climats quasiment de guerre civile dans certains endroits. On ne résout pas le problème mais on le déplace le problème dans un autre quartier juste à côté. Le message pour les habitants du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> d'ailleurs, est un peu compliqué quand même. Là, on est en train de leur dire : « Les gars, si vous voulez que ça se déplace ailleurs, ayez des méthodes différentes ! » Je trouve ça lamentable en tout cas comme vision des choses, même dangereux en fait, de laisser comme ça les arrondissements démunis, de laisser les habitants démunis et les laisser se débrouiller pour la suite.

**Léa BALAGE EL MARIKY** : J'interviens dans ce débat qui est, en réalité, éminemment politique. La prévention des risques, c'est politique. Quand on a vu la droite qui s'empare d'un exécutif, en matière de santé ; la réduction, c'est la réduction des risques qui est mise à mal sur les droits reproductifs, sur le VIH, sur les maladies chroniques, mais aussi, sur les conduites à risque. Et c'est bien ça qui est politique. Il y a une politique publique, qu'on veut mener à l'égard du crack et à l'égard de ces usagers de drogue qui en sont les principales victimes. Et là, le gouvernement par la voix de son préfet a vraiment commis une erreur ; une provocation à l'égard, et de ces usagers, et des habitants du Jardin d'Eole, à proximité du Jardin d'Eole. Maintenant, comme chaque collectivité, je pense, et le groupe écologiste et citoyen pense que le 18<sup>e</sup> peut prendre sa part dans les solutions qui peuvent être proposées. On a beaucoup parlé de solutions. C'est pour cela que les écologistes proposeront lors de ce Conseil d'arrondissement, une part de la solution, à ce dispositif qui ne peut pas être l'unique solution en termes territorial, en termes de dispositif ; mais en tout cas, nous essayons de pouvoir proposer un certain nombre de choses.

Et je crois, et là, je m'adresse véritablement à celles et ceux qui penseraient que ce serait la répression qui pourrait être la solution. Je voudrais vous citer BECCARIA, qui peut-être devrait un peu plus vous inspirer. C'est que, en réalité, la multitude des supplices n'a jamais rendu les hommes meilleurs.

**M. le Maire** : Merci, Mme BALAGE, pour cette conclusion poétique. Et on aura l'occasion de revenir sur tout ça, comme vous le disiez, dans le courant de ce Conseil, donc, je propose que, chacun se prépare à reprendre la parole sur ce sujet au moment où nous étudierons le vœu proposé par le groupe écologiste de Paris.

**Rudolph GRANIER** : Le sujet est clos, M. le Maire, c'est bien ça ?

**M. le Maire** : Sauf si vous vouliez reprendre la parole pour nous proposer votre solution, je vous en prie.

**Rudolph GRANIER** : En dépit de vos adresses plutôt directes sur l'endroit où j'habite, l'endroit où vous habitez, et là où nos enfants vont à l'école, et là où je pars en vacances et là où j'ai vécu avant, d'habitude c'est M. BRIANT qui me le fait mais maintenant c'est vous, ce n'est pas très grave.

**Gérald BRIANT** : Je ne serai pas en vacances avec vous, Monsieur.

**Rudolph GRANIER** : Ça tombe bien, M. BRIANT, moi non plus.

Je ne tape pas du poing sur la table, M. le Maire, j'essaie de résister à votre attitude tantôt narquoise, tantôt lointaine, pour ne pas vous répondre. Mais les solutions, alors, ce n'est peut-être pas de la comitologie déjà existante, qui peut renouveler, M. HONORE ou empiler.

Parce qu'il existe déjà des comités au sein de la préfecture, pour traiter ce genre de problématique.

Mme BALAGE, je redirais tout ce que vous venez de dire et comme pour chaque préfet d'arrondissement. Mais, là, l'environnement urbanistique joue à une incidence qu'on se croirait quand on est à Stalingrad, on se croirait à Issalem en 1985. Ça a une incidence. La nature des logements, la politique de peuplement, ça a une incidence sur toutes ces problématiques, et vous avez une part, je rejoins ma collègue Mme BALAGE, évidemment c'est éminemment politique, si tant est que le politique décide. Ce n'est pas toujours le cas avec vous, il y a une espèce de soumission qui est quand même assez impressionnante puisqu'à chaque fois, ce n'est jamais votre faute et c'est une question de volontarisme, M. le Maire. Il y a parfois des compétences que certaines collectivités n'ont pas. Mais créer des écosystèmes plutôt favorables contrairement à des nantissements par le bas, ou de la misère sur la misère ou de la pauvreté sur la pauvreté, ça peut améliorer les choses et vous avez votre part là-dedans. Je souhaiterais qu'elle soit plus positive que celle que nous avons l'occasion de regarder aujourd'hui dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

**M. le Maire :** Je vais clore avec ce stade-là et puis, on aura l'occasion de reparler de l'ensemble de ces questions un peu plus tard.

Néanmoins, juste un mot de réaction d'abord. Je ne sais pas où vous habitez et je ne parle pas de vous quand je parle de moi. Quand je parle de ma vie, je parle de ma vie et je vous promets que je ne la compare à celle d'aucun élu et je ne me fais pas le porte-voix ou le porte-parole des uns et autres. Vous m'accusez de mépriser le quartier, il s'avère que j'ai l'habitude, je voulais juste faire remarquer qu'il y avait une forme d'absurdité dans cette façon que vous avez en permanence à mettre en cause l'intérêt que les uns ou les autres ici on puisse apporter à tel ou tel quartier. Puisque de fait, j'aurai quand même un petit peu de difficulté à avoir du mépris pour l'habitant du 18<sup>e</sup> que je suis. C'était le point que je voulais faire.

Deuxièmement, mais vous aurez peut-être l'occasion de nous préciser votre pensée au moment où l'on parle dans le vœu. Mais vous avez dit beaucoup de choses ; je n'ai toujours pas vu le début du commencement d'une seule proposition réelle et concrète, sur cette question. Je constate simplement que si la proposition que vous faites, c'est de faire transformer l'organisation urbaine du quartier, ralliez donc notre majorité puisque c'est nous qui avons profondément remodifié ce quartier. Et, il y a 20 ans, 25 ans, quand vous baladiez à Eole ou à l'îlot Caillié ou sous la Halle Pajol, il y avait absolument partout des squats, d'usagers de drogue. De fait, il n'y en a plus. Mais cette suppression des squats, vous l'avez constaté comme moi, n'a pas permis, on aura l'occasion d'y revenir, de régler le problème. Ce que je vous demandais tout simplement, ce n'est pas tellement de vous savoir où vous habitez, cela ne m'intéresse pas. Vous nous avez alléchés avec cette idée que vous auriez des solutions. Alors, on aimerait bien un jour les entendre ; mais je ne veux pas que vous ayez l'occasion, vous et votre groupe à un moment ou à un autre, de sortir de l'incantation pour rentrer dans la réalisation. Et si des maires d'arrondissements, d'autres arrondissements que le 18<sup>e</sup> qui appartiennent à votre majorité souhaitent proposer par exemple des lieux pour accueillir sur le plan sanitaire et social la population des usagers de drogue, promis et juré, je les soutiendrai avec beaucoup de force.

D'ailleurs, je pense qu'autour de la drogue, vous savez, la drogue est souvent liée aux déplacements en gare, donc je suggère, par exemple, que nous allions voir autour de la gare Saint-Lazare s'il n'existerait pas des lieux disponibles pour mettre en place des structures, par exemple, de réduction des risques ou de soutien aux habitants. On aura l'occasion d'y revenir.

**Ariel LELLOUCHE** : Je voulais simplement dire que moi qui habite depuis 1986 dans ce quartier, j'ai vu pas mal de choses se transformer.

Je voulais simplement rappeler à certains d'entre nous que je voulais rebondir, M. HONORE. En 1992, CHIRAC est encore maire et Bertrand TAVERNIER avait fait un film qui s'appelle L627 qui malheureusement décrivait la situation dans le quartier. C'était en 1992, vous pouvez vérifier. J'y vivais et j'ai vu aussi l'installation de toutes les associations, j'y ai des amis qui se sont occupés de toutes les personnes qui sont malheureusement malades et je ne vais pas dire par d'autres mots. Donc, je voudrais dire que nous avons pris, le 18<sup>e</sup> a pris sa part, bien avant qu'on commence à faire des polémiques.

**M. le Maire** : Merci pour ce témoignage. Et comme c'est un film que je n'ai pas vu, je me ferai un plaisir de le voir, mais peut-être, ce sera un peu déprimant.

Cela dit, je vous propose qu'on revienne à notre ordre du jour et qu'on étudie les délibérations. Certaines ont fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais passer vite sur celles qui n'ont pas fait de demande d'inscription.

## **MAIRIE**

### **18202108MA – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2021**

**M. le Maire** : Elle est adoptée.

### **18202109MA – Compte administratif de l'état spécial du 18<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2020**

**M. le Maire** : Le compte administratif de l'état spécial du 18<sup>e</sup> n'a pas fait l'objet d'inscription non plus, il est donc adopté.

**Rudolph GRANIER** : Pas de prise de parole sur le compte administratif, mais une abstention pour notre groupe.

**M. le Maire** : C'est vrai que j'aurai dû même moi-même le dire, la pratique habituelle et normale d'opposition, ce qui me paraît tout à fait normal.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : NPPV pour nous, M. le Maire. Indépendants et progressistes.

## **DÉSIGNATION D'ELUS DEVANT SIEGER DANS DIVERS ORGANISMES**

### **18202111MA – Modification de la désignation des conseillers d'arrondissement amenés à siéger dans les conseils d'école du 18<sup>e</sup> arrondissement.**

### **18202112MA – Modification des désignations des représentants de la Ville de Paris aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.**

**18202113MA – Désignation du représentant de la Ville de Paris au conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie Pajol**

**M. le Maire** : Les trois délibérations concernant les désignations des élus pour d'autres divers organismes ont recueilli l'accord de tous les groupes.

**JEUNESSE**

**2021 DJS 98 – Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'**

**2021 DPSP 1 – Subventions (308 648 €) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021**

**M. le Maire** : Les deux délibérations concernant la jeunesse, donc les tarifs des centres PARIS ANIME et les subventions pour les VVV sont adoptées aussi.

**Rudolph GRANIER** : Abstention sur Paris Anim'. Ça peut ne pas faire l'objet d'une prise de parole à chaque fois puisqu'il y a le Conseil de Paris suivant mais au moins je vous précise des positions de votes si vous me le permettez.

**M. le Maire** : Je vous y engage.

**PARENTALITÉ**

**2021 DFPE 122 – Subventions (140 000 €) à 8 associations, dont 3 avec convention annuelle, et 2 avec CPO pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9, 10, 11, 13, 18, 19**

**2021 DFPE 123 – Subventions (162 150 €), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs**

**M. le Maire** : Des subventions à des associations, qui ne posent pas de difficulté.

**CULTURE**

**2021 DAC 10 – Subventions de fonctionnement (1 076 000 €), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse**

**2021 DAC 11 – Subvention (890 000 €) et avenant à convention avec le Théâtre Paris – Villette (18e et 19e)**

**2021 DAC 188 – Subvention (440 000 €) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e)**

**2021 DAC 189 – Subvention (1 330 000 €) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e)**

## **2021 DAC 287 – Subvention (4 000 €) à l’association Art-Exprim (18e)**

## **2021 DAC 558 – Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes**

**M. le Maire** : Une demande d’inscription sur la DAC 189 concernant l’ICI ; toutes les autres sont à ce stade adoptées à l’unanimité.

**Danièle PREMEL** : Effectivement, je tenais quand même à faire un éclairage sur cette délibération concernant l’Institut des cultures d’Islam. Cette conception de la culture et de l’éducation populaire, c’est quelque chose que nous partageons et je le retrouve dans cette délibération.

Je crois qu’on ne devrait pas parler que de culture mais des cultures au pluriel, qui n’est pas de se refermer sur elles-mêmes ou entre gens initiés. Mais bien, une culture qui est une culture ouverte, ouverte avec les autres, avec le peuple, et une culture émancipatrice et toujours universelle. Alors, s’adresser aux gens ordinaires, ce n’est pas tomber dans le simple. Au contraire, c’est appeler à accompagner, parcourir un chemin vers le beau et ouvrir une porte sur la lecture du monde et de ce qui dépasse le quotidien. C’est ce que fait effectivement, l’Institut des cultures de l’Islam.

Dans ce lieu, qui depuis 2013, est à la fois un centre d’art contemporain, de scènes musicales, de dialogues d’apprentissage, que le public vient découvrir, il vient découvrir des artistes, des universitaires, des spécialistes des cultures de l’Islam. Eh bien, oui ce lieu, au cœur de la Goutte-d’Or, mérite, que la Ville de Paris, comme nous, on l’a fait dans le 18<sup>e</sup> de continuer à l’accompagner fortement.

Je ferais une petite remarque, sur un projet qui concerne ma délégation, qui a été un projet sur la mémoire des salles obscures et qui vise à créer un dialogue intergénérationnel entre les cinémas d’autrefois, présents dans le nord de Paris. Vous savez qu’il y en avait de nombreux, mais que de nombreux ont disparus ; mais ils n’ont pas disparu en tout cas de la mémoire des gens. Et ce regard-là va être aussi mis en relief avec les jeunes du quartier.

Pour finir, je rappellerais quand même un extrait de la déclaration de Mexico sur les politiques culturelles en 1982 : « La culture donne à l’homme la capacité de réflexion sur lui-même. C’est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C’est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix ». Je crois que c’est de circonstance.

**Violaine TRAJAN** : Je partage tout ce qui a été dit, chère Mme PREMEL. C’est l’occasion aussi de saluer l’équipe de l’ICI qui, ces derniers mois, a fait preuve d’innovation.

On a tous en mémoire, effectivement, la nouvelle exposition zone franche, qui a été inaugurée, et c’est une première, sur les réseaux sociaux et qui a fait l’objet de beaucoup d’articles de presse notamment mais aussi, de compliments de la part du milieu et des habitants. C’était en février dernier.

Aussi, saluer l’équipe, qui a été très active cet hiver dernier, notamment pendant la période de confinement et qui a participé à l’activité de restauration solidaire organisée par la Table Ronde dans l’espace de l’ICI, qui se déroulait dans les bonnes conditions, qui a aussi mis en place et qui s’est impliqué dans l’organisation d’un vestiaire solidaire pour les familles du quartier.

Donc, nous sommes ravis de soutenir ce projet, ce lieu culturel, et donc de voter de la subvention à hauteur de 1 130 000 €. c’est l’occasion aussi de vous dire qu’aujourd’hui, ces

lieux ont rouverts et qu'ils accueillent de nouveau leur public et de ne pas hésiter à y aller, ce week-end au musée de Montmartre, le bal, le cinéma et d'autres lieux culturels qui sont aussi listés dans l'ordre du jour, comme la halle Saint-Pierre. Leur public a été ravi de les revoir. Je remercie toutes les équipes et tous les acteurs culturels. C'est l'occasion aussi, qu'ils se préparent pour retrouver leur public.

## VIE ASSOCIATIVE

**18202110MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux**

**M. le Maire** : La délibération est adoptée.

## AFFAIRES SCOLAIRES

**2021 DASCO 22 – Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (33 180 €), subventions d'équipement (168 015 €) et subventions pour travaux (506 831 €)**

**2021 DASCO 93 – Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public**

**M. le Maire** : La DASCO 93 a fait l'objet d'une demande d'inscription de M. HONORE et de Mme MICHEL.

**Rudolph GRANIER** : Malheureusement, Mme MICHEL a été contrainte personnellement et elle a communiqué un pouvoir en fin de soirée.

**M. le Maire** : Du coup, vous prenez la parole ou ?

**Rudolph GRANIER** : Oui, excusez-moi.

Alors, on est sur les cours d'école, j'imagine. Simplement, vous signifier notre vote contre cette délibération puisque cette expérimentation n'a malheureusement à ce stade pas fait l'objet d'aucune communication et d'aucun retour d'expérience. La pérennisation du dispositif et également son important élargissement relèvent plus d'une politique du fait accompli que d'une concertation. Aucune réponse à ce stade ni aucune garantie n'a été apportée aux inquiétudes exprimées en Conseil d'arrondissement ici, et en Conseil de Paris et également en 6<sup>e</sup> commission. La pérennisation de ce dispositif s'est décidée de manière unilatérale et très rapide, sans permettre d'avoir le recul nécessaire pour une prise de décision suffisamment éclairée. Qu'on ferme des jardins ou que des jardins dans Paris, dans le 18<sup>e</sup>, soient totalement inoccupables et que de l'autre côté, on ouvre des cours d'école, je souhaite ici rappeler encore une fois le côté sacré d'une école qui, on sent le coup venir, n'est pas destiné à quelconques activités associatives ou quoi que ce soit. Pour tous les problèmes que nous avons pu évoquer précédemment, notamment en période de pandémie, notamment des problèmes de sécurité.

La rapidité avec laquelle – finalement, je suis obligé de vous le reprocher mais n'y voyez pas une mauvaise foi – vous déroulez le programme d'Anne HIDALGO, interrogé énormément et va à l'encontre de toutes les pratiques de démocratie participative avec lesquelles vous nous

rabâchez les oreilles à chaque Conseil d'arrondissement. Ce passage en force, nous le contestons et nous voterons contre cette délibération.

**Christophe HONORÉ** : Nous allons voter pour cette délibération. Cependant, je voudrais reposer la question que j'avais posée au dernier Conseil : est-ce que les associations qui vont intervenir dans les écoles, ce sont les associations de l'Arrondissement ou est-ce que ce sont les arrondissements extérieurs à l'Arrondissement ?

Deuxièmement, est-ce qu'elles sont rémunérées ?

Sans qu'il y ait jugement de valeur ou quoi que ce soit mais j'aimerais savoir si d'une part, elles sont rémunérées ; deux, si ce sont des associations de l'Arrondissement qui vont intervenir ou des associations extérieures.

Quant au fait que des cours d'école ou des collèges soient utilisés, cela me paraît une bonne chose.

**Carine ROLLAND** : J'ai été déconnectée. Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit sur la vie culturelle, notamment sur l'Institut des cultures d'Islam mais je suis sûre que tout cela allait évidemment dans le bon sens, dans cette période de réouverture pour ce très bel établissement.

Concernant les cours d'école, eh bien M. GRANIER, j'ai le plaisir de vous annoncer que si vous étiez allé dans les cours d'école, vous auriez vu que, effectivement, l'expérimentation a bien fonctionné. S'agissant de onze cours d'écoles et de collèges sur l'ensemble de Paris, l'évaluation a été assez rapide à faire.

Quelques chiffres, si vous le voulez : le 15 mai, nous avons recensé plus de 2 100 personnes dans l'ensemble des cours d'écoles ouvertes, ce qui, en dépit d'une météorologie assez peu clémente, vous le reconnaîtrez, et d'un long week-end, a fait preuve d'une belle affluence.

Donc, oui, nous mettons en œuvre un engagement du programme d'Anne HIDALGO. Oui, nous faisons ce que nous avons annoncé que nous allions faire. Oui, nous avons expérimenté et cela a fonctionné, c'est assez manifeste, y compris au-delà du seul week-end du 15 mai que je mentionnais. C'est pourquoi le déploiement se poursuit et cette délibération a vocation de vous proposer de passer à 47 cours d'écoles, collèges et crèches.

Merci, M. HONORE, pour le salut que vous faites à cette initiative. Je crois vraiment que nous avons pu nous rendre compte que la peur des associations est importante, même si les cours d'écoles ouvertes sans association ont aussi été fréquentées, tant elles représentent des espaces, des nouveaux lieux de socialisation ouverts à toutes et tous, en dehors des temps scolaires.

Je suis d'accord, M. GRANIER, l'école est sacrée en ce sens qu'elle est un lieu commun, au bon sens du terme, un lieu de partage, un lieu de socialisation. C'est bien pour ça qu'il faut bien continuer de la partager.

Pour répondre précisément à votre question, M. HONORE, un appel à projets a été lancé à destination des associations qui ont répondu. Pour être tout à fait honnête, très peu sont celles qui ont demandé à bénéficier de rémunération. C'est une possibilité qui effectivement ouverte, elle le reste, en tout cas pour les prochains appels à projets ; mais nombres d'entre elles ont considéré que cela faisait partie de leurs rôles, de leurs missions que de se déployer finalement, y compris dans ces nouveaux espaces. Je les en remercie mais c'était tout à fait possible. Le budget, par conséquent, va aux dépenses engagées pour la

sécurisation et pour le nettoyage des cours à hauteur de 150 € par cour et par journée d'ouverture. Ce qui, vous le reconnaîtrez, mérite la dépense, tant je crois que l'apport est important.

Voilà ce que je pouvais apporter à votre connaissance, et je vous invite à venir samedi prochain dans la cour des Amiraux, dans notre Arrondissement où l'Orchestre de la Chambre de Paris se produira. Vous verrez la qualité de cette association, M. GERARD opine du chef, c'est vraiment un ensemble de très, très grande qualité. Et nous sommes ravis qu'il se produise dans le 18<sup>e</sup> ce week-end dans d'autres cours d'écoles, dans d'autres arrondissements aussi à l'occasion de ces samedis d'ouverture.

**M. le Maire** : Merci beaucoup, Mme ROLAND, pour cette réponse précise.

Je dois dire que en tant qu'ancien adjoint au sport, dans cet Arrondissement où j'ai tenté, il y a assez longtemps d'obtenir l'ouverture des cours d'école pour permettre notamment des activités sportives, je me réjouis encore plus de voir que cette mandature sera celle au cours de laquelle on sera arrivé à avancer en fait sur ce sujet, de faire en sorte que les écoles ne soient pas des lieux qui soient fermés de 18h30 le soir au lendemain matin.

### **CAISSE DES ECOLES**

**2021 DASCO 28** – Caisses des écoles – Subvention (722 989,45 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

**2021 DASCO 46** – Caisse des écoles (18e) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9 266 477 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**M. le Maire** : Les deux délibérations suivantes concernant la caisse des écoles n'ont pas fait de demande d'inscription.

### **BUDGET PARTICIPATIF**

**18202114MA** Désignation des représentants de la Mairie du 18e à la commission d'arrondissement compétente pour sélectionner les projets du Budget Participatif soumis au vote des Parisien.ne.s

### **FAMILLE ET PETITE ENFANCE**

**2021 DFPE 61** – Subvention (220 223 €) et avenant n° 6 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e)

**2021 DFPE 125** – Subvention (149 105 €), avenant n° 6 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e)

## POLITIQUE DE LA VILLE

**2021 DDCT 31** – Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des habitants.

**2021 DDCT 32** – Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires.

**2021 DDCT 33** – Subventions à 18 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

**2021 DDCT 34** – Subventions de fonctionnement à 9 associations pour le financement de 10 projets « sport pour tous » dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal.

**2021 DJS 71** – Subventions (251 500 €), 4 CPO, 1 avenant à CPO et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

**M. le Maire** : La parole est à M. GRANIER sur les subventions de fonctionnement pour améliorer et développer l'usage positif de l'espace public.

**Rudolph GRANIER** : Nous avons pu observer quelques associations qui avaient pour objet d'embellir l'espace public. Je sais que vous n'avez pas ça mais certaines réalités se sont rappelés à vous à travers les réseaux sociaux. Donc, il nous semblerait quand même inopportun de continuer à financer des associations qui sont plus proches du saccage de l'espace public que de l'embellissement. En conséquence de quoi et en l'absence de votes dissociés sur l'Arrondissement, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

**Anne GIUDICELLI** : Je réagissais sur une des associations qui certes, n'a pas un financement très élevé mais je m'interrogeais sur Lapelcha qui, en fait, a un grand éventail de compétences même si elle n'est pas reconnue en termes de financement puisqu'elle peut à la fois, en lisant les objectifs de cette association, mobiliser des jeunes sur les dangers de la drogue mais aussi sur leur rapport à la laïcité.

Est-ce que vous lire par là que c'est pour lutter contre l'opium du peuple ou quelles sont les compétences qui permettent à la fois de faire ce grand écart-là ?

**Maya AKKARI** : Alors, Lapelcha est une association qu'on connaît très bien à La Chapelle, que tous les habitants, les jeunes de La Chapelle, notamment du quartier Queneau connaissent bien. Je n'ai jamais eu d'inquiétudes ni d'interpellations sur les sujets en lien avec la laïcité. Je ne vois pas à quoi ma collègue fait référence. S'il y a une inquiétude, il ne faut pas hésiter à nous la relayer et nous regardons ce qu'il en est et voyons ce qu'on peut faire. Mais en tout cas, en sept ans de mandat, je n'ai jamais eu aucune alerte à ce sujet.

**Anne GIUDICELLI** : Pardon, juste vous répondre sur ce point, c'est que ça figure parmi les objectifs qui justifient cette délibération, de descriptifs de l'activité de cette association, c'est pour ça que je vous interrogeais sur ce point.

**Maya AKKARI** : Alors, on a de nombreuses associations qui interviennent dans le cadre des lignes budgétaires qu'on appelle Charlie. Ou par exemple, dans le cadre Ville, Vie et Vacances sur les sujets de laïcité. Elles sont très nombreuses les associations intervenues sur ce sujet. Les associations sont accompagnées par l'équipe de développement local, par

la Maison de la citoyenneté et de la vie associative, la MVAC. En général, les choses se passent bien et c'est plutôt une bonne chose d'intervenir sur la laïcité. Les associations traitent de tous les sujets de société avec leurs usagers. D'ailleurs, elles sont libres tant qu'elles le font dans un cadre légal.

Par contre M. le Maire, j'ai eu des problèmes de connexion et je n'ai pas entendu l'intervention de M. GRANIER. Du coup, je ne peux pas lui répondre.

**Rudolph GRANIER** : Je peux vous la faire rapidement si vous insistez.

Je disais que dans le DDCT32, des associations avaient pour objectif de valoriser l'espace public eu égard à ce qui s'est passé dernièrement et les voix portées par beaucoup de Parisiens, citoyens indépendants et anonymes sur le #saccageparis. On avait plus l'impression que c'était l'objet de saccager Paris que d'entretenir l'espace public, ce en quoi on s'abstient sur cette délibération. En dépit, je suis désolé, mes chers collègues et Mme AKKARI peut-être que vous n'avez pas saisi la question de ma collègue mais je précise que la DDCT33 reçoit un vote favorable de notre part en dépit d'explications qui ne sont malheureusement pas très claires puisque l'objet était de savoir comment est-ce qu'une association si, alors, ça devient fourre-tout, est capable de faire tout et n'importe quoi et de mobiliser toutes les énergies pour lutter contre la drogue, préserver la laïcité et puis, je ne sais quoi d'autre, ça paraissait très compliqué. Néanmoins, nous votons favorablement la DDCT33.

**Maya AKKARI** : Les associations qui interviennent dans nos quartiers ont des objectifs d'éducation populaire. Elles peuvent faire des activités sportives, du soutien à la scolarité et en même temps, travailler sur l'égalité garçons filles comme le fait Lapelcha, en l'occurrence dans ce projet-là. Donc, en général, elles ont des actions beaucoup plus larges. Voilà l'objectif premier.

**Rudolph GRANIER** : Vous évoquez les sujets, il y a un continuum à peu près lisible. Ça paraît cohérent. Maintenant, c'est l'enchevêtrement de beaucoup de sujets. Simplement ça, je ne veux pas être plus long.

**Maya AKKARI** : C'est même presque pour ça qu'on décide de les subventionner. C'est quand leurs actions sont larges et qu'elles arrivent à intervenir de façon large, pas uniquement sur un projet précis mais aussi en termes de travail sur les valeurs, sur l'éducation populaire comme je le disais.

Ensuite, sur votre interpellation sur la DDCT32, notre politique, c'est d'occuper positivement l'espace public, et là aussi M. GRANIER, c'est de l'éducation populaire. Vous n'avez pas l'air de partager nos valeurs, à ce niveau-là mais quand Home Sweet Mômes fait de la rue aux enfants, Home Sweet Mômes éduque, participe aussi de l'éducation des enfants pour nettoyer après l'activité pour du jardinage, tout ça participe de l'embellissement de Paris. Quand on regarde l'intervention de Vergers Urbains, quand on voit ce qu'ils ont fait au niveau de l'esplanade Pajol, c'est de l'embellissement de Paris.

Donc, nous essayons de façon intelligente d'intervenir sur l'espace public. Là aussi, c'est un peu la même attitude que vous avez sur la question de toxicomanie ou d'espaces publics. Nous pensons que l'éducation populaire peut faire avancer les choses, qu'il faut intervenir de façon transversale et qu'il n'y a pas que la répression pour faire avancer les choses.

De la même façon, quand nous travaillons avec les bailleurs sociaux sur des problèmes de mésusages dans les cours d'immeubles, nous les encourageons à mettre des contraventions, à interpeler des habitants rares qui n'entretiennent pas correctement l'immeuble. Mais aussi, nous faisons des actions d'éducation populaire pour créer du lien

social, pour faire prendre conscience aux gens de l'intérêt d'avoir une rue, une cour d'immeuble, un jardin propre.

Nous avons, M. GRANIER, il est certain, deux conceptions différentes de la gestion d'un arrondissement. En tous les cas, jusqu'à maintenant, à ma connaissance, les habitants de notre arrondissement ont plutôt fait le choix de notre façon de faire que je considère comme étant intelligente, réaliste et pragmatique pour que les choses se passent au mieux sur notre territoire.

**M. le Maire** : Donc, toutes ces délibérations sont adoptées et je vous en remercie.

## **CENTRES SOCIAUX**

**2021 DASES 95** – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison bleue Porte Montmartre (18e) pour la fixation du complément de la compensation de loyer (13 680 €) au titre de 2021.

**M. le Maire** : Les deux délibérations concernant les centres sociaux n'ont pas fait l'objet d'inscription.

## **LOGEMENT ET URBANISME**

**2021 DLH 40** – Plan de soutien aux acteurs économiques et culturels – avenant au bail conclu avec la « Fédération Unie des Auberges de Jeunesse » relatif à une exonération de loyer 2020.

**2021 DLH 57** – Modification des garanties d'emprunts accordées pour le financement de 4 programmes de création de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière.

**2021 DLH 79** – Garantie d'emprunts PLAI, PLUS et PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat.

**2021 DLH 87** – 12-18 rue de la Goutte-d'Or – Ouverture d'un magasin ALDI – autorisation administrative.

**M. le Maire** : J'en viens à la DLH87 et je laisse la parole à Mme BOUX.

**Anne-Claire BOUX** : Chers collègues, cette délibération vise à pouvoir installer un nouveau supermarché suite à l'incendie du Leader Price au sein de la Goutte-d'Or près du projet de Boris Vian. Comme on le sait actuellement, à la Goutte-d'Or, pour l'instant, il n'y a plus qu'une offre de supermarché qui est le G20 et qui ne répond pas à la demande dans ce quartier.

Le retour de ce supermarché est donc très important pour les habitants et les habitantes de la Goutte-d'Or, en particulier pour les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer. Donc, je me félicite qu'on puisse avancer sur ce dossier.

Je tenais aussi à préciser qu'en parallèle, en lien avec Mme BALAGE et Mme AKKARI, on travaille également sur l'offre alimentaire dans les quartiers populaires pour une alimentation de qualité bio en circuit court. Ce type de dispositif peut s'illustrer à travers des épiceries sociales, par exemple, des épiceries solidaires avec une tarification sociale. L'objectif dans

ces projets, c'est de s'appuyer sur les initiatives des habitants, des habitantes, et des associations de terrain pour pouvoir avoir une offre accessible à toutes et tous dans tous les quartiers populaires du 18<sup>e</sup> arrondissement.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Un mot rapide d'abord, pour remercier Mme BOUX de cette inscription sur cette délibération puisqu'effectivement, c'était très attendu de la part des habitants. Et pas plus tard qu'il y a quelques semaines, la présidente des commerçants de la Goutte-d'Or m'interrogeait sur l'avenir de cette petite grande surface car il y avait effectivement une grande attente des habitants de la Goutte-d'Or pour le retour d'une grande surface à des prix accessibles. D'autant que dans le cadre de cette rénovation un peu générale de ce lieu, il y avait beaucoup d'interrogations dans le quartier sur ce qui prendrait la suite du Leader Price à la suite de son incendie.

Comme cela était dit, effectivement, ce ne sera plus Leader Price, ce sera Aldi suite à la cession par le groupe Casino d'un certain nombre de supermarchés Leader Price à Aldi. Mais donc, on reste dans une offre très accessible. C'est vraiment très bénéfique pour le quartier.

Je précise d'ailleurs qu'à la suite d'un recours contre le permis de construire, le projet avait pris du retard, l'ensemble d'ailleurs a pris du retard, et qu'une nouvelle demande a été faite par la société propriétaire, maintenant titulaire du bail, au Paris Habitat. Cette demande en commission départementale d'aménagement commercial a été validée, pas plus tard que la semaine dernière, jeudi dernier. Je siégeais en votre nom, M. le Maire, pour valider. Comme ça a été fait quasiment à l'unanimité, je le souligne, parce que ce n'est pas toujours le cas, dès lors qu'il s'agit de grandes enseignes, cette réinstallation a été validée aussi bien par la Chambre de commerce que les différents élus présents. Il y a une ou deux exceptions près mais enfin, c'était très largement soutenu. Donc, je pense qu'il faut vraiment s'en réjouir pour le quartier.

**M. le Maire** : On conclue que cette délibération est adoptée et je vous en remercie.

### **2021 DU 72 – Opération d'aménagement Ordener Poissonniers (18e) – Signature du protocole foncier avec EFA, des conventions de Projet Urbain Partenarial et de Transferts des Equipements Propres**

**Rudolph GRANIER** : Nous voterons contre cette délibération puisque ce projet est aussi inabouti qu'inadapté aux enjeux et aux besoins du quartier Ordener Poissonniers.

La dernière réunion de concertation qui s'est tenue le 31 mars a montré une hostilité forte et globale des habitants en dépit de quelques avancées tactiques lâchées par les promoteurs du projet. A ce stade, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu d'enquête publique pour un projet aussi impactant pour l'avenir et que par exemple, la concertation n'ait pas été organisée sous l'égide d'un garant. Je vous ai déjà interpellé sur la nature des concertations qui se déroulaient dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et qui n'est en rien représentative selon moi, c'était lors du dernier Conseil de Paris. L'objectif principal est de densifier en logements sociaux et c'est tout. Le reste, c'est simplement de l'habillage, on discute du sens des circulations des rues et vous laissez des miettes à quelques riverains qui sont bien obligés de faire passer des messages négatifs en dépit des interpellations politiques que vous leur menez.

Il y a une situation exceptionnelle du site à proximité du faisceau ferroviaire qui aurait permis d'installer des équipements d'avenir comme ceux réalisés par exemple aux Batignolles et qui pouvaient être en même temps connectés au réseau ferré. En réalité, les plus grandes inquiétudes que nous pouvons avoir sont d'anticiper sur l'isolement du futur jardin qui va être propice vraisemblablement, comme on a déjà le cas par retour d'expérience au

détournement d'usage dans un quartier déjà gangréné par la toxicomanie. Les participants à la concertation voulant évoquer, ils vont être cernés par les bâtiments très hauts. On nous a expliqué la luminosité, ça ne marche pas. Ensuite, la partie ouverte ne représentera qu'une fraction infime de mètres carrés annoncés sur une plaquette avec une vocation très commerciale. Les flux de circulation ne sont pas analysés non plus qu'ils soient routiers ou collectifs. La voirie ne pourra pas être empruntée facilement par des lignes de bus qui vont rester engluées dans les embouteillages de la rue des Poissonniers. Et croire que cela ne servira que, pas de voie de délestage, est un contresens par rapport à la technique de gestion des flux puisque les conducteurs vont simplement devenir fous et vont utiliser toutes les échappatoires possibles inimaginables.

Donc, contrairement à ce qui est annoncé, le quartier Amiraux Simplon restera toujours autant enclavé, voire davantage puisque bloqué par des flux générés par cette nouvelle organisation.

Le point le plus préoccupant, j'en terminerais par là M. le Maire et mes chers collègues, reste sur la surconcentration en logements sociaux dans un îlot où déjà toute la barre d'Andrézieux a été conventionnée, où la majorité reproduit ses choix de concentrer des logements sociaux là où ils sont déjà plus nombreux. Si on voulait de la mixité, et je vous propose une autre définition de la mixité qui n'est pas celle de la pauvreté sur la pauvreté ou de la misère sur la misère, il faut favoriser dans ce quartier des logements intermédiaires, des logements pour étudiants, des logements pour des jeunes travailleurs et des logements pour des cadres intermédiaires et supérieurs. Donc, c'est le dieu béton qui, comme nous voulant expliquer les riverains, revient frapper encore une fois, de façon très malheureuse au 18<sup>e</sup> arrondissement.

**Justine HENRY** : Je voulais simplement répéter les différents éléments sur lesquels je suis intervenue dans les précédents mois sur ce projet.

Je regrette que ce projet avance de la manière avec laquelle vous nous le présentez. C'est effectivement un projet de densification du quartier et ça avait mobilisé un certain nombre de citoyens, que de vouloir faire agrandir l'espace vert et d'en faire vraiment un espace de respiration au cœur de l'Arrondissement. C'est effectivement un quartier qui est enclavé ; qui va se retrouver à proximité des rails où il n'y a qu'une seule ligne de métro qui va le desservir, un seul axe routier qui va le desservir et ce n'est probablement pas ce qu'il y a de mieux pour en faire un lieu adapté à la mobilité de demain et permettre aux habitants qui seront là de bien vivre dans leur quartier.

Je pense également et je l'avais soumis en Conseil d'arrondissement et vous ne me l'aviez pas voté que le patrimoine ferroviaire méritait d'être valorisé autour d'une halle alimentaire sur ce site qui a été refusé par votre majorité. Je trouve dommage que nous ne pouvions ouvrir des discussions sur l'évolution du projet alors qu'il avait fait grand débat pendant la campagne municipale et que nombreux sont ceux autour de la table, ce soir, qui avaient voulu en rebattre les cartes et finalement, il n'en est rien. Le projet que vous présentez et que vous continuez à développer est le même que celui qui a été présenté aux habitants lors de la concertation en décembre 2019. Depuis, rien n'a évolué, et je regrette que les écologistes y en aient fait un objet de campagne très fort, ne soient pas plus au combat pour faire évoluer ce projet d'avenir puisque l'avenir du 18<sup>e</sup> se construit par ce type de projet.

Je pense aussi qu'il y a trop de logements sociaux et que l'équilibre devrait être réévalué. Je pense qu'il y a vraiment un sujet de définir la mixité sociale que l'on souhaite avoir dans nos quartiers et de définir aussi les usages du quotidien que l'on souhaite travailler. Sur ces volets, je trouve que le projet ne répond pas à la demande, même s'il apporte un certain nombre d'équipements publics qui sont nécessaires et ça, je le salue, que ce soit le conservatoire de musique, le cinéma, les crèches, écoles et autres équipements.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Je suis une habitante déçue de l'évolution de ce projet depuis plusieurs mois.

**Gérald BRIANT** : Moi, je suis un habitant ravi que ce projet enfin arrive et commence à voir le jour.

Sur les deux remarques données un petit peu avant, j'ai noté deux points communs sur les interventions des oppositions, les deux groupes de droite. Ils reprochent de densifier et reprochent de trop de logements sociaux. Alors d'abord, sur la deuxième chose. Je vois où vous voulez enlever des logements sociaux, c'est-à-dire partout. Mais vous les mettez où ? Vous n'en mettez pas en fait, ils disparaissent, c'est-à-dire qu'ils vont sur la lune ? Qui s'en occupe ? Ça fait partie de ça.

Vous aspirez aujourd'hui à pouvoir diriger le 18<sup>e</sup> arrondissement, mais il faudrait s'adresser à toutes les personnes, à ceux qui viennent en mairie régulièrement, nous demander du logement. On dit « non, on ne distribue pas de logement » ? Mais on se bat aujourd'hui, tous les jours – notamment, c'est la mission de M. BROSSAT – pour construire plus de logements. Eh oui parce qu'aujourd'hui, on a 17 000 demandeurs de logements qui sont souvent des électeurs, je vous le rappelle quand même et qui sont aujourd'hui dans des situations où ils sont mal logés. Il faut que ça sorte de terre. Alors, on le fait où ? Le 18<sup>e</sup> doit reprendre part, le 18<sup>e</sup> aujourd'hui n'est pas au quota de la loi SRU ; il n'y est pas. Donc, il faut qu'il y aille. Peut-être que vous proposez qu'il soit dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, ou à Neuilly, je ne sais pas. Mais dites-le publiquement, que vous voulez des logements sociaux là-bas.

Moi, je pense qu'être responsable, c'est aussi dire que travailler à la mixité, ce n'est pas seulement enlever ; c'est aussi ajouter.

Ensuite, sur la question de la densité, c'est un vrai sujet. Parce que quand vous dites « densité », il faut qu'on réfléchisse justement est-ce qu'il peut y avoir une densité qui est écologique. Je le crois profondément. Parce que, qui dit densité dit aussi la question des transports, que vous rapprochez, la question des services publics que vous rapprochez. Toutes ces questions-là sont intéressantes. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on m'explique que dans ce quartier-là, Chapelle Ordener, il va être enclavé parce que ça sera compliqué de joindre un métro, non, stop. C'est une blague. Je veux bien tout entendre, mais on parle quand même à 300 mètres à pied. Je ne sais pas dans quel monde on vit. Bref.

Juste pour dire que sur le fond quand même, je suis content que ça aboutisse, pourquoi ? Parce qu'on avait quand même une plaque de béton – pour aller vite – qui se déployait sur tout un tas d'hectares et qui, d'une certaine manière, participait au réchauffement climatique. Donc, chaque temps aujourd'hui gagné pour pouvoir retravailler et modifier est du temps gagné pour combattre le réchauffement climatique de ce point de vue là.

Donc, je suis content que ça ait abouti ; je suis content aussi qu'il y ait eu un travail de fond de fait avec toutes les composantes de la majorité, qu'un dialogue a pu s'instaurer et a pu aboutir. C'est la preuve qu'on peut faire à la fois de l'espace vert, on peut faire du logement. C'est bien. De mon point de vue, évidemment, vous connaissez, ma position c'est « il en faudrait encore plus » mais je suis quand même satisfait et je vais défendre ce compromis, et je suis particulièrement fier que, enfin, ça avance.

**Anne-Claire BOUX** : Peut-être pour rappeler, cette délibération ne porte pas sur le projet global. Elle porte sur la convention entre la Ville et la SNCF sur les équipements publics, notamment la création d'un espace jeune et d'une école. Donc, je vous invite aussi, je n'ai pas compris quelle a été la position de la République en marche sur cette délibération, mais

j'ai bien noté la position du groupe Changer Paris sur cette opposition à la création d'espace public qui est le cœur même de cette délibération.

Pour revenir sur le sujet plus globalement, je trouve que c'est bien qu'on ait ce débat ce soir parce que ça montre bien des différences. Avec cette majorité, c'est un projet qui allie des enjeux écologiques et sociaux. C'est aussi là-dedans, dans ce projet, que s'inscrit le projet des écologistes. Les écologistes sont pour le logement social. En ce moment, la concertation sur le plan local d'urbanisme a débuté. Tout l'enjeu de ce PLU bioclimatique, c'est à la fois de pouvoir adapter la ville au dérèglement climatique parce qu'on sait que cette urgence climatique devient de plus en plus pressante, qu'on aura de plus en plus de pics de pollution, de périodes de canicule. Il est important qu'on puisse adapter notre ville à ce changement climatique. On l'a vu avec la crise sanitaire, on a aussi vu que ce besoin de nature, il était de plus en plus important chez les habitants et les habitantes. Et le 18<sup>e</sup> est vraiment au cœur de ces enjeux. On le sait, on l'a dit. Moi, je ne reviens pas à ce qui a été dit en campagne. Le 18<sup>e</sup>, c'est un des arrondissements le plus dense de Paris. Il y a un déficit d'espace vert important ; c'est aussi un arrondissement avec des écarts sociaux qui sont parmi les plus forts. Donc, tout le travail réalisé et je rejoins M. BRIANT, je suis contente qu'on ait réussi à faire ce travail collectif pour améliorer ce projet.

Il ne faut pas oublier aussi la mobilisation des habitants et des habitantes qui nous a poussés à avoir cette réflexion et à pouvoir améliorer ce projet. Parce qu'au global, on passe quand même de 10 % d'espace vert à 52 % du projet. Et je ne peux pas vous laisser dire Mme HENRY que rien n'a changé depuis juin 2019. On passe de 1,1 ha à 1,5 ha pour le jardin central. On a aussi commencé à engager une réflexion sur la dédensification de la place des bureaux, on a une partie de la surface de bureau qui est transformée en coliving. C'est un principe de colocation de moyenne durée qui permet souvent d'aider des étudiants, des jeunes actifs. Ça a aussi la possibilité d'être réversible dans le temps pour pouvoir pérenniser des logements si besoin.

Sur la question des logements sociaux, on assume complètement la nécessité de faire des logements sociaux à Paris. Il y a quand même énormément de gens qui ne peuvent pas se loger aujourd'hui à Paris. Donc, oui, il faut continuer à faire du logement social. Par contre, il faut réfléchir dans le cadre de ce nouveau PLU à comment on fait pour intégrer en même temps les enjeux climatiques. Donc, on va certes construire du logement social, mais il y a aussi des programmes de transformation de bureaux en logements, c'est le cas du dispositif Reinventons Paris. Il y a la question de la location saisonnière parce que si on regarde des éléments chiffrés de l'APUR, on a ces dernières années construit plus de logements et on a plus de logements mais par contre, le nombre de résidences principales n'a pas augmenté.

Donc, il faut qu'on ait une réflexion globale sur le logement mais en tout cas, je pense que toute cette majorité a la conviction qu'il faut continuer à aider les gens à avoir accès à des logements abordables à Paris. On l'assume. Par ailleurs, sur ce projet-là, il y a 50 % de logements sociaux, il n'y a pas 100 % de logements sociaux. Et à l'intérieur de ce logement social, il y a différentes catégories. Je sais que mon collègue M. BROSSAT y est très attentif. L'objectif, c'est pouvoir faire de la mixité sociale dans les quartiers populaires, en ayant des catégories plus aisées, auxquelles on va pouvoir attribuer des logements sociaux dans ces quartiers qui sont plus défavorisés. Oui, faire plus de logements sociaux dans des arrondissements plus aisés où on va pouvoir, là encore, créer des logements de type PLAI.

Donc, oui, cette politique de logement, elle est importante ; ce projet, il évolue dans le bon sens. Comme M. BRIANT disait, si ça avait été que nous, il y aurait encore eu plus de logements sociaux. Si ça avait été que les écologistes, il y aurait eu encore plus d'espaces verts. Mais, en effet, il y a eu un travail collectif qui nous permet d'arriver à un projet équilibré qui est une première pierre dans le changement de vision sur l'urbanisme qui est en cours et qui fait l'objet de débats dans le cadre de cette concertation pour le PLU.

Donc, on continue, c'est une très belle avancée. Peu de projets aujourd'hui. Vous parliez des Batignolles, mais le projet de la ZAC des Batignolles est beaucoup plus dense. Vous parliez de l'enclavement du parc. Moi, je le trouve très bien ce parc Martin Luther King. Mais on ne peut pas dire qu'il est ultra ouvert sur le quartier, en fait. Vous avez des grilles qui ferment avec des petites entrées. J'espère et je pense qu'on arrivera sur ce projet Ordener Poissonniers, à reconnecter – je sais que M. le Maire y est très attentif – de ce lien entre ce nouveau quartier et l'ensemble du quartier autour. Il y a encore beaucoup de travail sur ce projet. C'est pour ça que la concertation se poursuit, et cela a été dit très clairement aux habitants ; le cadre de la concertation a été posé. Il a été indiqué aux habitants que la concertation se poursuivrait sur l'aménagement de ces espaces végétalisés, sur les rez-de-chaussée, sur un certain nombre de sujets, je vous rejoins aussi sur l'étude de circulation, il faut qu'on aille plus loin. C'est un sujet, qui, à mon sens, n'a pas suffisamment été exploré mais il faut qu'on aille plus loin, pour là encore, construire le projet de mobilité autour de cette zone d'Ordener Poissonniers. En tout cas, je me réjouis qu'on puisse avancer dans le bon sens ; je me réjouis de ce travail collectif ; je me réjouis d'aboutir à un projet qui allie justice climatique et justice sociale.

**Mario GONZALEZ :** Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce projet ; nous avons déjà eu de nombreux débats. Je m'étonne quand même, on peut le dire, des contre-vérités qui sont dites dans ce conseil. C'est un peu embêtant, on parle d'un projet inabouti, inadapté ; on parle de l'hostilité de la population et on parle d'une concertation qui resterait à faire.

Je veux bien qu'on fasse de la politique comme ça mais au bout d'un moment, ça devient lassant. La concertation, elle est évoquée dans les projets de délibération annexés à l'ordre du jour. Il suffit de les lire attentivement pour remarquer qu'il y a une concertation qui date depuis 2015, qui n'était même pas obligatoire, qui a été faite à l'initiative de la Mairie de Paris et du promoteur, en l'occurrence FAS, anciennement SNCF Immobilier, avec une première phase, suivie d'une deuxième phase en 2017, suivie d'une troisième phase, cette fois-ci une concertation règlementaire à compter de 2019, avec un arrêté de la Maire et après avoir sélectionné les opérateurs qui allaient engager les travaux et imaginer le projet.

Donc, il y a bien eu une concertation et comme l'a dit ma collègue Mme BOUX, cette concertation va se poursuivre, non pas sous format de concertation règlementaire mais bien de dialogue citoyen, pour effectivement, débattre et échanger et aboutir sur les aménagements des espaces verts sur les pieds d'immeuble également et notamment les commerces qui n'ont pas encore été affectés.

Autre contre-vérité, alors là pour le coup, particulièrement étonnante, qui démontre que vous n'avez absolument pas lu les délibérations. C'est très difficile d'avancer et de débattre de manière intéressante comme ça. Vous parlez d'une densification, je cite M. GRANIER « densifier en logements sociaux ». Vous avez 72 000 mètres carrés de surface de plancher ; sur ces 72 000 mètres carrés de surface de plancher, vous en avez 30 000 pour des logements sociaux. Si, pour vous, ça, c'est de la surdensification de logement social, ça veut dire qu'effectivement, vous confirmez que vous êtes contre le principe même des logements sociaux. Mais peu importe. Vous parlez d'une densification tout court, alors que, comme l'a rappelé notre collègue Mme BOUX et d'autres avant, c'est quand même un projet qui, justement ce qui le caractérise, c'est son équilibre. Un équilibre entre la construction et la non-construction avec l'existence d'un parc de plus de 1,5 hectare d'un seul tenant puisqu'en réalité, vous avez 1,7 hectare d'espace vert en totalité avec notamment une promenade le long des voies qui sera affectée à des maraîchers. Vous avez également des équilibres dans la programmation. C'est-à-dire que vous avez 50 % de logements sociaux mais vous avez également des bureaux, vous avez également de l'activité hôtelière à travers une auberge de jeunesse. Vous avez également du coliving et vous allez avoir, la particularité de ce projet c'est qu'il a été fait et imaginé en amont avec des futurs opérateurs dont notamment des opérateurs connus, d'une chaîne de cinéma, vous avez la Bellevilloise,

vous avez également la Brasserie la Goutte-d'Or qui vont déjà donner leur OK et qui s'installeront sur place, ce qui est assez novateur.

Puis surtout, le plus important, et c'est l'objet de ces deux délibérations, c'est d'adopter une convention de pub. Pourquoi ? Parce que comme on crée des logements, on en crée 400. Je rejoins mon collègue M BRIANT : moi, j'en aurai voulu un petit peu plus et j'aurai même peut-être voulu un petit peu plus de logements sociaux puisque M. GRANIER, manifestement, encore une fois, vous n'avez pas lu la délibération, il y a du logement intermédiaire, il y a du logement en accession également, donc, là aussi, en termes d'offre de logement, un équilibre. Et comme l'on crée du logement, on est obligé de créer des équipements qui vont être cofinancés par l'aménageur.

Et dans ces aménagements, là aussi, on a quelque chose de très novateur : vous avez non seulement une école qui sera une école avec une cour oasis entre guillemets ; donc une cour qui sera a priori ouverte et qui constituera un espace vert, nous aurons une crèche, mais nous aurons aussi un conservatoire et on sait à quel point nous attendions ce conservatoire, donc ce sera un conservatoire en plus d'un nouveau genre également.

Bref, nous avons là vraiment un projet qui est équilibré, il a été l'objet de nombreux débats, de nombreux dialogues mais finalement nous avons réussi, nous avons pu aboutir à un projet encore une fois équilibré, novateur et qui sera au service de l'ensemble des habitants du 18<sup>e</sup> et il s'inscrira parfaitement dans le quartier avec des ouvertures aussi bien vers la Goutte-d'Or que vers le quartier Amiraux-Simplon.

Je vais finir sur la question de la circulation. Si vous lisez attentivement la délibération, vous verrez que ce qui est prévu a priori c'est une circulation douce dans le prolongement de la rue René-Clair avec une circulation limitée à 20km/heure mais effectivement, là aussi, nous allons devoir approfondir, approfondir cette question de la circulation, et ce d'un point de vue plus global en intégrant notamment les autres voies principales, notamment la rue des Poissonniers et LA Rue Ordener.

Voilà ce que j'avais à dire, donc moi aussi très content de ce projet, M. le Maire, vous le savez puisque nous y avons beaucoup travaillé dans le cadre de cette majorité ; ça a été des moments intenses mais en même temps toujours très constructifs, énormément d'écoute, d'abord l'écoute des habitants, la première chose depuis 2015, toujours, et aussi l'écoute des différentes composantes de cette majorité, l'écoute des différents collectifs. C'est comme ça qu'on avance intelligemment et c'est comme ça que l'on construit une ville intelligemment et que l'on densifie intelligemment en y mêlant justice sociale et justice environnementale pour reprendre les termes justes de ma collègue.

**M. le Maire :** On aura l'occasion de reparler et sûrement beaucoup de ce projet Ordener-Poissonniers et sans doute d'être tous rassemblés pour les moments d'inauguration qui sont toujours un grand plaisir et ce sera le cas pour l'école, pour le conservatoire, pour les équipements culturels, pour les logements, pour les bureaux, pour le parc. Bref, tous ces moments qui, en réalité, comme toujours réuniront l'ensemble des élus autour d'un projet qui – j'en suis absolument convaincu moi aussi – a trouvé avec beaucoup de patience de la part de l'ensemble des acteurs son équilibre et qui peut-être même, mais on verra dans les années qui viennent, est une forme de préfiguration de ce que seront pour la suite les obligations liées aux futurs PLU bioclimatiques.

Et comme tous les projets qui sont intéressants, passionnants même, qui transforment la vie des habitants, ils emmènent beaucoup de débats, beaucoup de discussions, parfois des oppositions : parfois des oppositions qui perdurent, parfois des oppositions qui s'arrêtent et au bout du bout, l'essentiel c'est quoi ? C'est d'assurer que les habitants du 18<sup>e</sup>, ceux qui sont aujourd'hui dans ce quartier d'Amiraux-Simplon et puis ceux qui vont le rejoindre y

trouvent leur compte et que ces projets soient une amélioration de la qualité de vie pour tout le monde et je suis absolument convaincu que ce sera le cas parce que ce projet c'est d'abord de l'espace qui est rendu aux habitants.

On ne construit pas sur de l'existant à Ordener-Poissonniers comme à Hébert ou comme à Chapelle Charbon. On rend de l'espace qui était fermé, personne n'y avait accès. On rend de l'espace et dans ce nouvel espace rendu à la Ville, on met en place, ou plutôt espace ferroviaire avec notre travail évidemment, met en place un nouveau quartier. Et je crois qu'il y a assez peu de nouveaux quartiers qui bénéficieront d'un tel équilibre dans les nouveaux usages. Voilà pourquoi je suis absolument convaincu que nous ayons ce soir voté ou pas ce PUP, ce soir on vote pour les équipements publics en réalité, on ne vote pas pour le projet. Nous serons réunis au moment où il faudra et c'est bien normal, inauguré ensemble les réalisations et constatés ensemble que ce projet, parmi d'autres mais ce projet a amélioré la qualité de vie des habitants et à ce moment-là, tout le monde aura oublié les excès de paroles des uns et des autres.

Je veux quand même finir sur un mot et je sais qu'il m'est parfois reproché de rabâcher cette expression que j'utilise mais je veux le redire ici parce que vraiment je pense qu'il faut qu'on en soit tous absolument convaincus et donc, je le redis et ce ne sera pas la dernière fois et je m'excuse de le répéter « le logement social ce n'est pas du logement pour gens à problèmes ». Le logement social, ce n'est pas du logement problématique. Les trop peu nombreux habitants du 18<sup>e</sup> qui bénéficient d'un logement social ne sont pas des problèmes pour notre Arrondissement. Le problème de notre Arrondissement, d'une certaine façon, les paradoxes du 18<sup>e</sup> qui consistent à être un arrondissement où une petite moitié de la population vit dans des quartiers populaires, où une part conséquente de la population vit dans des conditions matérielles difficiles, est d'avoir en réalité à peine 22,5 ou 23 % aujourd'hui de logements sociaux.

Et je pense que si on ne comprend pas ce paradoxe du 18<sup>e</sup> et qu'on applique au 18<sup>e</sup> des réflexions trop basiques, on oublie que faire de la politique, c'est aussi prendre en compte la réalité du territoire ; et le 18<sup>e</sup>, dans sa diversité sociologique, dans ses différents quartiers, n'est pas un quartier qui compte trop de logements sociaux et ce n'est pas un quartier qui compte le plus faible taux de mal-logement malgré l'immensité du travail qui a été fait pour éradiquer l'habitat insalubre et ça, au moins on y est arrivé.

Donc, je le dis avec vraiment beaucoup de conviction et je sais que c'est partagé a minima par l'ensemble de la majorité que j'ai l'honneur de conduire ici dans le 18<sup>e</sup> et Anne HIDALGO à Paris, le logement social, ce n'est pas du logement pour gens à problèmes. C'est la seule façon pour permettre à des Parisiens de la classe moyenne, je reprends toujours cet éternel exemple mais il y en vaut bien un autre, pour permettre à un couple avec un instituteur et une policière qui n'a pas de patrimoine familial de se loger à Paris.

Je voudrais vraiment que nous tous, quelle que soit notre appartenance de groupe ou le camp politique auquel on adhère, a minima, commençons nos interventions en répétant ce mantra qui est une réalité : le logement social ce n'est pas un logement pour gens à problèmes et les locataires du logement social ne sont pas dans le 18<sup>e</sup> ni nulle part ailleurs des gens à problèmes. Ce sont des citoyens responsables, utiles et qui peuvent continuer à vivre à Paris parce qu'ils sont dans le logement social. Donc, qu'on trouve qu'il y a trop de logements ou pas assez de logement ou trop de densité ou pas assez de densité, tout ça, c'est du débat politique légitime et positif et qui nous permet d'avancer mais de grâce, arrêtons avec cette idée que le logement social crée des problèmes. Le logement social ne crée jamais de problème, le logement social c'est une solution.

Le mal-logement c'est un problème, c'est ça le problème. D'ailleurs, le mal-logement entraîne plus de problèmes dans l'espace public que le logement social régulier. Et je pense

que la situation qu'on a connu ces dernières années et notamment avec le confinement le démontre. Vraiment, je demande, notamment aux élus de l'opposition, de ne cesser de dire, ce qui paraît être une évidence mais malheureusement ne l'est pas si souvent que ça, le logement social n'est pas un problème ; le logement social est en grande partie la solution pour permettre aux habitants du 18<sup>e</sup> de continuer à y habiter, quelles que soient leurs ressources et notamment pour les classes moyennes – on disait les classes laborieuses fut un temps – mais pour les classes moyennes qui travaillent.

En attendant, si j'ai bien compris : vote négatif du groupe Changer Paris, vote négatif du groupe Indépendants et Progressistes et vote positif des trois groupes de la majorité.

## **COMMERCE**

### **2021 DAE 57 – Signature d'un arrêté portant règlement du Carré aux Artistes de la place du Tertre (18e)**

### **2021 DAE 127 – Pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Elogie Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 6 388 618 €**

**Rudolph GRANIER** : Quatre interrogations très rapides. Il est fait mention de cinq élus de l'Arrondissement pour siéger dans cette nouvelle commission d'attribution. Je voulais m'enquérir de la place de l'opposition parmi ces cinq élus, étant entendu que le Maire du 18<sup>e</sup> ou une représentation par délégation est donnée ; deux adjoints au Maire de Paris également.

Deuxième interrogation, dans le même sens, s'il est assuré une représentation des commerçants au sein de cette commission d'attribution.

Troisième élément, il aurait été opportun peut-être, s'il ne relève que d'une proposition, qui permettrait de réguler un usage à travers les dernières années, de prévoir l'occupation sous les contre-terrasses, j'espère être clair, pendant l'hiver. Les contre-terrasses centrales sont généralement, l'hiver, occupées par les artistes. Cela relève plus d'un usage ou proposer une réglementation qui paraît opportune, peut-être cela nécessiterait d'aller jusque-là.

Quatrième et dernière interrogation, l'affirmation selon laquelle le montant de la redevance ne sera pas modifié est pour nous à prendre avec précaution. C'est peut-être vrai pour le court terme mais en fait, ce n'est plus indexé à la surface occupée et donc, ce serait soumis à arrêté du Maire de Paris, quelle que soit la surface occupée. Donc en réalité, il suffirait d'un arrêté pour en modifier le montant. Donc, je voulais simplement attirer votre attention sur ce quatrième et dernier point : soit il est fixé de manière définitive et puis peut-être réévalué de manière collégiale au bout de trois ans de renouvellement si ma mémoire est bonne, plutôt que par un arrêté qui peut intervenir à tout moment.

**Justine HENRY** : Je rebondis sur le changement de règlement du Carré aux artistes de la place du Tertre, notamment parce qu'il y a eu article récemment dans le Parisien à ce sujet qui faisait état d'une modification du concours de sélection des artistes qui pourront en être, ainsi que de la diminution de 25 places d'emplacement sur la place du Tertre.

Je n'ai pas trouvé ça dans les délibérations, donc je voulais savoir si c'était effectivement d'actualité, sur pourquoi ce changement de mode de sélection des artistes qui est jugé manifestement comme étant un peu biaisé et donc avec une approche qui pourrait faciliter l'appropriation des emplacements par certaines personnes qui ont plus de réseaux que

d'autres alors que le concours permettait une mise en valeur des talents des uns et des autres à mêmes niveaux. Je veux bien des réponses sur ces aspects.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Un mot rapide pour dire que les élus écologistes et citoyens voteraient bien entendu favorablement cette délibération. D'abord, parce qu'il faut poursuivre le travail qui a déjà été fait par la Mairie du 18<sup>e</sup> pour donner un cadre à l'exploitation de ces places dédiées aux artistes de Montmartre et de la place du Tertre. Un cadre qui a été initié il y a maintenant plusieurs années notamment par Mme GABELOTAUD sous le mandat précédent, je faisais partie des élus qui siégeaient au Carré du Tertre, au Carré des artistes, et aussi pour ça que je prends la parole ce soir.

Ensuite, nous devons saluer le travail réalisé par les services de la Ville dans la préparation de cet arrêté. C'est un arrêté qui respecte l'esprit du Carré mais qui l'inscrit aussi dans un cadre réglementaire qui est renouvelé, saluer le travail des services de la DAE dans l'accompagnement des artistes aussi parce qu'un certain nombre d'entre eux le sont depuis très longtemps ; ils vivent pour la plupart leur vie à la place du Tertre ; ce sont des artistes à qui il faut d'abord expliquer pourquoi la Ville doit renouveler ces autorisations par la voie d'un appel à propositions ; ce sont aussi des artistes à qui il faut ensuite accompagner dans le dépôt du dossier faute d'une maîtrise du cadre administratif parisien qui parfois est un peu compliqué, voire de l'écrit, en toute impartialité évidemment et dans la légalité.

C'est tout l'objet de l'AAP qui est proposé là, et pour lequel il y avait déjà certains nombres de bases proposées sous la mandature précédente. Nous avons là donc un règlement clair qui donne autant de chance aux occupants actuels qu'à de potentiels nouveaux artistes qui voudraient proposer leurs œuvres sur le Carré ; c'est ce que la loi nous demande d'ailleurs et c'est bien normal.

**M. le Maire** : Pour répondre et donner des éléments supplémentaires, la parole est à M. DAVIAUD.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Alors beaucoup de questions, donc je vais essayer d'être relativement concis pour chaque élément parce qu'il est un peu difficile de synthétiser sur des sujets un peu différents.

D'abord, je remercie M. BADINA d'avoir rappelé aussi l'origine de ce nouveau règlement. Ce nouveau règlement, il a deux origines, il est nécessaire de le rappeler pour pouvoir répondre aussi aux questions qui ont suivi. Il y a d'abord la transcription d'une ordonnance du 19 avril 2017 – nous sommes quatre ans après, je le précise – qui prévoit que pour toute utilisation de l'espace public à des fins commerciales, il doit y avoir mise en concurrence afin qu'il y ait une transparence et une équité totales pour les attributions de ces emplacements. Et je pense qu'on ne peut tous que s'en réjouir.

Il était nécessaire de mettre en application cette ordonnance, même je le précise parce que je sais que cette application est source de questionnements s'agissant d'artistes, en se demandant pourquoi on va mettre en concurrence des artistes et que ça peut paraître un peu contradictoire la mise en concurrence d'artistes. Alors deux éléments, un, il faut savoir que, y compris dans le domaine culturel et artistique, lorsque la Ville donne un de ses équipements culturels en délégation, il y a un appel à projets et mise en concurrence. C'est la meilleure garantie pour tout le monde qu'il y ait une totale transparence dans les conditions et dans les motifs de l'attribution.

Donc, le premier élément, c'est vraiment s'inscrire dans cette ordonnance et je le dis parce que j'ai eu un certain nombre de questions qui me demandait s'il était vraiment indispensable et puis pourquoi maintenant transcrire cette ordonnance. Et ma première réponse que je pense nous partageons tous est qu'une ordonnance c'est la loi et qu'une collectivité comme

Paris ne peut pas se dérober à la loi et que son devoir, et que notre devoir en tant qu'élus, notre responsabilité en tant qu'élus est de s'inscrire strictement dans la loi et nous devons donc inscrire le nouveau règlement du Carré aux artistes dans le cadre de cette ordonnance de 2017.

Deuxième élément, il y avait un travail entrepris déjà depuis un certain temps sur un certain nombre d'adaptations du règlement, l'organisation de la place du Tertre. Cela me permet de répondre déjà à quelques questions, notamment de Mme HENRY et de M. GRANIER. Premier point, sur la diminution de nombre de places. En réalité, il y avait jusqu'à présent un certain nombre de places qui était destiné à ce qu'on appelait des invités, qui pouvaient être des artistes un peu de passage, qui pouvaient comme ça montrer leurs pratiques, montrer leurs réalisations. Il y a eu un grand travail de réflexion avant l'élaboration de cette délibération avec les services de la DAE. Je veux souligner d'ailleurs la grande qualité du travail, et je veux nommer Catherine DEGRAVE et Sophie LAZERAT qui ont beaucoup travaillé, ça n'a pas toujours été simple, loin de là parce qu'il y avait effectivement en face des interrogations, des inquiétudes tout à fait légitimes. Donc, il s'agit d'avancer dans un cadre légal pour l'intérêt des artistes et des riverains, vraiment dans ce sens de l'intérêt général et en tentant d'optimiser, d'améliorer au maximum l'organisation du Carré.

dans cet état d'esprit, il a été décidé que ces places supprimées allaient permettre de récupérer de l'espace pour que certains artistes puissent organiser pourquoi pas des événements, des démonstrations, qu'il puisse y avoir des animations car évidemment, tout ça intervient dans le moment que nous connaissons tous où il s'agit aussi de faire revenir les touristes, ça nous n'avons pas un pouvoir direct dessus, mais par contre, d'être plus attractif peut-être pour les habitants du 18<sup>e</sup>, pour les Parisiens. Et que dans ces conditions, que les artistes puissent proposer des animations, un certain nombre d'évènements, ça pouvait aller dans le bon sens de ce point de vue. C'est pour cette raison que ces places ont été supprimées. Il ne s'agit absolument pas de supprimer des emplacements d'artistes permanents ; c'est vraiment ces places complémentaires, si je puis dire, qui ont été supprimées.

Sur la modification du concours de sélection. Je suis un peu mon ordre, donc je continue à répondre au deuxième point soulevé par Mme HENRY. Jusque-là, le principe était que nous avions des artistes présents depuis très longtemps, pour certains d'entre eux, plusieurs décennies, dans un certain nombre de cas et puis, nous avions de nouveaux artistes qui arrivaient dès lors qu'il y avait un certain nombre de places vacantes, ce qui arrivait régulièrement et ces artistes avaient effectivement une sorte de concours, étaient reçus si la qualité de leurs réalisations paraissait convenir à ce qu'est aujourd'hui la place du Tertre.

Avec l'application de cette ordonnance, il n'y a plus donc aujourd'hui cette distinction entre anciens et nouveaux ; l'application de cette ordonnance donne lieu à une nouvelle validation, si je puis dire, de l'ensemble de ces artistes. Dans ces conditions, j'ai connaissance de ce papier du Parisien qui, comme souvent, a été élaboré sans vérification auprès de nous de la réalité des choses ou des inquiétudes. Il n'y a aucune intention d'avoir une sélection biaisée, vraiment ce genre d'appréciation n'est pas seulement blessante mais inutilement polémique surtout. Notre volonté n'est pas de biaiser, ça n'a vraiment aucun sens ; notre volonté est que l'occupation et le règlement de la place du Tertre s'inscrivent totalement dans la loi et qu'il y a cette commission à laquelle faisait allusion M. GRANIER qui va donc valider effectivement les candidatures des différents candidats qui auront répondu à l'appel à projets.

M. GRANIER, vous faites allusion à la présence de commerçants dans cette commission. Cela a été l'objet de débat entre nous, avec les artistes et il y a une raison très précise à cela ; c'est qu'il y avait une inquiétude de la part des artistes quant à la possibilité qu'il y ait certains candidats qui ne soient pas de vrais artistes, voilà, pour être très concret et dont les

réalisations ne soient pas dignes de ce que doit être le Carré aux artistes. Donc, il a été proposé qu'il y ait non pas des commerçants eux-mêmes candidats.

**Rudolph GRANIER** : M. DAVIAUD, pour ne pas vous induire en erreur, je ne parlais pas de commerçants qui vendraient de l'art, on est bien d'accord, je parlais des commerçants autour.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Du coup, quelle est la question à propos des commerçants autour ?

**Rudolph GRANIER** : Est-ce qu'il est prévu qu'ils participent, qu'ils soient membres, je comprends qu'ils ne sont pas membres de cette commission, je pense que cela pourrait être bien fait. Je ne parlais pas des artistes vendeurs, je ne sais pas comment vous les appelez mais je ne parlais pas de commerçants d'art.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : D'accord. Donc les restaurateurs, c'est ce que je comprends puisqu'essentiellement, autour de la place du Tertre, il s'agit de restaurateurs. Non, il n'a pas été prévu d'associer les restaurateurs au choix, pour une raison très simple, c'est que là, on a quand même une question aussi de légitimité sans que ce soit négatif pour eux mais à ce moment-là, on pourrait associer beaucoup plus largement sur Montmartre et on aurait un peu de difficulté à en finir.

Par contre, je reviens aux commerçants, donc aux artistes commerçants dont je parlais et où l'idée est venue d'intégrer dans cette commission d'anciens artistes de la place qui eux auraient toute légitimité à pouvoir juger de la qualité artistique des candidatures, et ce précisément afin de répondre à l'inquiétude qui s'est manifestée d'un certain nombre d'artistes actuels qui était de dire qu'on ne veut pas qu'il y ait de revendeurs de faux tableaux du Sacré Cœur fabriqué en Chine et que ça passe à travers les mailles de notre sagacité. C'est ça la raison d'être et c'est effectivement une très bonne idée.

Et je finis assez rapidement, M. GRANIER, le montant de la redevance forfaitaire, oui parce que nous avons effectivement des emplacements de tailles différentes, il a été prévu pour plus de simplicité et de tranquillité pour les artistes que ce montant serait similaire, qu'il n'y aurait pas de variation et ce n'est pas pour modifier dans un an. C'est simplement pour une question de facilité, de visibilité pour les commerçants.

Dernier élément, sur les contre-terrasses centrales. Comme vous le savez évidemment M. GRANIER, ces contre-terrasses n'existent pas en hiver. Cette année, à titre tout à fait exceptionnel, nous avons autorisé les restaurateurs à les maintenir pour deux raisons : la première raison était que le démontage et le remontage entre la Toussaint et Pâques – puisque c'est ça la tradition – représentent un coût qui n'est pas négligeable. Or, comme chacun le sait, ces établissements n'ont pas pu fonctionner depuis des mois, donc c'était venir alourdir encore les conditions désastreuses de leur trésorerie.

La deuxième raison était que lorsqu'ils m'en ont fait la demande, ils ont souhaité pouvoir conserver ces contre-terrasses centrales pendant la période en espérant pouvoir bénéficier d'un certain nombre de jours de beau temps où il y aura un peu de passage où ils pourraient faire un petit peu de chiffres d'affaires, sachant que, encore une fois, tout cela est absolument temporaire, exceptionnel. La Ville de Paris a su se montrer réactive, je pense aux terrasses éphémères par exemple, voilà, c'est une forme de terrasses éphémères qui elles ne seront pas pérennisées en hiver l'année prochaine mais il s'agissait de répondre à la situation des restaurateurs et c'était évidemment notre devoir.

Désolé, j'étais un peu long mais je voulais quand même répondre sur l'ensemble des points.

**Rudolph GRANIER** : M. le Maire, juste sur la constitution des cinq élus de l'Arrondissement que j'ai évoqué dans mon premier point.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Oui, vous l'avez rappelé, la constitution, elle est assez claire.

**Rudolph GRANIER** : Je parlais de l'opposition au sein de cette constitution de commission.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Nous allons voir dans les cinq quelle part pourrait être réservée, bien sûr.

**M. le Maire** : Merci, M. DAVIAUD, de regarder ça et merci pour toutes ces explications.

Je ne vais pas prolonger le débat sur cette question, juste pour rappeler qu'au-delà de la situation de la place du Tertre qu'on évoque aujourd'hui et des immenses difficultés pour un certain nombre de commerçants et notamment de restaurateurs dues bien sûr à la crise du covid mais aussi à des sujets de modèles économiques et comme le précédent Conseil d'arrondissement s'y était engagé il y a quelques mois maintenant ; nous allons travailler, si possible avant l'été, plus probablement à la rentrée au mois de septembre, à créer les conditions de la candidature de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO nous allons réunir sans doute à la Villa Radet probablement, enfin, peut-être pas au moins de juin parce que les conditions ne le permettront pas mais probablement au mois de septembre, l'ensemble des acteurs, dont bien sûr les acteurs économiques de Montmartre, pour engager ce travail très lourd autour de cette classification qui va être aussi, à n'en pas douter, un bon moyen, et on y travaille notamment avec M. BROSSAT, de faire évoluer la façon dont le tourisme aujourd'hui intervient sur Montmartre et d'essayer de travailler à comment ce tourisme pourrait aussi dépasser le simple cas de Montmartre. Je dois dire que j'ai trouvé les acteurs économiques, les commerçants, les restaurateurs et les peintres et les associations en général très allants pour travailler avec nous sur ce sujet, ce dont je me réjouis mais bien sûr, les élus de toutes les sensibilités seront invités à partager ces moments un peu collectifs et publics de travail autour de cette candidature.

### **SOLIDARITES**

**2021 DASES 10 – Subventions (506 000 €), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.**

**2021 DASES 29 – Subventions (montant total de 340 500 €) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies.**

**2021 DASES 83 – Subventions (1 332 300 €), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations.**

**M. le Maire** : Les délibérations suivantes n'ont pas fait l'objet de demande d'inscription.

## INCLUSION NUMERIQUE

### **2021 DASES 31 – Subventions (490 000 €) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l’inclusion numérique**

**Léa BALAGE EL MARIKY** : Concernant cette délibération qui porte un certain nombre de subventions attribuées à des associations pour l'inclusion numérique, je me félicite que le Conseil d'arrondissement puisse la voter aujourd'hui. Nous avons vu que dans le cadre de nos conseils de quartier dématérialisés, mais aussi dans le cadre des différentes concertations, nous avons un vrai travail à faire pour permettre l'inclusion numérique des habitantes et des habitants du 18<sup>e</sup> arrondissement. J'en veux pour preuve, en tant que référente du conseil Charles Hermite, j'étais amenée à constater une faible participation lorsque nous faisons des réunions de conseil de quartier en numérique alors que nous avons des échanges bien plus propices.

Je crois que l'ensemble des associations qui œuvrent pour cette inclusion du numérique sont véritablement des moteurs d'une meilleure participation à notre démocratie en continu, c'est-à-dire qu'on ne vote pas simplement lorsqu'il y a des échéances électorales mais aussi qu'on puisse débattre, coconstruire les projets de notre Arrondissement et, encore une fois, dans le quartier Charles-Hermite-Evangile, nous avons un bon nombre de projets urbains qui méritent que l'ensemble des habitants et des habitantes puissent y participer.

J'espère véritablement que cette délibération pourra permettre une meilleure participation de ces habitants, habitantes pour que nous puissions avoir aussi des concertations qui reflètent la réalité et du territoire et des aspirations de ces derniers.

**Nadia BENAKLI** : Je rejoins complètement Mme BALAGE EL MARIKY sur ce qu'elle vient de dire, il est difficile d'aller chercher effectivement du public à Charles Hermite mais c'est également difficile d'aller le chercher dans d'autres quartiers comme à porte Montmartre par exemple mais pas uniquement. C'est vrai qu'il faut qu'on intervienne sur tous les quartiers mais pas uniquement les quartiers populaires. On pourrait aussi intervenir à l'ouest de l'arrondissement, notamment pour les seniors.

C'est dans ce cadre que cette délibération est importante parce que c'est l'occasion de saluer les équipes et les bénévoles des associations du 18<sup>e</sup> qui proposent un accompagnement et une aide afin de rendre les personnes en difficulté mais pas uniquement autonomes dans l'utilisation du numérique, de l'ordinateur mais également qui proposent un service d'aide aux démarches administratives. C'est vrai que cette crise sanitaire a montré à quel point la lutte contre l'exclusion numérique pour tous et notamment pour le public en difficulté doit être un axe fort dans notre politique. Ces tristes aussi périodes a montré l'importance de ces associations, de leur utilité, en tout cas dans nos quartiers, dans notre Arrondissement telles que Accueil Laghouat, Antanak et Emmaüs Connect, ALAE, la Salle Saint Bruno, L'île aux Langues, Les Astroliens et le PIMMS. Je salue encore ces équipes, bravo à elles et merci encore pour le travail qu'elles font sur notre Arrondissement.

## HANDICAP

**2021 DASES 79 – Subventions (103 000 €) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

**2021 DASES 109 – Subventions (16 200 € : DASES 9 500 € ; DAC 6 700 €) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2021**

**Sarah PROUST** : Les deux DASES sur les questions de handicap n'ont pas été appelées aux débats.

## SENIORS

**2021 DASES 71 – Subvention (1 500 €) à l'Association Votre Village à Tous (18e) pour son action dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors**

**Antoine DUPONT** : Je souhaiterais revenir un petit peu sur la politique des seniors, ça vient d'être dit d'ailleurs, c'est assez symptomatique mais les seniors sont extrêmement isolés, en tout cas plus isolés que la moyenne des Parisiennes et des Parisiens et l'approche qu'on en a va au-delà de la seule approche de la dépendance et va au-delà de la seule approche des seniors.

Les politiques que nous menons à la fois sur l'espace public ; je prends un exemple, quand on élargi les trottoirs, quand on piétonnise contrairement à ce qu'on essaie de nous faire dire parfois, c'est une politique qui va en faveur des seniors ; les seniors ont une difficulté, en tout cas, les personnes en perte d'autonomie ont une difficulté à se mouvoir dans une ville qui est très dense et regagner de l'espace public. C'est leur permettre aussi de sortir de chez elles, dans de meilleures conditions et d'accéder aux services du quotidien.

Quand on fait une mise en sens unique, je prends l'exemple de l'avenue de Saint-Ouen et l'avenue de Clichy et qu'on interdit l'entrée des véhicules dans Paris entre le nord pour aller vers la place de Clichy, c'est aussi pour permettre aux bus extrêmement empruntés par les personnes on va dire en perte d'autonomie, c'est pour permettre à ces personnes de se mouvoir dans une ville dense plus facilement.

Quand on travaille sur des parcs et jardins, c'est des lieux de convivialité ; quand on travaille sur la ville du quart d'heure, c'est pour permettre aussi à ces gens-là d'avoir à proximité des commerces, des services publics, des lieux de santé.

Donc la politique senior qu'on mène, et je sais que mon collègue M. LELLOUCHE y est extrêmement sensible, cette politique, elle est globale ; elle n'est pas uniquement sur le scope senior, dépendance et finalement un peu stigmatisant. La ville qu'on développe, c'est une ville adaptée, elle doit être adaptée aux enjeux climatiques, aux enjeux environnementaux mais aussi aux enjeux de vieillissement d'une population. C'est ce à quoi je vais m'attacher dans le cadre de mon mandat mais aussi, comme mes collègues ont en tête au quotidien, et Mme BENAKLI vient de le rappeler et son travail là-dessus, je sais qu'elle a extrêmement conscience de cette problématique.

C'est les éléments un peu que je voulais remettre au débat et remettre ce soir dans la tête de toutes et tous.

**Ariel LELLOUCHE** : Simplement pour remercier à la fois Mme BENAKLI et M. DUPONT parce qu'effectivement, je pense que la politique concernant les seniors est une politique qu'il va falloir qu'on mène aujourd'hui. Demain, nous serions tous emmenés à être des seniors. Il n'y a pas longtemps, j'étais handicapé pour des raisons... et j'ai vu comment se déplacer dans la Ville était devenu très périlleux ; il faut absolument réfléchir à cela. Il faut réfléchir sur le logement, il faut réfléchir sur les activités proposées aux personnes âgées, aux seniors.

Donc, il y a, je crois, un vrai travail à faire qu'on essaiera d'aborder, on aborde tous les jours, mais je voudrais simplement profiter pour dire deux ou trois choses. La deuxième semaine d'octobre, il y aura la semaine bleue. Donc, nous allons avec nos chargés de mission travailler en étroite collaboration avec les uns et les autres pour préparer à la fois des réflexions sur ces différents thèmes mais aussi quelque chose de très festif parce que je pense qu'on est au bout du tunnel ; en tout cas, le tunnel a été très long.

Je veux en profiter pour simplement donner l'information que les clubs seniors commencent à ouvrir et c'est une bonne nouvelle. Le 19 mai, on a eu à la fois les clubs de Georgette Agutte et de Lamarck et au 1<sup>er</sup> juin, ce sera le tour des Arènes de Montmartre. On n'a pas parlé en fait de l'association qui est à l'objet de la délibération mais c'est une association parmi tant d'autres qui s'occupe à la fois du bien-être des personnes âgées et justement pour rompre l'isolement et en particulier pour l'accompagnement. En tous les cas, c'est un travail que j'appelle de mes vœux à la fois non seulement M. DUPONT, Mme BENAKLI mais tous les autres adjoints, et aussi bien de l'opposition que de la majorité, à travailler pour qu'on puisse trouver une meilleure des solutions les plus adéquates, pour qu'on puisse rendre la vie des seniors la plus agréable possible.

**Sarah PROUST** : Sauf avis contraire des groupes, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

### **2021 DDCT 24 – Subventions (160 000 €) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme**

**Rudolph GRANIER** : Une fois c'est une erreur, deux fois c'est une mauvaise habitude, trois fois c'est de l'aveuglement. Nous avons déjà exposé suffisamment pourquoi nous voterions contre certaines de ces associations. Encore une fois, le règlement intérieur nous empêche de faire un vote dissocié, ce sera le cas au Conseil de Paris mais l'ACORT figurant parmi ces associations, SOS Racisme également qui réapparaît subitement et dont l'apport est éminemment interrogeable, nous voterons contre cette délibération.

**Ian BROSSAT** : Quelques mots pour soutenir cette délibération et pour dire que je suis un peu exaspéré par la tonalité des interventions de M. GRANIER sur ces subventions. On a eu à de très nombreuses reprises notamment la mise en cause de l'association ACORT qui pourtant est vraiment une association extrêmement utile ; une association qui fait un très beau travail, une association dont les valeurs sont d'ailleurs très justes et très louables ; une association qui vient notamment en aide aux minorités de Turquie qui sont victimes du pouvoir islamiste d'Erdogan. Enfin, bref, on a des associations qui méritent d'être soutenues et je suis assez étonné par cette manière de mettre en cause des gens qui contribuent au lien social dans les quartiers. Tout ça est assez dangereux parce qu'au final, ces associations sont parfois agressées. On l'a vu avec l'association ACORT qui a été deux fois vandalisée. Et je pense que ces propos-là, ces propos insidieux sont extrêmement

dangereux et dans le climat que nous connaissons en ce moment, je pense que ce n'est pas bon et que c'est particulièrement périlleux de procéder de cette manière.

**Léa BALAGE EL MARIKY** : M. GRANIER, vous semblez faire un procès en républicanisme à cette majorité qui financerait des associations qui sont en dehors de ce champ-là.

J'aimerais vous rappeler que la liberté d'association est un principe reconnu par les lois fondamentales de notre République. C'est une liberté attribuée à l'aune de plusieurs combats, notamment des combats très républicains et j'aimerais que vous puissiez de nouveau, pour la première fois peut-être, en tout cas devant notre assemblée, réitérer votre attachement à la liberté des associations.

Ensuite, sur le fond, vraiment je ne comprends pas cet entêtement – M. BROSSAT l'a répété à l'instant – à vouloir stigmatiser des associations qui luttent contre les stigmatisations. Quels sont les problèmes que vous avez réellement ? Nous avons tout un cadre qui nous permet de pouvoir établir le bien-fondé des demandes de subventions, qui nous permette de réaliser aussi un bilan des actions de ces associations. Toutes ces données nous permettent finalement de pouvoir attribuer en connaissance de cause des subventions qui œuvrent pour l'intérêt général puisque c'est bien l'intérêt général dont on parle, c'est-à-dire la lutte contre les discriminations, la lutte contre la xénophobie, l'antisémitisme ou bien la haine des autres.

Je crois, M. GRANIER, que vous vous honoriez un peu, à regarder un peu plus en détail le bilan qu'ont fourni ces associations et peut-être vous retrouver avec des valeurs de la République qui prônent également la liberté, l'égalité et la fraternité, peut-être que ces derniers mots, vous les oubliez parfois.

**M. le Maire** : Pour conclure cet échange, je donnerais la parole à Mme CASIER mais j'ai vu que M. GRANIER levait la main.

**Rudolph GRANIER** : M. le Maire, je suis interpellé directement. Mes chers collègues, je n'ai pas de leçon à recevoir en républicanisme ni de preuve à vous donner. Je ne parle pas de tous les sujets qui nous rassemblent à l'encontre de la République, la présence de certains de vos membres politiques dans certaines manifestations, des propos contre la police, etc.

Donc, m'interpeler comme ça directement et même M. BROSSAT quand je fais l'objet d'insultes sur les réseaux sociaux, c'est exactement la même violence que vous voulez bien mettre en avant pour certains et pas pour d'autres ; ou quand je reçois des lettres adressées directement de la part de certaines associations, remettant en cause cet attachement à la République et je trouve assez déplorable de vouloir le remettre en cause avec des propos un peu frileux, un peu sommaires fondés sur absolument rien.

Je dis encore une fois que tout le dispositif que vous mettez en place est totalement inopérant, j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler au Conseil de Paris, je n'aimerais pas avoir à le refaire en Conseil d'arrondissement, que la charte de la laïcité, des valeurs républicaines qui a été mise en place était signée par 41 associations sur plus de 8 000 qui sont sur-subventionnées au sein de la Ville de Paris. Ceci démontre clairement que vous vous en contrefichez et que vous n'en faites pas du tout un principe cardinal de l'action de financement que vous menez à des fins encore une fois que je rappellerai clientélistes, opportunistes, électoralistes et j'insiste sur ces mots. Ça peut être l'objet de critique de part et d'autre, j'imagine que des majorités de droite le font également et je trouve ça tout aussi contestable. Simplement, quand on s'attaque aux principes de la République, vous me retrouverez sur votre chemin en permanence et de façon très déterminée.

**M. le Maire** : On ne va pas avoir 200 fois ce débat mais le mieux c'est de ne pas reporter sur d'autres ses propres turpitudes. Le clientélisme, c'était la droite dans la mise en œuvre de sa

politique de logement social. Le clientélisme, c'est tout ce que nous avons cessé avec nos politiques générales de transparence. D'ailleurs, c'est toujours la gauche qui a fait progresser la transparence et c'est toujours la droite qui s'oppose à la transparence.

Je pense qu'on peut entendre beaucoup de choses dans le cadre du débat démocratique mais vraiment, je vous invite à mesurer vos propos parce qu'accuser des élus de clientélisme ce qui va être un délit, c'est une accusation extrêmement forte et j'ai cru comprendre qu'il était aujourd'hui à la mode de porter plainte contre les élus. Je m'engage à ne pas le faire parce que je crois que le débat démocratique a ses règles, mais accuser publiquement, même dans un conseil d'arrondissement des élus d'avoir commis un délit aussi grave que le clientélisme – l'électoratisme n'est pas encore un délit et ça ne le sera probablement pas, le clientélisme l'est – est un tout petit peu grave.

Donc, j'invite l'ensemble des élus, en l'occurrence le mot a été utilisé par M. GRANIER à mesurer leurs propos. D'abord, parce que c'est courtois. Ensuite, parce que c'est le cadre normal du débat républicain. On peut difficilement prétendre être attaché à la République et ne pas respecter le cadre du débat. Ensuite, parce qu'on a vu que les excès de langage, quand ils étaient répétés en permanence, amplifiés par les réseaux sociaux et la presse, pouvaient avoir des conséquences dramatiques, pas sur la vie des individus mais sur l'organisation du débat politique.

Je nous engage collectivement à méditer ce qui s'est passé dans certains pays, dans lesquels finalement les élus, c'est notamment le cas des Etats-Unis, ont fini par ne s'adresser plus qu'à un camp, le leur, et à espérer que leur camp écrase le camp des autres. C'est exactement l'inverse de ce qu'est l'idéal démocratique européen pour utiliser des grands mots un peu pompeux. Celui où on est capable de trouver les points de concorde et notamment dans ces points de concorde, il y a la qualité du débat.

Je sais que c'est devenu un grand moment dans la vie du Conseil de Paris d'insulter, souvent de mentir ; je sais qu'un certain nombre de responsables éminents, même d'anciens ministres membres du Conseil de Paris ; s'adonnaient en permanence dans les médias mais aussi au Conseil de Paris à cette pratique politique. Moi je la condamne, pas parce qu'elle s'en fiche que je la condamne, elle ne s'intéresse pas beaucoup, et heureusement pour elle, à ce que je peux en penser personnellement mais parce que je pense que la pente sur laquelle vous tenter d'entraîner les débats politiques, elle est désastreuse pour nous dans notre pratique démocratique, pas électoralement, de ce point de vue là je crois que ça n'a aucune espèce d'influence, mais je pense qu'on peut se rendre compte de la vitesse à laquelle le débat démocratique en France et en Europe perd en qualité à mesure qu'on imagine gagner des points politiques par l'excès et par le mensonge.

J'aimerais qu'à minima, ce qu'on est arrivé à faire ces, peut-être, je ne sais pas combien, 30, 40 ou 50 dernières années dans le débat politique dans le 18<sup>e</sup> qui était d'ailleurs reconnu dans les différents arrondissements parisiens comme étant un débat plutôt de qualité, une capacité à écouter, à parfois évoluer dans ses propres réflexions, j'aimerais que cette mandature ne soit pas celle au cours de laquelle, parce qu'on imagine gagner un point politique ou un point électoral à tel ou tel moment, le 18<sup>e</sup> perde ce qui était un peu sa marque de fabrique, c'est-à-dire savoir rester de temps en temps un peu en dehors du débat, des bruits médiatiques et rentrer et continuer à être un lieu où on arrive à débattre sereinement et intelligemment. Un élu, dans la précédente mandature a tenté de mettre en difficulté ce mode de fonctionnement, j'ai envie de dire, de façon un peu pompeuse la démocratie du 18<sup>e</sup>, cette espèce de truc où on arrivait à se rassembler. Les habitants du 18<sup>e</sup> ne lui en ont pas sucré et d'ailleurs ses propres parties non plus.

Vraiment, je le fais avec un peu de pompe, je ne sais pas si c'est ce qu'il faut utiliser, en tout cas un peu de, voilà, j'essaie d'éviter d'accorder trop d'importance à ces moments, mais

vraiment, je nous invite collectivement à essayer d'être ce que nous avons tous su être. Quand je dis « nous », je pense beaucoup à nos prédécesseurs dans le 18<sup>e</sup>, à la hauteur de ce que furent les débats. Ils étaient parfois vifs entre ce qu'on appelait à l'époque la bande des quatre, mais aussi leurs camarades communistes autour de Louis BAILLOT et puis de beaucoup aussi dans la majorité de l'époque, notamment autour d'Alain JUPPE et je crois que c'est vers ça qu'il faut aller plutôt que dans les accusations en grande partie dépassées.

Cela étant dit, la parole est à Mme CASIER pour nous parler de cette délibération puisque je me suis égaré.

**Marie-Laure CASIER** : On parlait tout à l'heure effectivement de principes républicains, cette délibération tourne beaucoup, beaucoup trop, je pense, autour de cette notion-là.

Pour moi, il n'y a pas de débat. Au rang de ces principes républicains, je voudrais rappeler comme mes collègues toute à l'heure, le principe de la liberté d'association qui est un principe constitutionnel M. GRANIER. Il nous semble dangereux de faire des procès d'intention aux valeurs républicaines aux associations au motif que celles-ci prennent des positions politiques qui ne sont pas nécessairement les vôtres.

Je pense qu'il est nécessaire de rappeler que ces associations sont inscrites auprès des maisons de la vie associative et citoyenne parisiennes, qu'elles respectent les principes républicains, qu'elles sont signataires de toutes les chartes en la matière. Cela a déjà été abondamment rappelé lors des Conseils municipaux précédents. Donc, les procès d'intention que vous faites notamment à l'ACORT qui est une association qui a ses locaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et qui a été la cible à plusieurs reprises ces derniers mois de tags antimusulmans me semble toute à fait dangereux.

Quand nous subventionnons des associations, nous le faisons au titre des actions qu'elles mènent et non au titre des positions politiques qu'elles prennent en vertu du principe de liberté associative comme je le disais. J'aimerais qu'on recentre un peu le débat, sur le sens de cette délibération. Dans le 18<sup>e</sup>, elle concerne des actions subventionnées à hauteur de 12 000 € pour des associations comme Multi-Culti-Média à hauteur de 5 000 € ; 5 000 € également pour l'association Droit et Habitat ; 1 000 € pour SOS Casamance et 1 000 € pour Espoir 18 au titre de son projet, les quartiers populaires se mobilisent contre l'antisémitisme.

Vous en conviendriez, M. GRANIER, que ces associations sont en réalité des relais des valeurs républicaines dans tous les quartiers du 18<sup>e</sup> ; qu'elles ont besoin de cette subvention pour mener leurs actions. Nous appelons donc à voter pour cette délibération qui s'inscrit pleinement dans notre action du 18<sup>e</sup> de structurer et renforcer le maillage territorial de lutte contre les discriminations et toutes les formes de discriminations. D'ailleurs, à ce titre c'est la raison pour laquelle nous avons réuni pour la première fois le 17 mai dernier le réseau d'aides aux victimes de discrimination du 18<sup>e</sup> au rang desquels participaient toutes ces associations, Espoir 18 notamment.

## **PARCOURS D'ACCUEIL**

### **2021 DDCT 27 – Subvention (126 000 €) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français**

**M. le Maire** : La DDCT 27 n'a pas fait l'objet de demande d'inscription.

## DÉNOMINATIONS

**2021 DEVE 35 – Dénomination « jardin Nusch Éluard » attribuée à l'espace vert situé 1, impasse de La Chapelle (18e).**

**2021 DJS 94 – Attribution de la dénomination « Wilma Rudolph » au gymnase dit « Poissonniers », situé au 2, rue Jean Cocteau, dans le 18e arrondissement**

**M. le Maire :** La parole est à M. YAFFA que je veux vraiment remercier pour sa présence parmi nous ce soir.

**Mams YAFFA :** Nous votons complètement pour cette délibération qui va dans le sens que pour nous, il s'agit de rééquilibrer justement au niveau des équipements sportifs parisiens et en particulier dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, qu'on puisse avoir un peu plus de diversité au niveau des dénominations de ces équipements sportifs, ce qui va dans le sens, je pense, de ma collègue Mme PREMEL et de toute la commission des nominations dans laquelle je fais partie.

**Danièle PREMEL :** Merci beaucoup en tout cas de relever cette délibération parce que je crois que vous l'avez dit justement, nous sommes bien là dans la diversité et le rôle des femmes. Et le rôle des femmes, ce n'est pas n'importe quelle femme Wilma RUDOLPH parce que cette femme, c'est avant tout celle qui ne devait plus marcher et qui est devenue la femme la plus rapide du monde.

Wilma RUDOLPH, c'est la première américaine triple médaillée d'or sur une seule édition de jeux, en 1960 et elle fut la grande star des Jeux Olympiques de Rome. Elle n'aurait jamais dû être effectivement à cette place-là car elle a été victime de poliomyélite à 4 ans et elle était condamnée par les médecins à ne plus jamais retrouver l'usage de ses jambes. Là où nous avons vraiment un bel exemple, elle est parvenue à dominer ce handicap jusqu'à devenir une légende et malheureusement, je trouve aussi cette légende, elle est un peu oubliée. Heureusement, nous la remettons, nous dans le 18<sup>e</sup>, au premier plan pour donner ce nom à un grand gymnase qui est un des gymnases importants, qui se trouve effectivement aussi dans un des quartiers de notre Arrondissement et ce quartier est vraiment représentatif de notre Arrondissement.

Pour Wilma RUDOLPH, je reprendrais quand même ces mots de John FORD qui a fait dire à un de ses héros : « quand la légende dépasse la réalité, imprimez la légende ». Wilma RUDOLPH c'est l'histoire, l'histoire d'une fille délaissée de l'Amérique et de la providence ; son extraordinaire destinée tient sur ses deux jambes, dont une qui n'aurait jamais dû lui donner la possibilité de faire du sport et de dépasser l'histoire du sport et de dépasser aussi l'histoire de son pays. Alors, donner son nom à ce complexe sportif, c'est tout à la fois un hommage à une athlète, un hymne à la volonté, au dépassement et à une identification positive à celles et à ceux qui sont encore délaissés et qui combattent pour leur droit et leur avenir.

**M. le Maire :** J'imagine que cette délibération recueille l'unanimité et je vous en remercie, je pense que c'est mérité.

**2021 DJS 21 – Subventions (34 300 €) à 24 associations et signature de 4 avenants proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville.**

**2021 SG 3 – Avenants n° 1 et 2 à la convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Paris, Paris 2024 et la SOLIDEO relative à l'ARENA 2 et création d'un secteur distinct**

**M. le Maire** : S'agissant de l'Aréna II, je suis membre du conseil d'administration, je vais laisser Mme PROUST présider la séance et me retirer pour que vous puissiez débattre, je ne participe évidemment pas aux votes.

**Rudolph GRANIER** : Simplement pour signifier une abstention sur cette délibération.

**Émile MEUNIER** : Nous voterons pour cette convention qui concerne l'Aréna II, ce futur complexe sportif mais aussi évènementiel qui aura lieu porte de La Chapelle. Nous émettons toutefois une petite réserve sur laquelle il faudra travailler dans les semaines et les mois qui viennent, c'est le nombre de places pour les vélos. Actuellement, il est prévu 100 places de vélos, ça peut paraître beaucoup comme ça mais 100 places pour 9 000 places, enfin entre 7 000 et 9 000 selon la configuration de la salle de l'Aréna II. Et si on prend ce qui se fait en ce moment sur ce type de bâtiment, je vais vous donner l'exemple de Bordeaux où c'est un aréna aussi qui est aussi construit par Bouygues de la même manière, pour un nombre de places à peu près équivalent, il y a 600 places de vélos prévues.

Alors qu'on veut faire du vélo la mobilité numéro 2 derrière la marche de la Ville de Paris, qu'on veut faire de cette Aréna II un centre métropolitain, ce qui n'irait pas profiter qu'à Paris mais aussi à sa couronne et qu'on va faire des traversées en vélos, le RER V, je pense qu'il faut absolument qu'on renforce le nombre de places de vélos. Alors, peut-être en dur dans le parking, peut-être on peut imaginer au moment des événements trouver des places supplémentaires temporaires. Il faut aussi peut-être que ce parking puisse profiter aux habitants et aux riverains qui souhaiteraient garer leur vélo le reste du temps, il y a des choses à faire à mon avis pour améliorer la condition du vélo dans l'Aréna II.

C'est une remarque qu'on fait pour vous dire que les écologistes vont travailler dans ce sens-là et je pense sur ce sujet qui rejoindra le sentiment de tout le monde.

**Mams YAFFA** : Pleinement, je m'inscris un peu dans ce qu'a dit M. MEUNIER mais pour surtout rappeler notre attachement plein et entier à cette construction et à cette aréna qui va voir le jour pour les Jeux Olympiques 2024 et notamment sur la question de l'héritage des jeux qui, pour nous, est quelque chose de très important. J'ai eu l'occasion avec M. le Maire de nous rendre sur divers sites olympiques, notamment le centre sportif des Poissonniers. Et pour nous, la question de l'héritage des Jeux Olympiques dans le 18<sup>e</sup> arrondissement est quelque chose de primordial. L'Aréna s'inscrit là-dedans, le centre sportif des Poissonniers s'inscrit également là-dedans, le centre sportif Bertrand Dauvin s'inscrit également là-dedans.

**Sarah PROUST** : On a une abstention du groupe Changer Paris. A part ça, pas d'autre vote des groupes, donc la délibération est adoptée.

**QUESTIONS ORALES**

**Q18202107** – Question orale posée par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relative à la création d'une entrée au cimetière de Montmartre rue Ganneron

**Christian HONORE** : La création d'une entrée supplémentaire au cimetière de Montmartre rue Ganneron est une demande très ancienne formulée par les habitants, des associatifs et

du conseil de quartier Grandes Carrières Clichy qui ont présenté un vœu au Conseil d'arrondissement.

L'Atelier parisien d'Urbanisme, l'APUR, dans un document de 45 pages, a identifié le lieu où peut être ouvert le mur sans déplacer, bien entendu, une tombe. Pour être précis, il se situe au niveau déterminé par la rue Fauvet et la villa Saint-Michel.

En 2014, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ont adopté à l'unanimité un vœu présenté par un groupe de la majorité, l'Europe Ecologie Les Verts, à l'initiative du conseil de quartier des Grandes Carrières Clichy, vœu relatif à l'ouverture d'un accès supplémentaire et à la mise en œuvre en valeur du cimetière de Montmartre.

Avec M. BOURNAZEL, nous sommes intervenus à plusieurs reprises au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour soutenir ce projet. Des habitants nous ont à nouveau interrogés. Il s'agit d'une vraie attente et d'un vrai besoin. C'est la raison pour laquelle nous vous interrogeons : quand allez-vous mettre en œuvre le vœu présenté par un groupe de votre majorité, adopté à l'unanimité au Conseil de Paris, sur la création d'une entrée supplémentaire rue Ganneron et sur la mise en valeur du cimetière de Montmartre ?

**Gilles MENEDE** : Merci, M. HONORE, de cette question. Comme vous l'avez signalé dans votre intervention, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors du Conseil de quartier Clichy Grandes Carrières, le 1<sup>er</sup> avril dernier, et également avec les associations que vous avez certainement dû rencontrer également, qui sont à cheval entre le 17<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup>, mais je me ferais quand même un plaisir de réévoquer ici ce soir au Conseil d'arrondissement, avec peut-être deux autres sujets qui nous préoccupent tout en tant que cette deuxième et simple ouverture du cimetière de Montmartre, le projet de classement du cimetière de Montmartre et également notre vision un peu plus globale sur le cimetière de Montmartre comme étape d'une possible trame verte sur l'ouest de notre 18<sup>e</sup> arrondissement.

Tout d'abord, le premier point sur la deuxième entrée, puisque vous m'interrogez là-dessus, je peux vous donner un point d'avancement qui m'a été fourni par le service des cimetières et qui a travaillé pendant toute la mandature précédente sur ce dossier. Donc, le dossier d'autorisation de permis de démolir a été finalisé. Les autorisations d'urbanisme ont été accordées et la division technique du service s'est rapprochée début mai du maître d'œuvre pour élaborer le dossier de consultation des entreprises, qui sera finalisé fin juin.

En fonction du coût de l'opération et en s'assurant qu'elle sera réalisable financièrement, ce qui devrait être le cas, eh bien, je peux vous annoncer que, a priori, sans retard et autres considérations, nous devrions pouvoir réaliser les travaux au deuxième semestre 2021. Si tout va bien, bien sûr, cette deuxième ouverture, donc qu'on va appeler « Porte Ganneron » du cimetière de Montmartre pourra être réalisée avant la fin de l'année et donc ouverte avant la fin de l'année 2021. Bien évidemment, cette ouverture ne se réalisera qu'en fonction de la prise en compte du gardiennage de cette porte, qui est un sujet important pour les employés du service du cimetière.

Voilà pour le premier point qui faisait votre question. J'ai envie de parler aussi du projet de classement du cimetière de Montmartre.

Je peux vous dire à ce stade que toutes les actions dépendant de la Ville de Paris ont été effectuées. Je remercie également encore l'équipe du service des cimetières de la Ville de Paris de toutes leurs actions. L'achèvement de la procédure de classement dépend désormais de l'État. Trois étapes sont encore nécessaires au niveau national : la date de présentation en CDNPS, il s'agit de la Commission Départementale Nature, des Paysages et des Sites. Donc, la Ville de Paris sera présente et nous espérons une réunion de cette commission à l'automne, ce qui pourrait envisager après la deuxième étape, la Commission

supérieure des sites, perspectives et paysages. Enfin, la troisième et dernière étape, un arrêté du ministère de l'Environnement prononçant le classement.

Autant dire que le calendrier de 2021 risque d'être juste pour réaliser complètement le projet de classement du cimetière de Montmartre, mais nous continuons d'y travailler.

Je terminerais par élargir le sujet un petit peu sur notre vision du quartier du cimetière de Montmartre, des trames vertes. Nous avons dit pendant la campagne précédente que nous souhaitons faire du cimetière de Montmartre un lieu de promenade d'une trame verte de l'Ouest parisien. Nous souhaitons que ce cimetière, qui est quand même de 11 ha avec 750 arbres, devienne dans les prochaines années un véritable lieu de promenade. Le classement du cimetière de Montmartre devrait nous permettre d'y accéder et notamment d'aménager mieux les allées, de réparer des escaliers et, au final, d'embellir le cimetière. Nous aurons certainement à travailler aussi sur le côté touristique du cimetière de Montmartre que nous voulons faire. Ce cimetière de Montmartre, comme je le disais, il pourrait être effectivement une étape d'une trame verte de l'ouest du 18<sup>e</sup> arrondissement, une trame verte qui irait de la place de Clichy à la Petite Ceinture donc, en passant par le cimetière de Montmartre, en passant par la place Jacques-Froment. Et nous travaillons, je vous l'annonce d'ores et déjà, comme ça a été fait dans d'autres arrondissements, à l'ouverture de la Petite Ceinture au public, carrément de la porte Saint-Ouen à la porte de La Chapelle, en prenant bien évidemment en compte les spécificités du 18<sup>e</sup> qu'est la participation d'acteurs locaux comme nous avons : le Hasard Ludique, la Recyclerie ou encore les Jardins du Ruisseau.

L'ouverture de la Petite Ceinture, et je continue à parler de trame verte, pourrait rejoindre à moyen terme, pourquoi pas, à l'est de l'Arrondissement le parc Chapelle Charbon.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter, M. HONORE, sur la création de la porte Ganneron du cimetière de Montmartre, le classement du cimetière de Montmartre et nos projets quant à l'établissement d'un certain nombre de trames vertes sur le 18<sup>e</sup> arrondissement.

**Christian HONORÉ :** La réponse est tout à fait satisfaisante sur la trame verte et sur le parcours piéton de la promenade, il n'y a aucun souci. Il me semblait M. MENEDE que vous faisiez dépendre l'ouverture effective rue Ganneron du gardiennage. Or, je vous rappelle qu'un membre de votre majorité à l'époque qui n'est plus élu dans ce Conseil mais qui avait une parole forte, avait fait remarquer que le fait qu'il n'y ait pas de gardiennage ne pouvait pas être un élément dissuasif puisqu'il faisait remarquer qu'au cimetière du Père-Lachaise, il y a des ouvertures qui sont sans gardiennage. Si vous voulez, je vous repasserai le nom de cet élu Europe Ecologiste Les Verts, je pourrais même donner son numéro de téléphone et il vous confirmera si vous l'avez oublié cet argument. Je le dis parce que cette demande d'ouverture est une vieille demande qui date de 2014. Alors, sauf parce que je n'ai pas très bien compris M. MENEDE, mais je crains que vous soyez en train de dire que l'ouverture soit conditionnée au gardiennage. Est-ce que je me suis trompé, M. MENEDE ?

**Gilles MENEDE :** Si vous m'avez bien écouté, je vous ai effectivement parlé que le sujet du gardiennage de cette porte est un sujet de préoccupation et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ça parle du service des cimetières et c'est aussi une préoccupation de notre part puisqu'évidemment, nous verrons si nous pouvons ajouter ou non des effectifs supplémentaires pour l'ouverture de cette deuxième porte du cimetière de Montmartre. Mais en tout état de cause, nous ferons cette ouverture. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Ceci dit et j'en terminerais par là, ce n'est pas uniquement depuis 2014 que le sujet de la deuxième porte d'entrée du cimetière de Montmartre est d'actualité puisque si vous en croyez la même association que vous avez vue que moi, DéCLIC 17-18, ça date d'un siècle.

**Sarah PROUST** : Merci, M. MENEDE, je vais essayer de m'accrocher au règlement intérieur pour lequel j'ai beaucoup d'affection.

Donc, on va continuer à poursuivre les questions orales.

**Q18202108 – Question orale posée par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relative à la disparition des fontaines Porte de La Chapelle**

**Christian HONORE** : Mes chers collègues, Mme la Maire, de nombreux habitants et associatifs du 18<sup>e</sup> arrondissement s'interrogent sur le devenir des deux fontaines qui étaient situées porte de La Chapelle. Construites en 1935, ces fontaines se situaient de part et d'autre du carrefour constitué par le boulevard Ney et la rue de La Chapelle. Les fontaines sont en pierre blanche, de style bahut, ornées de trois mascarons en bronze d'où l'eau jaillit pour se jeter dans un bassin. Une tête de femme au centre est ornée de deux têtes de faunes. Leur enlèvement a été nécessaire pour permettre le passage du tramway.

Aujourd'hui, il paraît opportun d'inscrire la réinstallation de ces deux fontaines dans le cadre de l'aménagement de la porte de La Chapelle. J'ajoute que M. BOURNAZEL a adressé un courrier à M. Emmanuel GREGOIRE le 12 avril, aujourd'hui encore, il n'a reçu aucune réponse. Au-delà de savoir où se trouvent ces fontaines se pose la question de la gestion du mobilier parisien, en particulier celui qui présente un caractère patrimonial, procédure, inventaire, service, responsable et financement.

Donc, la question que nous vous posons, c'est : pouvez-vous nous donner des informations sur vos projets concernant ces deux fontaines qui appartiennent au patrimoine non seulement de notre Arrondissement, mais également au patrimoine de Paris ? Comment allez-vous les inscrire dans le réaménagement de la porte de La Chapelle ?

**Antoine DUPONT** : Merci, M. HONORE, pour la question. Je ne vais pas y aller par quatre chemins, après échanges avec différents services, il s'avère que les murs maçonnés des deux fontaines ont très certainement été démolis à l'occasion du chantier du tramway, il y a quelques années. Par contre, les mascarons qu'on a pu voir, donc il y en a trois pour chaque fontaine qui sont en fonte ont été conservés et ils sont actuellement stockés dans un local de la direction des espaces verts, dans les Jardins d'Eole. Pour l'instant, sur ce dernier point, je suis en attente d'une confirmation du service des jardins.

En ce qui concerne le projet de réaménagement de la porte de La Chapelle, il n'a pas été porté à ma connaissance que les fontaines seraient reconstruites ou que les mascarons qui sont actuellement stockés seraient remis en place d'une quelconque manière.

Voilà les éléments que je peux vous apporter, je n'ai pas plus d'informations à ce stade. Je pense qu'il est important d'être transparent sur la situation des dites fontaines.

**Christian HONORE** : Est-ce que je peux remercier, M. DUPONT ?

**Sarah PROUST** : Vous pouvez remercier mais en fait, on ne va pas relancer le débat.

**Christian HONORE** : Non, deux mots, je vais remercier M. DUPONT de sa réponse..

**Rudolph GRANIER** : Mme la Maire, est-ce qu'on peut respecter le règlement, s'il vous plaît ?

**Sarah PROUST** : Merci, M. HONORE. Et ne vous inquiétez pas, M. GRANIER, le règlement intérieur, on va le faire respecter pour tout le monde.

**Q18202109 – Question orale posée par le Groupe Écologiste et Citoyen relative au bon état d'achèvement des espaces publics et des espaces verts à Chapelle International**

**Emile MEUNIER** : Je me fais le relais de plusieurs habitants qui m'ont contacté pour savoir comment allaient avancer les fins de travaux de livraison à Chapelle International. Donc, il y a eu des grands immeubles qui ont été construits, beaucoup de bureaux, du logement et la SNCF devait livrer un square de quelques 1 000 m<sup>2</sup>, quelque chose comme ça. Tout le monde s'attendait à voir un square très végétal parce que sur les affiches et les documents de présentation, c'était très végétal et je dois vous dire que tout le monde est un peu déçu par la qualité de ce square.

Donc, ma question, c'est : qu'est-il prévu pour renforcer la densité végétale de ce square ? Egalement, l'architecte qui avait gagné ce concours avait présenté une espèce de promenade au-dessus de la Halle, une promenade assez belle d'ailleurs sur la présentation. Aujourd'hui, personne n'y a accès, il n'y a pas d'aménagement prévu. Les habitants se posent aussi la question de savoir quand cette promenade sera accessible ? Enfin, il était prévu une prairie de 1 500 m<sup>2</sup>, c'est un bout de pelouse, et ils voulaient savoir, quand était prévue la livraison de cette pelouse ?

**Gilles MENEDE** : Alors, une réponse, j'espère que c'est le plus rapide possible sur ces trois questions.

Concernant l'aménagement du square du 21-Avril-44, il est effectivement vrai que même s'il a été ouvert en décembre 2020, nous avons pu constater dès sa réception fin de l'année 2020, début 2021 avec le Maire du 18<sup>e</sup> que ce square comportait une vaste zone trop minérale au fond à gauche, si j'ose dire et ça nous a donné l'occasion, effectivement, de revoir et de demander à ce que la DEV demande à l'aménageur, donc Espace Ferroviaire Aménagement de nous donner des pistes sur l'évolution de cette grande zone minérale.

Actuellement, nous sommes en attente de propositions de l'Espace Ferroviaire Aménagement pour une dernière réalisation de cet espace. J'espère avoir des nouvelles au plus tôt. Ceci étant, nous espérons pouvoir fournir quelque chose de provisoire dès cet été, une préfiguration d'ombrières peut-être pour l'été 2021 sur le square du 21-Avril-44.

Puisque c'était une question orale que vous n'avez pas citée, M. MEUNIER, concernant les arbres morts du square du 21-Avril-44 et de Chapelle International parce qu'effectivement, il y a quelques arbres qui, bien qu'ils aient été plantés récemment, sont malheureusement déjà morts. Eh bien, nous avons remonté ces signalements là encore à Espace Ferroviaire Aménagement qui plantera de nouveaux arbres quand la prochaine saison de plantation sera venue. Voilà pour le square du 21-Avril-44.

Pour l'aménagement du toit de la Halle, alors là, c'est un peu plus complexe avec différents acteurs puisque concernant le Belvédère. Historiquement, la question de l'ouverture au public de ce belvédère a été posée dès la genèse du projet et a été suivie lors des comités de suivi du projet Chapelle International. Je crois que mon collègue M. GONZALEZ va d'ailleurs bientôt animer un prochain comité de suivi de Chapelle International.

La volonté de la Ville était d'ouvrir au public la toiture de la halle de fret dans la mesure du possible. Donc, quel est cet espace ? Cet espace, c'est l'espace composé des terrains de la DEV, notamment de Cultivate dont je vais reparler après, de ceux de la DJS, donc le Gymnase et le Belvédère. Le Belvédère, c'est une bande de plusieurs mètres de largeur qui borde donc les terrains DEV et DJS du nord jusqu'au sud. Cet espace, comme je l'ai indiqué, il est situé au-dessus du volume de la halle qui appartient aujourd'hui à la SOGARIS et dont l'exploitation contraint fortement ce qu'on peut faire sur le toit.

Il en résulte des différentes études une limitation à 300 personnes du nombre de personnes autorisées simultanément sur la toiture, 200 pour l'espace DEV, dévolu à Cultivate et 80 pour le terrain de sport de la DJS. Donc, nous travaillons actuellement avec l'opérateur Cultivate sur les moyens à mettre en œuvre sur place pour contrôler cette jauge. Evidemment, l'accès au toit de Cultivate sera le plus ouvert possible sur le quartier. C'est un projet en phase avec le quartier, le projet d'agriculture urbaine de Cultivate et l'entrée de l'accès aux toits du côté Cultivate se fera par la rue des Cheminots, au niveau du square, à l'endroit de la façade végétalisée.

L'accès aux terrains de sport maintenant se fera via le gymnase. Le gymnase a été livré, sera bientôt ouvert, peut-être pendant l'été, plutôt au début de l'automne ; en tout cas, il est actuellement en cours d'équipement.

Voilà un petit peu quelques éléments qui devraient vous rassurer sur le fait que nous cherchons des moyens d'ouvrir le plus longtemps possible, le plus régulièrement possible le toit de la Halle. Enfin, une dernière réponse sur la livraison de la prairie et de la coulée verte puisque c'était dans votre question également. Vous voyez actuellement qu'une première phase de la promenade plantée l'a été, il s'agit de l'espace de la rue Pierre-Mauroy, entre le boulevard Ney et le passage du Gué. Des arbres ont été plantés ici sur une surface de 1 130 m<sup>2</sup> et l'ouverture au public de cette première phase, on enlèvera les barrières, avant la fin de l'année 2021.

Dans la deuxième phase de la promenade plantée rue Pierre-Mauroy toujours, entre le passage du Gué et le rond-point de La Chapelle, eh bien, nous planterons également un certain nombre d'arbres un peu plus tard puisque là, pour le coup, l'ouverture au public de cette zone est prévue à la fin des travaux, c'est-à-dire plutôt fin 2023, début 2024.

Enfin, pour la pelouse au sud d'une surface de 1 200 m<sup>2</sup>, son ouverture au public sera prévue fin 2023, 2024 également.

Tels sont les éléments que je voulais vous donner comme éléments de réponse à toutes ces questions en un minimum de temps possible et je vois que Mme GIUDICELLI me dit de faire plus court.

## **VŒUX**

### **V18202132 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+**

**Christian HONORE** : Ce vœu vise à déclarer la Ville de Paris zone de liberté LGBT. Depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie des LGBT ou ont adopté des chartes régionales des droits de la famille, appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite, entre guillemets, traditionnelle en Hongrie et en Roumanie ; des projets de lois et des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non-discriminations.

Selon une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2019, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se sont accrues dans l'Union Européenne, 43 % des personnes LGBT disent se sentir discriminées contre 37 % en 2012.

En 2019, les forces de police et de gendarmerie ont recensé 1 870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en France, contre 1 380 en 2018, soit une augmentation de 36 % du nombre de victimes d'actes anti-LGBT en France, alors que les plaintes avaient déjà progressé de 33 % par rapport à l'année 2017. Cette hausse exponentielle des violences et discriminations envers les populations LGBT à Paris, en France et en Europe, nécessite de rappeler de manière forte l'engagement de la Ville de Paris à lutter contre celle-ci. La Ville de Paris a toujours porté une idéale tolérance et de liberté en luttant contre toutes les formes de discriminations LGBTphobe grâce à un accompagnement fort de la vie associative et militante du milieu LGBT avec récemment la tenue des Gay Games Paris 2018, rassemblant plus de 10 000 participants du monde entier.

La présentation, en novembre 2018, d'un plan d'actions parisien, Paris est fière, dotée de 32 mesures et d'un budget de 100 000 € pour assurer à chacune et à chacun de pouvoir vivre librement.

Enfin, la désignation de la lutte contre le sexisme et les LGBTphobies, la grande cause parisienne 2019.

Au sein du Gouvernement, Marlène SCHIAPPA, alors secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, s'est engagée dès 2017 et pendant trois ans dans le soutien de la cause LGBTQIA+, et apportée le plan de lutte contre l'homophobie et la haine. Elisabeth MORENO, ministre et chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances depuis 2020, a présenté en novembre dernier, un plan national d'action pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2020 à 2023, doté de 42 actions concrètes qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne.

La présidente de la Commission Européenne Ursula Von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre 2020, affirmait : « les zones sans LGBT sont des zones sans humanité et elles n'ont pas leur place dans notre union ».

La Commission Européenne a présenté en novembre 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBT dans l'Union Européenne, structurée autour de quatre grands piliers qui visent à lutter contre la discrimination, à garantir la sécurité des personnes LGBT, à bâtir des sociétés inclusives et à mener le combat pour l'égalité des personnes LGBT dans le monde.

En mars 2021, en réponse directe à la situation polonaise...

**Sarah PROUST** : M. HONORE, je vais vous demander de conclure la présentation de votre vœu, s'il vous plaît.

**Christian HONORÉ** : Le Parlement européen a voté par 492 voix pour, 141 voix contre et 46 abstentions, une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union Européenne, une zone de liberté LGBT.

C'est la raison pour laquelle, je le répète, nous proposons que la Maire de Paris déclare Paris « Zone de liberté LGBTQIA+ ».

**Mme la Maire** : Nous allons passer à la présentation du vœu de Paris en Commun par Mme CASIER puisque c'est un sujet approchant de celui présenté par M. HONORE, nous aurons un débat par la suite.

**V18202136 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Paris en Commun relatif à la déclaration du 18<sup>e</sup> arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ »**

**Marie-Laure CASIER** : Effectivement, nous proposons un vœu relatif à la déclaration du 18<sup>e</sup> et donc de Paris comme « Zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ ». Également, c'était un vœu qui dénonce la situation inquiétante en Europe, où les actes et les propos de haine envers les personnes LGBTQI+ augmentent sans cesse. On pense à la Pologne et à la Hongrie, mais aussi, je voudrais le rappeler ce mois-ci en Lettonie, un jeune homme de 29 ans, Normunds KINDZULIS qui a été brûlé vif parce que gay. Je pense aussi à notre propre pays où les actes LGBTphobes ne cessent d'augmenter ces dernières années, comme cela vient d'être rappelé. Je pense aussi à notre collègue M. BROSSAT qui, cette semaine, a été la cible de propos homophobes sur les réseaux sociaux et je lui adresse notre soutien et notre amitié.

Donc, notre vœu, il réaffirme l'action parisienne en faveur de la lutte contre les discriminations et contre les LGBTphobies. Il s'inscrit dans la résolution du Parlement européen déclarant l'Union Européenne zone de liberté pour les personnes LGBTQI+. C'est également l'occasion de rappeler nos actions dans le 18<sup>e</sup> pour valoriser et accompagner les associations qui œuvrent en la matière. Je parlais tout à l'heure du Réseau d'aide aux victimes de discriminations et nous organiserons en octobre la semaine de lutte contre les discriminations du 18<sup>e</sup> à laquelle nous espérons vous voir nombreuses et nombreux à participer.

Pour en revenir au vœu précédemment présenté par M. HONORE, nous partageons évidemment les constats globaux à la fois, sur la situation extrêmement inquiétante des violences envers les personnes LGBTQI+ en Europe et en France. Cependant, nous trouvons que ce vœu n'est pas suffisamment consensuel dans la mesure où il fait référence à une action gouvernementale qui, pour nous, est insuffisante en la matière. Je pense notamment à la PMA pour toute, qui n'est toujours pas en vigueur et on ne sait pas quand les débats parlementaires pourront reprendre sur ce sujet. Je pense également aux thérapies de conversion qui ne sont toujours pas interdites aujourd'hui.

Le Gouvernement peut agir, en la matière, il peut aller plus loin que ce qu'il fait aujourd'hui et il ne le fait pas. C'est pourquoi nous sommes réservés sur la formulation du vœu présenté par M. HONORE. Donc, nous vous proposons de voter la version déposée par le groupe Paris en Commun et si les différents groupes consentent à le voter, nous pourrions mentionner dans le vœu adopté finalement, le fait qu'il a été déposé à l'initiative de nos différents groupes.

**M. le Maire** : Je vous propose qu'on passe aux explications de vote.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Merci pour ces deux vœux qui nous rappellent à quel point notre parole d'élus est essentielle, car cela nous permet de redire ici que la méconnaissance, la peur de l'autre, la peur de l'altérité et de la différence, ce sont des éléments qui nourrissent les préjugés et les injustices. Ces préjugés et ces injustices, j'irais même jusqu'à dire la phobie que subissent les LGBT. C'est tout l'objet de ces deux vœux qui nous rappellent qu'il y a deux ans, des zones sans LGBT apparaissaient en Pologne, sur notre continent, celui-là même qui a déjà connu l'engrenage mortifère qui a conduit l'Europe à subir nombre de discriminations. Le Parlement européen a d'ailleurs réagi en votant une résolution en mars dernier pour faire de l'Union Européenne une zone de liberté pour les personnes LGBTQI.

L'objectif rappelé ici était de dire que ces publics ont les mêmes droits humains que quiconque, qu'ils et elles doivent être respectés, mais aussi que la violation de leurs droits est contraire aux valeurs fondamentales de l'Union Européenne. Ce vote est un signal

salutaire envoyé à celles et ceux qui luttent dans les pays où les droits sont régulièrement bafoués, comme en Pologne ou en Hongrie.

Alors, que se passe-t-il en France ? Le 17 mai dernier, journée consacrée à la lutte contre l'homophobie et la transphobie, il a été rappelé par tout le monde à la lecture du rapport de l'IGAS Europe que la France est passée de la 4<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> place dans le classement consacré à la prise en compte de la tolérance et de l'acceptation des personnes LGBT.

Une véritable douche froide qui montre à quel point nous avons pris du retard. Quotidiennement, ce sont des insultes homophobes suivies par nombre de citoyens, mais aussi par des élus. Je m'associe ce soir et j'associe mon groupe aux propos de Mme CASIER au sujet de M. BROSSAT qui a de nouveau subi des injures et des propos haineux qui ne sont évidemment pas tolérables, c'est une évidence.

Venons-en au gouvernement actuel et ce qu'il fait, dire vouloir faire en matière de lutte contre l'homophobie et les discriminations subies par les LGBT. C'est d'abord une absence totale de prise de parole sur la situation en Pologne par le ministre des Affaires étrangères, malgré le fait que son secrétaire d'Etat, Clément BEAUNE ait déclaré vouloir se rendre dans la zone sans LGBT, sans que cela soit relayé publiquement par son ministre de tutelle. C'est ensuite un Président de la République, alors en campagne, revenant sur le débat relatif au mariage pour tous qui parlait d'une France humiliée en parlant de celles et ceux qui s'étaient battus contre le mariage pour tous avec la violence que l'on sait. C'est aussi un casting assez savoureux avec la désignation, puis l'élection d'une députée, Agnès THILL, qui parlait d'un lobby anti-LGBT à l'Assemblée nationale. Elle a d'ailleurs depuis été virée de son groupe. Tant mieux, j'ai envie de vous dire, mais le mal est fait. Le gouvernement, c'est aussi aujourd'hui le refus d'une loi pour interdire les thérapies de conversion, Mme CASIER l'a dit, c'est enfin une loi sur la PMA qui ne vient toujours pas.

Alors, je suis un peu embêté, M. HONORE, on s'en est parlé. Je le dis publiquement parce qu'il était important pour moi d'échanger avec vous avant, parce qu'on se connaît. Nous sommes élus depuis longtemps. Il est hors de question pour moi de remettre en cause votre engagement, chers collègues, ni l'engagement de vos collègues, et notamment du député Pierre-Yves BOURNAZEL sur ces sujets-là, c'est une évidence. La présentation que vous avez faite du vœu pour partie montre à quel point vous êtes engagé sur ces questions-là. Néanmoins, vous l'aurez compris dans mon propos, nous avons un désaccord. Un désaccord sur le bilan et les ambitions du gouvernement dont vous faites l'apologie. Il est profond, il est clair.

Pour toutes ces raisons, nous, élus du groupe Ecologiste et Citoyen, nous ne voterons pas ce vœu dans cette forme en tout cas, nous voterons par contre le vœu qui est présenté par Paris en Commun qui nous semble rassembler beaucoup mieux l'ensemble des sensibilités autour de notre Assemblée.

**Anne GIUDICELLI :** Je pense qu'effectivement, le combat pour la défense des LGBT est une cause noble qui traverse les courants politiques, qui n'est pas l'apanage d'un courant politique, ni davantage une cause qui soit limitée au seul périmètre d'une ville, même si c'est une capitale, voire même d'un arrondissement. Tout ce qui a été dit précédemment rappelle l'ensemble des engagements internationaux européens, inscrits dans le marbre, qui transcendent, enfin qui sont supranationaux et qui font les valeurs dans lesquelles la ville, l'arrondissement, le pays, l'Europe est inscrit.

S'il y a une ville puisqu'on parle de Paris qui est clairement identifiée dans le monde comme étant LGBT Family, c'est bien Paris et à raison. D'ailleurs, l'adhésion de Paris à l'association Rainbow Cities Network qui regroupe l'ensemble des villes qui sont capitales LGBT Family en 2019, l'a bien consacré. Donc, ce type d'initiatives que je viens de citer, par exemple,

nous apparaît comme une initiative qui est un fort engagement concret en plus, avec une reconnaissance à l'international inscrite dans le marbre. Bref, cela prend une portée très consistante qui dépasse de loin, enfin qui n'a rien à voir avec une simple incantation ou une seule dimension déclamatoire sur un statut auquel ne serait pas associé un certain nombre de mesures et de principes inscrits, des critères propres et des mesures mesurables. C'est exactement ça.

Donc, au vu de tous qu'on vient de citer qui existe déjà, on a envie de dire que cette idée de labellisation, elle vient un petit peu semer le doute. Pourquoi ? Parce que qu'est-ce qu'elle apporte de plus par rapport à ce qui est déjà extrêmement fait ? Du point de vue, en tout cas de la Ville, on sait que des initiatives existent, que franchement, on ne remettra jamais en cause le statut de Paris sur ce point-là. En revanche, c'est vrai que les mesures gouvernementales, on est d'accord sur ce constat, sont bien loin en termes de résultats. Effectivement, là-dessus, il n'y a pas de questionnement. Maintenant, ce qui interroge, c'est à quoi ça sert ce type de labellisation ? Quand elles ne sont pas, encore une fois, assorties de mesures très claires. On n'est pas les seuls à partager ce constat. Je dirais que même les principaux intéressés ont fait le constat, en tout cas au niveau gouvernemental, que si on a les chiffres qui ont été cités aujourd'hui, c'est peut-être aussi parce que les mesures ne sont pas réellement mises en œuvre et qu'elles relèvent là aussi de la seule dimension incantatoire. Donc, je dirais que cette manœuvre, on a presque l'impression qu'il s'agit d'un label qui permettrait de couvrir un drap un peu arc-en-ciel sur une opération de communication en réalité, sur le dos même des principaux intéressés. Et les principaux intéressés n'y sont pas dupes puisque, par exemple, Têtu a largement dénoncé une récupération politique sur ce plan-là.

Donc, tous les Parisiens et les Français ne sont pas davantage dupes de cette espèce de label que finalement intéressent plus ceux qui veulent le porter que ceux qui sont visés par les principaux intéressés qui ont besoin d'être défendus. On est complètement d'accord. Donc, si vous voulez, cette cause, elle mérite mieux que de se voir piétiner sur le paillason des petits jeux politiques. Et pour cela, nous sommes opposés aux deux vœux.

**M. le Maire :** Je voudrais rappeler à l'ensemble des orateurs que notre règlement intérieur fixe à trois minutes le temps de présentation des vœux et à deux minutes les temps d'explication de vote, puisque les temps de parole ont été dépassés par absolument tous les orateurs. Je vous informe que m'a été offert, je ne sais pas ce que je voulais dire pour mon anniversaire, c'est un chronomètre, je ne sais pas quelle était la signification de ce cadeau que j'ai reçu le 17 mai dernier. Essayons de respecter un temps de parole court. On a encore beaucoup de vœux.

L'autre solution, je le redis, c'est de présenter moins de vœux, mais en l'occurrence, on ne peut pas avoir des Conseils d'arrondissement où les vœux et les questions prennent plus d'espace que les délibérations qui nous engagent réellement. Donc, je vais demander aux uns et aux autres de bien vouloir essayer de respecter un temps de parole raisonnable.

**Gérald BRIANT :** D'accord. D'abord pour vous remercier pour les mots gentils de soutien qu'ont été proférés à propos de Ian et de ce qu'il a subi un petit peu ce week-end, parce que je sais qu'il a le cuir épais, mais au bout d'un moment, les mots font du mal et c'est bien d'entendre ça à l'intérieur du Conseil d'arrondissement.

Pour dire les choses simplement, je suis content qu'il y ait deux vœux pour cette cause-là qui en vaut la peine. Après, comme ça a été dit, vous ne serez pas surpris par les autres groupes de la majorité. Evidemment, je vais défendre celui de Paris en Commun parce que d'abord, c'est le vœu majoritaire qui est sur le même sujet et qui vous propose la même chose. Donc, il y a deux vœux, je propose d'être dans la simplicité et d'en faire un même vœu qui rassemble. J'espère qu'on pourra aboutir sur l'idée que le groupe aussi soit associé

et qu'on associe un peu le groupe de votre manière parce que bon, je pense que ça serait une bonne façon d'aboutir, si vous en étiez d'accord, M. HONORE.

**M. le Maire** : Alors, ce n'était même pas une minute, vraiment incroyable.

Christian HONORÉ, quelques mots pour nous indiquer votre souhait concernant votre vœu.

**Christian HONORÉ** : Il est hors de question pour moi de faire un sujet polémique de cette question LGBTphobie, hors de question. Donc, si j'ai bien compris, vous nous proposez qu'il y ait un vœu commun, c'est ça ?

**M. le Maire** : On vous propose, les deux vœux proposent la même chose, de signer le vœu commun. Les différentes origines du vœu dans le texte ont été présentées par Marie-Laure CASIER effectivement.

**Christian HONORÉ** : Donc, c'est un vœu commun du 18<sup>e</sup> arrondissement ?

**M. le Maire** : C'est absolument ça.

**Christian HONORÉ** : Très bien. Si c'est un vœu commun, il n'y a aucun souci. Concernant la PMA, je signale que ça va être porté par une loi cet été, mais pas de polémique.

**M. le Maire** : Dans cette circonstance, je vais soumettre aux voix le vœu concernant cette question et j'ai bien compris qu'il était adopté avec un vote contre de la part du Groupe Changer Paris.

#### **V18202133 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif l'organisation d'un concours des terrasses**

#### **V18202137 – Vœu déposé par les élus du Groupe Écologiste et Citoyen relatif à la révision règlement des étalages et terrasses et au dispositif des terrasses éphémères**

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : M. le Maire, malgré les échanges, je me réjouis d'abord que nous ayons pu voter ensemble le vœu précédent, en vœu commun. Le sujet me paraît important et d'intérêt général.

Je vais parler maintenant de ma proposition de l'organisation d'un concours pour élire dans nos quartiers, dans nos villages de Paris, les plus belles terrasses. D'abord parce que la réouverture de ces lieux, c'est d'abord de la convivialité et de la solidarité. On revit depuis la réouverture des terrasses. C'est progressif puisque nous aurons petit à petit des réouvertures de nombreux lieux. Nous avons aussi connu l'ouverture des lieux culturels ces jours-ci, je pense à nos cinémas, à nos théâtres, à nos musées et c'est vraiment un moment important sur le plan individuel comme sur le plan collectif.

Eh bien, pour ces terrasses, ces lieux de convivialité, ces lieux de vie, il faut organiser ces concours d'abord pour créer une émulation créative dans chaque arrondissement, dans chaque quartier, afin de faire rimer la réouverture de ces terrasses avec la beauté de Paris. Je pense que c'est important car beaucoup de Parisiens souhaitent que le cadre de vie et le cadre d'expression de ces terrasses puissent rimer avec le mot « beauté ».

Ensuite, parce que soutenir la beauté de ces terrasses, c'est améliorer notre qualité de vie ; c'est soutenir ces cafetiers, ces restaurateurs ; c'est soutenir donc l'emploi aussi, dans une période de crise sanitaire qui a débouché évidemment sur une crise économique et sociale.

Puis, je pense aussi qu'il faut penser ce concours avec des nouveaux critères et notamment le critère écologique, notamment sur le respect des biodéchets, par exemple, alimenter ce concours d'un certain nombre d'exigences, en termes environnementaux et puis évidemment, du respect du voisinage parce que je crois que nous sommes des Parisiennes et des Parisiens qui aimons aller sur les terrasses et en même temps, nous sommes des riverains de ces terrasses et nous aimons dormir le soir. Chacun doit pouvoir vivre ensemble et je crois que pour réussir la fin de ce printemps et cet été, il faut qu'on puisse être fiers d'être dans cette belle ville de Paris et faire donc rimer cette réouverture des lieux avec la beauté de Paris, avec l'emploi, avec la problématique écologique et le respect de chacun, notamment le respect du voisinage qui peut subir parfois certaines nuisances.

Voilà tout simplement, j'essaie de résumer M. le Maire ma proposition que je maintiendrais jusqu'au bout, je vous le dis, quelle que soit votre proposition, puisque je compte présenter ce vœu également au Conseil de Paris et j'espère que là, puisque j'ai entendu les engagements du premier adjoint à la Ville de Paris, eh bien, que nous pourrions faire soit un vœu commun, soit mettre au service de tous cette proposition positive.

**Antoine DUPONT :** Merci, M. BOURNAZEL pour ce vœu. Je vais en profiter pour donner quelques éléments chiffrés et de contexte. Dans le 18<sup>e</sup>, on estime aujourd'hui à peu près 800 le nombre des terrasses éphémères, ce qui souligne l'intérêt des commerçants, des restaurateurs, des bars pour ce dispositif dans un moment extrêmement compliqué économiquement pour eux. C'est un dispositif qui a permis à beaucoup de structures de sortir la tête de l'eau et d'éviter tout simplement une fermeture de leurs établissements.

Aujourd'hui est en vigueur une charte jusqu'au 30 juin, qui régit l'installation des terrasses en espace public. A compter du 1<sup>er</sup> juillet, une nouvelle charte plus contraignante va s'appliquer pour le dispositif des terrasses éphémères.

Maintenant, sur le vœu en tant que tel et votre proposition. J'aimerais apporter au débat plusieurs éléments. Le premier, c'est le risque de distorsion de concurrence. On a des établissements qui ont des moyens financiers importants et d'autres qui utilisent ce dispositif uniquement pour survivre. A l'inverse, d'autres établissements n'ont pas la possibilité, compte tenu de la charte que l'on impose, d'installer des dispositifs temporaires dans l'espace public. Donc, mettre en place un tel dispositif risque de créer une mise en valeur pour des établissements qui ont des moyens financiers et d'autres, malheureusement, qui ne pourront pas accéder avec suffisamment de moyens à des terrasses qu'on pourrait considérer comme belles. Et encore, c'est un sujet qui est assez subjectif.

Notre objectif en tant que municipalité et on le fait avec mes collègues Kevin HAVET en charge de la sécurité et Jean-Philippe DAVIAUD au commerce et Frédéric BADINA-SERPETTE sur la propreté, c'est d'être aux côtés des commerçants pour qu'ils respectent au mieux la charte. Et on y était encore toute la journée d'aujourd'hui, on y sera encore demain, mais également écouter les riverains parce qu'il y a beaucoup de dérives. Donc, je pense que nous devons nous concentrer avant tout sur l'accompagnement des établissements, sur le respect de cette charte, d'autant que les règles vont évoluer. Donc, si on met en place un tel dispositif, alors que les règles sont mouvantes, on risque de passer à côté de l'objectif. C'est d'autant plus risqué qu'aujourd'hui et je pense qu'il faut être clair, on a un nombre d'agents sur le terrain qui est limité, avec des demandes de contrôles qui sont extrêmement élevées parce que les élus et vous également êtes au quotidien sur le terrain et vous nous faites remonter des dérives. Donc, je pense qu'on doit concentrer nos ressources sur ça, sur le respect de la Charte, sur l'accompagnement des établissements et non pas sur un dispositif de mise en lumière des terrasses qui, pour résumer, crée une distorsion de concurrence, prend du temps, des moyens qui ne doivent pas, à notre sens, être concentrés sur ce sujet.

Concernant le vœu du groupe Écologiste et Citoyen sur le sujet des terrasses éphémères. Je l'ai dit, la nouvelle charte va arriver le 1<sup>er</sup> juillet ; il y a également prévu une révision du règlement des étalages et des terrasses puisque le dispositif qu'on connaît aujourd'hui n'a pas vocation à rester en l'état dans notre ville. L'objectif, c'est de faire rentrer les terrasses éphémères dans le droit commun. Qui dit droit commun dit redevance d'occupation de l'espace public, comme c'est le cas pour les terrasses classiques, et dit aussi approbation préalable de la Mairie pour l'installation du dispositif dans l'espace public. Aujourd'hui, les terrasses éphémères et ce qui fait qu'il y a des dérives, c'est que ce n'est pas soumis à l'approbation de la Mairie, c'est uniquement déclaratif. Donc, nous, ce qu'on demande en tant qu'élus écologistes, c'est que le droit commun s'applique le plus rapidement possible, que les Mairies d'arrondissement aient la main le plus vite possible, parce que c'est elles qui ont une connaissance fine du terrain, puissent bloquer les demandes de terrasses une fois qu'on sera sortie de l'exception sanitaire et économique qu'on connaît aujourd'hui.

Par ailleurs, sur le règlement des terrasses et des étalages, on souhaite qu'une vraie discussion soit engagée et puis, surtout un bilan chiffré et également qualitatif soit fait après l'été. La période estivale va être une période où les terrasses vont être extrêmement utilisées, donc on demande vraiment qu'un suivi précis, quantitatif et qualitatif soit fait et versé au débat pour que la révision du règlement des terrasses et des étalages soit faite de la meilleure manière possible.

Par ailleurs – et je finirais là-dessus –, l'espace public a un coût et vous le savez toutes et tous, l'espace public est contraint. Donc, on ne peut pas rester à long terme sur un dispositif d'exemption de redevance. Donc, on demande à ce que dès lors que les contraintes sanitaires ne s'appliqueront plus qu'une contrepartie financière liée à une approbation d'installation soit mise en place le plus rapidement possible. Vous l'aurez compris, je reviendrais sur le vœu précédent, nous appelons à un vote défavorable sur la proposition.

**M. le Maire** : Merci d'avoir précisément respecté votre temps de parole aussi.

**Rudolph GRANIER** : M. DUPONT, la précédente prise de parole, c'est présentation du vœu que nous avons reçu amendé, c'est bien ça ? D'accord.

Sur le vœu 33, si j'ai bien compris, il y a d'un côté ceux qui créent les ZAD et de l'autre côté, ceux qui les récompensent. Ça fait un peu beaucoup pour un même vœu. Je n'ai pas tout bien saisi en quoi un concours permettrait de faciliter la vie des riverains ou la mobilité pour les personnes handicapées sur les trottoirs ou pour respecter les livraisons. En tout cas, tout ceci ne respecte absolument rien de ce que je viens d'énumérer.

Paradoxalement, les propos de M. DUPONT auraient eu tendance à me rassurer. C'est une première et j'y veux voir là une volonté de revenir un petit peu aux fondamentaux de ce qui étaient ces terrasses éphémères, c'est-à-dire une perte d'activité intérieure et donc une extension sur l'extérieur. Je ne voudrais pas y voir l'opportunité pour votre majorité de supprimer des places de stationnement. Je ne peux pas y croire. Je suis beaucoup trop sincère et honnête et entier dans mes engagements pour penser que ça serait le cas. A vous de me le démontrer. On n'en prend pas la route.

M. DUPONT, un point particulier qui va nous intéresser et nous aurons l'occasion d'y revenir. Donc évidemment, il faut que cette espèce de zadisation de Paris cesse immédiatement, que cela fasse l'objet de redevances publiques sur l'occupation du domaine public, cela paraît le moins du monde. Simplement, toutes les mesures de contrôle et ce n'est pas votre fort, on sait très bien, je parle de la majorité dans son ensemble parce qu'elle contrôle un petit peu ce qui se passe dans la ville, 80 agents pour 9 à 10 000 terrasses. Je sens votre ambition de vouloir faire monter en puissance la DPSP sur ce domaine-là, mais j'aimerais vraiment que vos ambitions pour le coup soient à la hauteur de ce qui est nécessaire parce

que vous créez, non pas un nouveau besoin, mais vous créez de nouvelles structures et qui, dans le temps, risqueraient de se pérenniser. On sait très bien que le temporaire n'a pas vocation à durer, mais on sait très bien aussi comment ça se passe. On a eu des coronapistes pour l'illustrer.

Je fais le pari de l'intelligence, de la bonne volonté et j'en terminerais par là, en vous rappelant que nous votons contre le vœu 33 présenté par le groupe Indépendants et Progressistes et que je n'ai pas très bien compris pourquoi le vœu modifié supprimait le processus de concertation, le premier point, c'est très important. Vous l'aviez mis dans votre vœu : « Chers collègues, Ecologiques et Citoyens », c'est supprimé et je ne comprends pas. La concertation est une des faiblesses de ce dispositif et il conviendrait d'associer un petit peu plus les professionnels et surtout les riverains. Donc, expliquez-moi pourquoi ce premier point dans votre vœu originel a été supprimé. Je l'aurais voté en l'état. En supprimant ceci, malheureusement, nous serons obligés de nous abstenir. J'espère avoir été clair.

**Gérald BRIANT** : Par rapport à la proposition de M. BOURNAZEL, je vois bien l'intention louable qui est celle d'essayer d'encourager les bonnes pratiques. Mais je trouve que, comme l'a dit M. DUPONT, on est un petit peu à côté du sujet. Parce qu'aujourd'hui, les terrasses des quartiers servent surtout à permettre à des cafetiers en perte de chiffres de pouvoir continuer à vivre. C'est ça l'intérêt premier. Et souvent, tous ne sont pas à égalité en fonction de la taille des établissements évidemment, c'est compliqué. Donc, si c'est les communistes qui expliquent que droit concurrentiel, c'est intéressant, mais pourquoi pas ? Nous vivons des choses à renverser régulièrement. Mais allons-y, soyons fous.

Donc, je pense que c'est un petit souci. En plus, je sais que je ne vais pas être non plus arbitre du goût et des élégances. Bon, la beauté de la palette me paraît un exercice un petit peu difficile. Mais on ne sait jamais, tout est possible en ce bas monde.

Dernière chose, je pense que l'aspect concours en plus, l'aspect un peu compétition me paraît un petit peu ajouter de la complexité à l'affaire. Alors autant de voir comment – et je pense que c'est un vrai sujet – c'est-à-dire comment trouver des solutions ? Alors peut-être ça sera au niveau du Conseil de Paris que les choses vont se discuter. Mais au moins, votre vœu a le mérite de susciter un débat. Comment on va pouvoir faire en sorte qu'il y a un dialogue qui s'instaure parce que moi, par exemple, je suis sur la rue Marcadet. Je peux vous dire que j'ai vu des épisodes aujourd'hui de terrasse et encore, il ne faisait pas très beau, où c'était un petit port rock'n'roll, entre les gens au-dessus qui gueulaient sur les gens en bas, etc. Bon, je ne sais pas si le fait que ça soit repas en vert ou que ça soit mis avec quelques fleurs en plus, va arranger l'affaire. C'est-à-dire qu'à mon avis, il y a surtout un gros, gros problème de discussion et de voir comment cette situation qui est provisoire, va être amenée bien sûr à disparaître. Et pour ce qui peut être installé, comment ça se fait en bonne intelligence ? Tout ça.

Pour finir là-dessus, je pense que ce vœu en l'état n'est pas acceptable. Nous ne voterons pas pour et nous allons plutôt soutenir la proposition de nos partenaires du groupe GEC.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Alors, je vais répondre aux points soulevés par le vœu présenté par mon collègue Antoine DUPONT et puis, répondre aussi sur quelques éléments à notre collègue M. GRANIER.

D'abord, sur les différents éléments contenus dans ce vœu. Je rappelle qu'on arrive là à l'issue d'une période de concertation qui a démarré au mois d'avril avec les associations de commerçants, des cafetiers et restaurateurs, avec les associations de riverains. Il y a eu un certain nombre d'allers-retours, d'échanges avec l'Hôtel de Ville, avec le cabinet d'Olivia POLSKI. Enfin voilà, il y a eu tout un travail qui a été fait. Pourquoi intervient-il maintenant ? Il intervient tout simplement parce qu'il avait été envisagé, déjà depuis un

certain nombre de mois, d'adapter le règlement des terrasses et des étalages à cette nouvelle donne aujourd'hui qui sont les terrasses éphémères dans la perspective de faire rentrer ces terrasses éphémères dans le droit commun et donc, d'avoir un règlement qui puisse balayer l'ensemble des situations de terrasses et étalages, dont les terrasses éphémères. Puis, adossée à cela, une charte spécifique pour les terrasses éphémères qui rappelle un certain nombre d'obligations, notamment un certain nombre d'obligations en matière esthétique, notamment en matière de construction, de taille, etc., un certain nombre d'éléments comme ça, tirant les conclusions de l'expérience que l'on a pu accumuler depuis un peu plus d'un an ou quasiment un an d'ailleurs maintenant. Voilà un petit peu la genèse de tout ça.

Donc, très concrètement, au 1<sup>er</sup> juillet doit s'appliquer un nouveau règlement des terrasses et étalages, adossé donc pour ce qui concerne les terrasses éphémères, à une charte réadaptée en fonction de l'expérience accumulée. Il était tenu compte un certain nombre d'éléments qui nous sont remontés de riverains, de commerçants, etc.

M. DUPONT a soulevé un point important qui figure dans le vœu qu'il présente, qui est l'avis de la Mairie sur les réinstallations de terrasses à compter du 1<sup>er</sup> juillet. C'est un acquis et ça a été évidemment une partie de nos demandes dans les discussions puisqu'il ne s'agissait pas qu'il y ait une forme d'automatisme comme il y a pu y avoir au début, mais pour des raisons pragmatiques. Evidemment, il s'agissait là que les restaurateurs et les cafetiers puissent trouver un moyen rapide de refaire fonctionner leurs établissements, y compris dans des conditions sanitaires plus favorables que s'il n'y avait eu que les intérieurs qui pouvaient fonctionner.

Donc, il y aura un avis comme c'est le cas déjà pour les terrasses et étalages, autres, habituels, ces avis nous sont soumis en Mairie et on a régulièrement des commissions pour étudier ces avis. Donc, ça va totalement dans le bon sens. La question de la redevance est totalement justifiée. Ce que souhaite la Maire de Paris, c'est que la redevance ne s'applique à partir de la rentrée, tout simplement pour laisser un peu de temps aux commerçants concernés pour refaire du chiffre, se refaire un peu financièrement sans avoir tout de suite les redevances qui viendraient minimiser quand même l'avantage économique du redémarrage de ces terrasses. Je souligne quand même que c'est un effort supplémentaire de la Ville de Paris, car le manque à gagner lié à ces redevances vient s'ajouter déjà au manque à gagner sur les redevances depuis un an, que ce soit pour les cafés-restaurants ou que ce soit pour les commerçants, sur les marchés, etc.

Donc, le vœu est tel qu'il est présenté par M. DUPONT nous convient dans la mesure où, en substance, il fait le constat qu'un nouveau règlement va s'appliquer là mais qu'il sera utile de faire un point à l'issue de la période estivale pour voir comment cette nouvelle charte et ce nouveau règlement ont pu être appliqués et s'il est nécessaire de réajuster un petit peu le tiers sur un point ou sur un autre. Je pense que c'est une bonne démarche. On passe par l'expérimentation, en quelque sorte, et si ça convient, on continue comme ça. Si c'est nécessaire d'ajuster un peu, évidemment, il ne faut pas se l'interdire et il faut que ce soit la perspective en cas de nécessité.

Je finis rapidement, M. GRANIER décidément, Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement, intervention après intervention, je ne comprends pas, je vous dis ma stupéfaction. À chaque fois, on est dans l'excès et dans l'approximation – pour être sympathique – assez systématique. Comment on peut parler de zadisation de Paris ? Je sais que c'est conforme avec votre slogan du « saccage Paris ». Il y a des éléments de langage qui se rejoignent, qui sont dans une forme de cohérence, mais dans une forme de cohérence qui est totalement déconnectée de ce que vivent une grande partie des Parisiens. Je ne dis pas qu'il n'y a pas quelques désordres ici ou là, liés à des terrasses ou liés à tel ou tel aménagement. Evidemment, on le vit tous. Mais enfin, quand même, il a fallu faire face à

une situation exceptionnelle, une réactivité nécessaire, avec des aménagements et des réponses exceptionnelles. Alors, quand même, ne faisons pas comme si on était dans une période absolument normale. Donc, le terme de zadisation y compris avec tout ce que ça sous-entend, en termes de désordre et de forme d'action, je trouve ça vraiment très choquant. Je vous le dis. Je trouve ça choquant et je pense qu'un certain nombre de mes collègues partagent mon avis.

Quant au contrôle 80 agents pour 9 à 10 000 terrasses, où avez-vous été chercher ce chiffre-là ? Il est totalement fantaisiste. Evidemment que non qu'il n'y a pas que 80 agents. Le 18<sup>e</sup> en a déjà bien plus pour seulement l'arrondissement. C'est vraiment un chiffre totalement sidérant. Je précise pour que tout le monde ait bien compris que les terrasses éphémères sont destinées à devenir pérennes et que c'est bien pour ça qu'elles sont prévues dans le nouveau règlement des terrasses et étalages avec la charte que j'ai eu l'occasion d'évoquer.

Dernier point, pour répondre à votre question : pourquoi un amendement par rapport au vœu d'origine ? Tout simplement parce que dans la mesure où ce nouveau règlement des terrasses et étalages va s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> juillet, ce n'était pas le moment de renvoyer au début de l'année prochaine puisque d'ores et déjà, cette application était sur les rails et par contre, et c'est là où le vœu a un intérêt, c'était d'appuyer cette idée qu'il faudra à l'automne faire un point sur la manière dont tout cela s'est déroulé pendant l'été et voir si je le disais, il était nécessaire de réajuster le tir.

M. GRANIER, je veux répondre à votre question de tout à l'heure parce que j'étais un tout petit peu pris de court, je reviens à la question du Carré aux artistes. Il est bien prévu que l'opposition soit représentée dans la commission. Évidemment, il y aura cinq titulaires, cinq suppléants et parmi les cinq titulaires, il y aura un membre de l'opposition. Et parmi les suppléants, il y aura également un membre de l'opposition. Voilà. Je faisais ce petit ajout pour ne pas vous laisser sans réponse à votre question.

**Éric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour ce débat fort utile et l'occasion pour moi de remercier d'ores et déjà les agents de la Ville qui sont au contact des commerçants, qu'on aime beaucoup et qu'on soutient beaucoup, mais qui doivent aussi être, pour certains d'entre eux, plus respectueux des règles qu'ils ont accepté de suivre. Puis, saluer par avance les agents et les différents élus chargés de ces questions qui vont être amenés en un temps record à étudier les demandes d'autorisation puisque, comme le disaient M. DUPONT et M. DAVIAUD, nous allons entrer dans un système d'autorisation préalable qui, je pense, est excellent.

Il y a a priori 800 dossiers que nous aurons à étudier en une quinzaine de jours. C'est moins que les 1 200 que devra étudier mon collègue, Ariel WEIL, Maire de Paris Centre. On est à peine au-dessus des 6 à 700 que devra étudier mon collègue du 11<sup>e</sup>, François VAUGLIN, mais il va y avoir un travail gigantesque pour essayer de donner un avis rapide sur un nombre très important de demandes. Mais je le redis ici parce que c'est l'occasion de le faire publiquement : toutes les demandes qui sont faites n'auront pas un avis favorable, et notamment pas celles et ceux qui ont d'ores et déjà fait régulièrement la preuve de leur absence de respect pour les règles collectives que nous avons fixées. Nous allons essayer de faire ce travail en une quinzaine de jours. Et vous l'imaginez, ça va beaucoup nous occuper et occuper nos agents.

Le vœu présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL dans la forme au Conseil d'arrondissement, on verra ce qu'il en sera au Conseil de Paris, de façon plus aboutie, n'est pas adopté. Le vœu présenté par Antoine DUPONT, pour sa part, l'est.

## **V18202134 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à situation des Centres Paris Anim’**

**Justine HENRY** : On avait parlé des centres Paris Anim’ à un précédent Conseil d’arrondissement, notamment de la digitalisation de leur activité pendant la crise Covid. C’est à nouveau sous l’angle de leur activité et de la façon dont elle vit pendant la crise sanitaire que je souhaitais intervenir ce soir, puisqu’en effet, leur modèle économique ne fonctionne pas bien dans un temps de crise sanitaire. On ne peut pas se réunir pour les activités sportives, de loisirs, éducatives ou culturelles qu’ils proposent.

Les structures, dont trois sont présentes dans le 18<sup>e</sup> arrondissement Rachid Taha, Hebert et Binet accusent un déficit budgétaire conséquent qui s’élève à 1,5 million d’euros pour l’ensemble des centres de Paris Anim’. Une lettre a été adressée à la Maire de Paris récemment à ce sujet pour l’interpeler et revoir un certain nombre de décisions.

Ce vœu a pour but de demander à la Mairie de Paris de revenir sur des décisions prises de manière à soutenir l’activité de ces centres pour qui, déjà, la reprise risque d’être difficile étant donné que les inscriptions des gens qui perdent l’habitude de venir dans ces centres ne vont pas forcément bien les reprendre. Ce sont des activités qui, pour nous, méritent tous nos soutiens et notamment le soutien de la Mairie de Paris. C’est pourquoi nous demandons à ce que la Mairie de Paris abandonne le projet de recouvrement des sommes considérées comme indues aux associations gestionnaires des centres Paris Anim’, gérées dans le cadre d’une délégation de service public. Nous demandons également qu’elles reviennent sur sa décision de diminuer les versements mensuels aux centres Paris Anim’ et de mettre en place un remboursement des activités qui ont été non fournies en grande partie pour la saison 2020-2021 et qu’une communication soit adressée aux usagers de ces services de manière à les tenir informés des décisions prises et de l’action de la Mairie en faveur du soutien à ces centres.

**Sarah PROUST** : D’abord, corriger une erreur factuelle dans les considérants que vous évoquez, que l’ensemble des associations gestionnaires ont signé le courrier, il se trouve que non parce que celle du 18<sup>e</sup> qui est ACTISE n’a pas signé ce courrier probablement – je dis bien probablement – parce que des discussions sont en cours aujourd’hui entre les centres Paris Anim’ et la Ville de Paris pour justement discuter des sujets que vous évoquez.

Pour rappel, quand même, lors du premier confinement, il a été décidé du maintien de tous les versements pour ne pas mettre les trésoreries des centres Paris Anim’ en grande difficulté, mais – ça a été annoncé dès le départ – c’était sous condition de récupérer les sommes dues, les sommes indues. Dès le premier confinement, cela était très clair.

Juridiquement, c’est important. Pourquoi ? Parce que s’il n’y a pas recouvrement, cela s’apparenterait à une aide publique directe qui devrait être délibérée et justifiée différemment. Ça ne veut pas dire qu’il n’y a pas de solutions à trouver, mais en tout cas, ce que vous proposez là, même juridiquement, ça ne tient pas la route.

Sur le calcul, il faut quand même savoir que chaque mois, tous les opérateurs ont envoyé leur évaluation à la fois sur le personnel qui était présent, sur les activités qui ont pu être faites ou pas, sur celles qui ont pu de temps en temps être faites hors les murs, celles qui ont pu être faites en distanciel, sur les horaires, sur les fluides, sur les charges. Donc, ça a été fait au calcul, au plus près du réel. Déjà, l’ensemble des propositions qui sont faites aujourd’hui par la Mairie sont faites au plus près du réel mois par mois, avec une évaluation des acteurs. Évidemment, l’enjeu, c’est qu’aucune structure ne soit mise en danger financièrement par les décisions qui seront prises. C’est évident parce que nous avons besoin des centres Paris Anim’, nous avons besoin de ce qu’elles font sur les territoires. À aucun moment, l’enjeu n’est de les mettre en difficulté. D’ailleurs, vous le savez peut-être

mais des discussions sont en cours dans le cadre du Conseil de Paris, non pas le prochain mais le suivant pour reprendre l'ensemble des arbitrages. Les arbitrages aujourd'hui ne sont pas rendus. Il me semblerait utile ou bien que vous retiriez ce vœu puisque l'ensemble des discussions n'ont pas abouti, ou bien j'appellerais à voter contre.

**Rudolph GRANIER** : J'espère que M. DAVIAUD n'est pas connecté parce qu'il risquerait d'avoir des propos qui pourraient le choquer. Je ne voudrais pas tant de violence face à tant de fragilité.

Évidemment, nous votons pour ce vœu qui résume bien les problématiques et notamment les exaspérations des usagers et beaucoup d'incompréhension de la part des usagers. C'est une politique un peu gribouille qui, sur des facturations totalement anarchiques, ne comprennent pas. Nous émettons un vote favorable.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je vais donc soumettre ce vœu aux voix avec un avis positif du groupe Indépendants et Progressistes et du groupe Changer Paris ; un avis négatif des autres groupes de la majorité. Il n'est pas adopté.

#### **V18202135 – Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'augmentation du nombre d'espaces d'affichage publics.**

#### **V18202140 – Vœu déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen concernant l'affichage libre dans l'arrondissement.**

**Justine HENRY** : Si nous sommes tous élus ici, c'est que nous tenons tous à la démocratie et qui dit démocratie dit liberté d'expression. La liberté d'expression s'exprime de différentes manières, et notamment par de l'affichage public dans nos villes et en l'occurrence, ceci est régi par un certain nombre de lois, dont une loi des articles du code de l'environnement que la Ville de Paris, à l'heure actuelle, ne respecte pas.

Il y a des mesures qui sont en faveur de l'idée de réserver de l'affichage libre d'au moins 12 m<sup>2</sup>, auxquelles il faut ajouter 5 m<sup>2</sup> par tranche de 10 000 habitants, ce qui représenterait pour Paris 1 087 m<sup>2</sup> d'affichage public libre. Or, aujourd'hui, on ne compte que 16 panneaux d'expression libre dans toute la Ville de Paris. Il n'y a pas de respect de la loi et des obligations de la Ville de Paris en matière d'affichage public. C'est, à mon sens, une obstruction à la démocratie et à la liberté d'expression de toutes celles et de tous ceux qui font vivre notre ville.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris respecte ces mesures et s'engage à augmenter significativement le nombre de panneaux d'affichage libres dans le 18<sup>e</sup>, mais également dans tout Paris.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Notre vœu, porté par le groupe écologiste a été présenté dans un certain nombre d'arrondissements, le sera de nouveau, déposé au Conseil de Paris. Ça fait maintenant plusieurs années que les écologistes essaient de mettre sur la table le sujet de l'affichage libre, car l'expression de toutes les opinions est un invariant absolu, que nous devons défendre et promouvoir partout sur nos territoires. Un invariant d'ailleurs consacré dans le code de l'environnement, comme ma collègue Mme HENRY le disait et qui est globalement très appliqué dans toutes les communes de France.

Si nous avons déposé ce vœu, c'est que nous faisons un constat qui montre l'importance de faire en sorte que Paris 18<sup>e</sup> s'engage une bonne fois pour toutes sur ces sujets de l'affichage libre qui, dans la loi, doit permettre, entre guillemets, la promotion de l'activité associative

ainsi que de l'expression libre des opinions. Nous savons qu'un réseau d'affichage existe dans notre arrondissement. Il est consacré à cette vie associative, à l'information municipale et aux conseils de quartier, un réseau accessible, mais sous clé. C'est un sujet.

Cette contrainte d'accès nuit, selon nous, à la vitalité associative et conduit parfois certaines structures à communiquer autrement dans l'espace public dès lors qu'elles ne sont pas dans le scope de la Mairie. C'est un sujet là aussi. Cette contrainte nuit, par ailleurs, à l'expression d'une parole publique et pose la question de l'entretien de l'espace public. Nous ne devons frustrer personne dans l'expression des opinions, de la même manière que nous devons trouver le moyen de proposer un cadre d'expression qui respecte notre espace public. Cet espace sera consacré à l'affichage libre. Il est d'autant plus nécessaire que la loi nous demande à hauteur de 51 panneaux de 2 m<sup>2</sup> pour notre arrondissement pour le 18<sup>e</sup>. Le compte n'y est pas, si on s'en tient aux données publiées sur Paris.fr et aux constatations que nous avons pu faire sur le terrain en préparant ce... Alors, qu'est-ce qu'il dit ? Il dit trois choses assez simples. D'abord, que nous devons permettre aux opinions, ils essaient de s'exprimer librement en y consacrant un accès facilité à des espaces dédiés, notamment en période électorale. Et là, combien de fois nous avons été confrontés chacune et chacun en campagne, au dixième de l'affichage, au-delà des panneaux électoraux, on est tous été confrontés à ce sujet. Certains le sont encore aujourd'hui. Les écologistes, d'ailleurs, prennent leur part dans le bilan un peu compliqué de cet affichage qui est considéré comme sauvage eu égard au fait qu'il n'y a pas d'autre espace d'expression.

Ensuite, c'est l'occasion de faire le point sur l'existant et peut-être de mieux structurer notre vision en matière d'accès à l'information et à la parole dans l'espace public, de donner un signal au monde associatif aussi pour faire vivre la vitalité des engagements.

Enfin, le vœu dit que nous devons nous conformer à la loi. Il va sans dire que ces panneaux devront faire l'objet d'une charte d'usage apposée sur chaque lieu qui mentionne l'interdiction de tout message à caractère haineux ou discriminatoire. Ces panneaux pourront être entretenus. C'est ce que nous proposons par la Direction de la propreté, non plus de manière subie jusqu'à aujourd'hui, puisqu'il devait permettre de limiter l'affichage sauvage relatif aux opinions. Nous avons besoin de retrouver de l'apaisement dans les usages de l'espace, mais nous aussi avons besoin de proposer aux citoyennes et aux citoyens des lieux d'expression de la parole publique. C'est bien ce que la Ville défend dans sa vision de la démocratie et de la participation citoyenne. Nous nous proposons donc par ce vœu d'aller au bout de cette ambition.

**Eric LEJOINDRE** : La proposition qui est faite, c'est de proposer au groupe indépendant et progressiste de voter le vœu présenté par M. BADINA-SERPETTE qui est plus complet, si je puis dire, que le vôtre, mais évidemment vous pourrez absolument ce que vous voudrez.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Je voulais juste rappeler que sous la mandature précédente, nous avons fait à Paris, pas spécifiquement le 18<sup>e</sup>, même si on a pris largement notre part, des efforts très substantiels sur l'affichage associatif précisément, en mettant en route l'affichage associatif qui existait dans l'Arrondissement et qui parfois était assez dégradé, qu'on a pu remettre en route. Il y a, je le rappelle, c'est insuffisamment connu, mais dans 17 square de l'Arrondissement, des panneaux d'affichage libres. Ça répond en partie à la demande qu'évoquait M. BADINA-SERPETTE.

Je rappelle aussi que le 18<sup>e</sup> avait été un arrondissement pilote pour l'expérimentation de panneaux électroniques dans plusieurs équipements publics. Je pense au gymnase Ostermeyer et à quelques autres. Tout ça en lien avec une volonté très forte de la Maire de Paris, d'augmenter très sensiblement les surfaces dédiées à l'affichage associatif et libre. Le mouvement a été entrepris, mais il faut évidemment le poursuivre.

**Rudolph GRANIER** : J'imagine que le vœu présenté par Mme HENRY est retiré, donc je ne m'exprimerais pas dessus, mais le vœu écologiste et citoyen vise simplement à respecter la loi. Donc, c'est le deuxième considérant. Evidemment, il faut y aller en tant que parti politique ou représentant pour le moins. Evidemment, j'ai toujours proscrit tout ce qui relevait de l'affichage sauvage.

Je voudrais en profiter lors de plusieurs réunions publiques de concertation : beaucoup de personnes se plaignaient de ne pas être informées des concertations en cours sur des projets d'aménagement urbain essentiellement. Il serait bon de pouvoir résoudre ces lacunes informatives, notamment en respectant la loi. Vous faites fort de respecter la loi à chaque fois, M. le Maire, je ne comprends pas qu'on soit obligés de voter les vœux pour le faire. Considérant ces propos, je propose que nous votions pour le vœu écologiste et citoyen.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Une précision peut-être pour compléter le propos du Maire par rapport à la proposition qui est faite au groupe GIP et à Mme HENRY. L'idée, ça serait d'intégrer dans notre vœu votre attendu notamment sur la concertation avec l'ensemble des acteurs et notamment les citoyens dans l'implantation des panneaux. C'est ce qui m'a paru intéressant dans le vôtre et qui ne figurait pas forcément dans le nôtre. Dans la perspective que vous puissiez retirer le vôtre, nous vous proposons d'intégrer dans ce vœu collectif cet attendu.

**Éric LEJOINDRE** : Est-ce que, Mme HENRY, ça vous convient ?

**Justine HENRY** : Ça me convient parfaitement.

**Éric LEJOINDRE** : Parfait. Le vœu, comme on dit à l'Hôtel de Ville ainsi amendé est voté à l'unanimité.

Je voudrais indiquer que par ailleurs, sur l'ensemble de ces questions, Fanny BENARD fait un travail très important pour essayer de rationaliser et de rassembler les différents éléments pour permettre à l'ensemble des habitants du 18<sup>e</sup>, d'être plus participants et mieux informés. C'est un travail difficile de faire en sorte que chacun puisse accéder à la bonne information mais elle s'y emploie avec beaucoup d'énergie.

**Fanny BENARD** : M. le Maire, je peux juste apporter un tout petit point ? Je respecterai amplement le règlement intérieur que je défends aussi.

Juste pour répondre sur quelques points et notamment la participation des citoyens. Déjà, il y a une première chose à faire qui est, en effet, un recensement bien complet des panneaux déjà existants, que ce soit en affichage libre ou en affichage sous clef, qui sera fait. Puis derrière, je pense qu'il faut, en effet, concerter à la fois avec les services, les élus, mais surtout les habitants, pour savoir à la fois où on positionne ces panneaux pour qu'ils soient bien utiles, mais aussi comment ils les utilisent, et comme le disait M. BADINA-SERPETTE, les modalités d'utilisation de cette charte, ce règlement autour de l'affichage libre, je pense, doivent être concertées. Les conseils de quartier qui auront lieu à l'automne peuvent être le bon endroit quartier par quartier, pour à la fois définir ensemble les localisations et le mode de fonctionnement.

Pour répondre à M. GRANIER sur l'information, sur les concertations : c'est un sujet que nous avons travaillé notamment en demandant aux habitants quelles sont les meilleures modalités aujourd'hui pour les informer puisqu'on a à la fois du numérique, de l'affichage, etc. Mais l'objectif, c'est aussi de remettre, en effet, tout ça sur la table.

**Éric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour ces éléments supplémentaires très utiles.

**V18202139 – Vœu déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen relatif à l'étude et la création d'une salle de consommation à moindre risque dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ainsi que le renforcement du Plan de mobilisation sur le crack**

**Léa BALAGE EL MARIKY** : Vous l'avez vu, la récente situation, que ce soit à Stalingrad, ou aux Jardins d'Éole, ou bien à l'avenue de Flandre, s'est fortement dégradée depuis plusieurs mois. La tension a atteint son paroxysme. Le nombre de consommateurs consommatrices qui sont abîmés par la drogue est croissant. Parallèlement, l'insécurité des habitantes et des habitants s'accroît tout comme des nuisances sur l'espace public.

L'annonce de la préfecture de police d'ouvrir les Jardins d'Éole pour regrouper l'ensemble des usagers au sein de cet espace vert et là, je veux remercier l'ensemble des services de la ville qui permettent sa réouverture au public le matin venu, a pu constituer presque comme une provocation et à l'égard des habitants et à l'égard des consommateurs, et surtout comme une solution très provisoire pour quelque chose qui ne permettra pas de résoudre, en tout cas, une solution qui ne permettra pas de résoudre le problème de fond.

Nous avons pu en parler en début de Conseil d'arrondissement. Ce qui nous importe, c'est de pouvoir proposer des solutions. Nous devons impérativement sortir de la gestion de crise et assumer des politiques publiques pragmatiques puisqu'elle propose des solutions efficaces aussi sur le temps long. Ce qui a été également dit, c'est que nous devons proposer des solutions qui permettent d'être complètes, que ce soit en termes d'accompagnement social, d'accompagnement sanitaire, d'accompagnement vers l'insertion des personnes, des usagers et usagères de ces drogues. Le groupe des écologistes formule donc le vœu, ce soir, d'avoir une première approche. C'est le renforcement, tout d'abord, des moyens de lutte contre les trafics et le renforcement des patrouilles de la police nationale dans ces quartiers, notamment pour lutter contre ces trafics, mais aussi le renforcement du nombre de maraudes psychiatriques ou bien le renforcement des équipes de médiation psychosociale qui existent, ou l'augmentation encore du nombre de places d'hébergement pérennes pour ces usagers-usagères. Mais également, ce que nous demandons, c'est la création et l'ouverture simultanée de plusieurs espaces de consommation et de repos dans notre arrondissement, mais aussi – puisque je veux parler de plusieurs lieux – dans les arrondissements comme le 19<sup>e</sup> ou bien la gare Saint-Lazare, le 8<sup>e</sup> ou le 9<sup>e</sup> arrondissement, ou bien les arrondissements qui pourraient être sollicités dans le cadre de la métropole du Grand Paris, puisque nous avons une politique concertée entre le Conseil départemental du 93 et la Ville de Paris au sein de la mission métropolitaine de réduction des conduites à risque.

Là, j'aimerais m'attarder plus spécifiquement sur la nécessité de multiplier ces espaces de consommation dans l'espace public. Ces espaces de consommation, quelle que soit leur forme, les publics qu'ils accueillent, qu'ils soient injecteurs ou inhaleurs sont les premières portes d'entrée vers un parcours de soins. Ces espaces de consommation encadrés, où des professionnels informent les usagers usagères de drogues, les accompagnent dans un processus de substitution ou de sevrage, contribuent véritablement à apaiser ou libérer l'espace public. Et la longue étude de l'INSERM, qui a fait l'objet d'actualité également, qui a été conduite par plus de 40 scientifiques, a conclu à l'efficacité de ces espaces de consommation en tant que première porte d'entrée vers un parcours de soins. C'est véritablement vers ce parcours de soins que nous devons pouvoir aussi engager l'ensemble de ces personnes qui utilisent ces drogues. L'étude conclut à la nécessité d'étudier de nouvelles implantations à Paris en complément d'autres dispositifs de réduction des risques et en fonction du contexte local.

Pour revenir sur la seule salle de consommation à moindre risque qui existe à Paris, outre les nombreux dispositifs qui existent par exemple dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, nous avons pu en parler également en introduction de notre Conseil d'arrondissement. Sur la salle de

consommation, dans le 10<sup>e</sup>, cette salle a permis d'éviter 190 000 consommations dans l'espace public depuis 2016 et représente un passage de 170 personnes en moyenne par jour. Ce n'est pas négligeable. Et quand on a entendu les riverains et les riveraines parler de ces salles de consommation, elles ont bien pu expliquer que, par exemple, pendant le confinement, lorsqu'à un moment donné, ça a été fermé, c'est devenu véritablement très compliqué pour ces personnes puisque la consommation était revenue sur l'espace public. Bien sûr, aucun arrondissement ne peut assumer, à lui seul, ce dispositif. Nous devons créer de nouvelles structures d'accueil pour que, sur les territoires concernés, nous puissions avoir une réponse coordonnée.

Donc, nous devons aussi articuler ce volet médico et social à travers ces portes d'entrée que constituent les salles de consommation à moindre risque sur les territoires. Aucune réponse ne suffit à elle seule mais ces salles de consommation permettent de poser la première pierre.

**Rudolph GRANIER** : Au risque de ne pas vous surprendre, nous voterons évidemment contre ce vœu et pour plusieurs raisons que je n'ai pas le temps de vous expliquer de manière la plus concise possible.

Malheureusement, cette étude de l'INSERM correspond plus à un sondage avec des personnes qui sont peu ou pas concernées par la problématique de la toxicomanie ou de la multitoxicomanie et sa qualité en est largement amoindrie.

Avant de vouloir compter toute étude de création, comme le propose votre vœu, nous demandons déjà un bilan et non pas celui qui a été réalisé par l'INSERM mais un bilan par les autorités gouvernementales, tel que cela aurait dû être fait à mi-chemin. Cela n'a jamais été le cas déjà, sur une période qui devait être de six ans. Nous l'avons demandé au ministre de l'Intérieur et nous attendons toujours la réponse. Vouloir placer toute démarche de point de fixation, vous appelez ça une porte d'entrée mais en réalité, c'est un point de fixation qui a été créé ; vouloir passer ce genre de démarche sur l'observatoire citoyen de la toxicomanie n'amène pas non plus grand-chose eu égard à la non-professionnalisation de ce type de cénacle. Ensuite, vous créez des problèmes et ensuite vous en appelez à l'Etat. C'est une démarche qui est assez classique chez vous. Donc, invoquer les mannes étatiques pour des patrouilles piétonnes, c'est bien la preuve que ça ne fonctionne pas parce que ces quartiers qui sont concernés sont totalement laissés à l'abandon.

Les riverains, vous ne les rencontrez jamais en réalité. Vous pourrez répondre tout ce que vous voulez derrière, mais vous ne les rencontrez jamais. Moi, je voudrais d'abord qu'on se concentre sur le bilan de votre action en termes de santé publique puisque ça, c'est l'une des compétences de la Ville. Je voudrais qu'on se concentre, j'ai l'occasion de le répéter la semaine prochaine, sur les moyens qui sont mis eu égard aux résultats obtenus, puisqu'on n'a jamais autant constaté de consommation de drogue. C'est illégal, je vous le rappelle, dans l'espace public. M. le Maire, je sais maintenant que vous regardez une de vos chaînes préférées CNews, les propositions de Jocelyne CAPET : créons des centres de désintoxication fermés pour pouvoir résoudre ce problème majeur de santé publique. Et ça m'a été répondu par quelqu'un de votre sensibilité un jour sur un plateau, parce que vous étiez peut-être devant votre poste en disant : mais vous savez que ces centres de désintoxication fermés tuent les gens. Oui, OK, ça tue les gens. Alors, je ne dis pas OK de tuer les gens, évidemment, parce que ce n'est toujours pas prouvé. Par contre, toute l'animation que vous cautionnez autour de Stalingrad, ça tue des gens, ça viole des gens en public, ça manque de violer une professeur de français début mai. Ce sont les riverains qui en témoignent. C'est la police qui intervient et une fois que vous avez créé ces zones de déstabilisation profondes pour toute une partie de la population de Paris, évidemment, nous voterons contre ce vœu.

**Eric LEJOINDRE** : Je voudrais vous rassurer, je ne regarde jamais Cnews. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'information, donc je ne regarde pas Cnews. Mais je me tiens informé de beaucoup de choses qui se disent évidemment. On n'est pas obligés de subir Cnews pour savoir ce qui s'y raconte. Et je ne vous surprends pas non plus en indiquant que je fais une analyse absolument, complètement et radicalement différente de la vôtre sur ces questions.

**Gérald BRIANT** : On va essayer de faire court, mais il faut que je réponde quand même à M. GRANIER. Les centres de désintoxication fermés, ça ne marche pas. Parce que figurez-vous que vous n'êtes pas le seul à avoir eu cette idée, elle a déjà été testée dans le passé. Ça ne fonctionne pas. Après, on peut essayer de se dire que peut-être avec vous, quand vous vous allez la proposer au corps médical, c'est sûr que ça va marcher parce que vous avez apporté le twist qui va faire que, tout d'un coup, tout le monde va se dire : « Oui. En fait, vous ne les faisiez pas bien, les prisons, donc on va vous proposer de faire autrement ». D'accord, peut-être que vous allez développer une proposition de centre fermé de désintoxication qui va marcher, on ne sait pas. Pourquoi pas ?

**Rudolph GRANIER** : M. le Maire, s'il vous plaît !

**Gérald BRIANT** : Souffrez que je finisse. J'ai supporté votre discours complètement délirant.

*Confusion audio*

**Eric LEJOINDRE** : N'interrompez pas les orateurs, mais vous connaissez le règlement.

*Confusion audio*

**Éric LEJOINDRE** : Même pour rappel au règlement au milieu des interventions des autres, on laisse les uns et les autres s'exprimer et ensuite, le cas échéant, on demande un rappel au règlement. Mais on n'interrompt pas les orateurs au milieu de leurs interventions. La parole est à Gérald BRIANT et seulement à Gérald BRIANT.

**Gérald BRIANT** : Cette proposition ne marche pas, donc, il faut en trouver d'autres. Et il n'y a pas de position simple. C'est bien ça le problème d'ailleurs, parce que s'il y avait une position simple, on l'aurait fait. Mais il n'y en a pas et c'est compliqué.

La gauche n'a pas inventé le problème du crack à Paris. Vous êtes au courant quand même. Quand on vous écoute, c'est un peu ça qu'on entend quand même. Oui, c'était aussi antécédent, malheureusement, et ça a été dit. On a un problème sérieux qui est un problème sanitaire, qui est un problème difficile, qui est un problème compliqué. Et il faut surtout se garder de simplisme et de posture parce qu'on a l'impression que, évidemment, il suffit de le dire : « On va faire du bon sens. Il y a un drogué qui est là, on va l'enfermer, comme ça, on ne le verra plus ». Non, ça ne marche pas comme ça. C'est bien pratique mais ça ne marche pas comme ça. Et vous le savez pertinemment. Mais comme vous êtes dans une posture, vous continuez à alimenter, à alimenter. Mais après, peut-être vous dites que nous, on ne rencontre pas de gens dans le 18<sup>e</sup>, mais vous, c'est des électeurs que vous ne rencontrez pas.

Ensuite, pour revenir juste sur le fond du débat, je trouve qu'aujourd'hui, je suis embêté avec ce vœu. Je le dis très tranquillement parce que je trouve que c'est un vœu qui est maladroit. Je comprends le principe parce que, moi, je suis favorable aux centres de consommation. Je suis favorable. Pendant que j'étais adjoint au maire, j'en ai ouvert quelques-uns avec Éric LEJOINDRE. On est favorables à ces structures, évidemment. Où je pense que c'est compliqué, c'est que je pense que là, on est en train de tout mélanger parce que d'abord, ce n'est pas un problème de volonté politique dans le 18<sup>e</sup> arrondissement en termes d'accueil de structure. Ce n'est pas à ça auquel on est confrontés et ce vœu malheureusement tel qu'il

est présenté tient et fait un peu la démonstration de dire : « Regardez, il faudrait faire ça et ça va régler le problème ». Non, ce n'est pas vrai, ça ne va pas régler le problème. Ce vœu a été proposé dans 19<sup>e</sup>, il a été battu. Il n'a pas été battu parce que les gens du 19<sup>e</sup> arrondissement, ils trouvent que les centres de consommation, ça ne sert à rien. Non. Il n'est aujourd'hui pas accepté, pourquoi ? Parce qu'il faut travailler au niveau régional, il faut qu'il y ait aujourd'hui une véritable pensée politique, une pensée sanitaire qui tienne debout. Aujourd'hui, pendant deux ans, on a été bousculés entre le crack, entre aujourd'hui, Stalingrad, etc., tout a été bousculé. Tout le travail médico-social a été foutu en l'air. Donc, il faut reposer les choses, il faut dédramatiser, il faut les sortir du contexte politique. Moi, je veux bien l'opération, de dire : « Il y a les régionales derrière. Allez, on va essayer de le faire travailler à gauche », mais je trouve qu'on travaille mal. Je pense que sur ce sujet, il faut le dépolitiser. Vraiment, j'insiste là-dessus, c'est-à-dire que c'est un sujet tellement grave, tellement compliqué, qu'il faut surtout ne pas en faire une affaire de posture politique. Dans l'ensemble de notre majorité, par contre, je le sais qu'on est pour tous nous des centres et on va le faire et on va proposer de le faire. Mais dire : « Je le veux sur mon territoire », non, ce n'est pas comme ça que ça marche, la santé ; ce n'est pas comme ça que ça marche. Heureusement qu'on ne prend pas les questions de la crise sanitaire de ce point de vue là en disant : « Il faut plus de vaccin aujourd'hui dans mon arrondissement, sinon on n'y arrive pas ». Ce n'est pas comme ça qu'il faut raisonner, il faut raisonner ensemble. Moi, je pense que c'est une maladresse. Autant je suis d'accord sur l'idée de, il faut qu'il y ait des centres. Et si on arrive à bien travailler, à mailler un territoire, à faire en sorte que tout ce qui est les lieux de vie, les lieux de passage, les ferroviaires, fassent que, au bout d'un moment, on se dit « dans le 18<sup>e</sup>, il faut qu'on en place un », oui, pas de problème. Mais moi, je trouve que ça, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

Donc, évitons de procéder comme ça. Disons : « Oui, interpellons sur le manque d'efficacité » et après, disons que nous, on est à disposition. Si c'est comme ça qu'est rédigé le vœu, ça me va tout à fait.

J'alerte quand même sur un truc, ça n'a pas été dit mais quand on multiplie les dispositifs sociaux ou sanitaires sur un tout petit territoire, parce que c'est aussi ça qui se passe, on a un problème de congestion en termes de moyens et les politiques publiques sont plus difficiles, que si elles sont travaillées sur un territoire qui est un peu plus vaste et un peu plus pensé. C'est important. Souvent, on était confronté à ça. C'est que, à des moments, il n'y a plus de personnel pour le faire, il n'y a plus de service public parce qu'il est congestionné. Et un public chasse un autre et ça pose des soucis. Donc, tout ça doit être pensé. Je regrette, moi, que ça soit posé comme ça en termes d'affichage. C'est pour ça que je dis : dépassionnons, on peut y arriver. Il faudra le faire. De toute façon, je pense qu'il faudra le faire parce que c'est les solutions. Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs.

**Eric LEJOINDRE** : Rudolph GARNIER pourra reprendre la parole s'il le souhaite, pour un rappel au règlement, et il nous indiquera sur quel fondement.

**Christophe GIRARD** : C'est un sujet en effet trop grave, à mon avis, pour polémiquer, car je pense que personne ne détient la vérité dans ce domaine. Le vœu qui est proposé, j'ai écouté attentivement notre collègue, est un vœu qui me semble lucide, calme et responsable. Car vous le savez, Paris est très en retard et que ce qui est proposé là, c'est une voie pour sortir de l'enfer. Moi, je préfère toute tentative dans les territoires et le 18<sup>e</sup> en particulier, qui est proche du 19<sup>e</sup> et proche des villes de banlieue, pour qu'en effet, un certain nombre de personnes soient soignées, prises en charge, mais ne nous invectivons pas. Je trouve que ce vœu est vraiment comme je l'ai dit lucide, calme et responsable. C'est pour ça que je voterai pour.

Vous savez, dans les années 80, moi, je militais à Act Up Sida avec Anne SOUYRIS, l'adjointe actuelle à la santé d'Anne HIDALGO. Donc, beaucoup de temps ont été perdus

depuis ces années-là, depuis la tragédie du sida et la toxicomanie qui a fait des ravages. Allez voir ce qui a été fait Zurich déjà, il y a 30 ans, à Copenhague, dans les villes scandinaves, dans des villes américaines, dans des villes canadiennes.

Donc, ce vœu, vraiment, je le répète, il a été très bien, d'abord, présenté par notre collègue ; il est lucide, il est calme, il est responsable, il n'est pas sectaire. C'est un vœu qui ouvre, à mon avis, une voie pour sortir de l'enfer. Je voterai pour.

**Pierre-Yvain ARNAUD** : Effectivement, il faut que ce vœu aille dans le bon sens. Moi, je remercie beaucoup le groupe écologiste de l'avoir posé ce soir. On s'est beaucoup indigné dans la première partie de cette assemblée de ce soir sur Eole, sur la situation des crackers entre le 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, et il faut apporter des solutions. On parlait tout à l'heure des solutions, là, il y en a.

Ce vœu effectivement fait la part belle à beaucoup de solutions, les solutions qui marchent, les solutions qui sont efficaces. Je suis content que le 18<sup>e</sup> se mette en avant sur ces solutions, mais pas tout seul. Je reconnais aussi à ce vœu la qualité de présenter des solutions qui soient communes, d'abord à d'autres arrondissements parisiens, mais aussi, et ça a été dit par tout le monde ce soir, par M. le Maire et par beaucoup d'autres intervenants ce soir, d'autres communes aussi voisines de la nôtre. Je pense qu'il faut auprès des habitants dépasser simplement les postures et aller dans les réalités, et parler de salles de consommation, de parler de CAARUD, de parler de maraudes, de parler d'intervenants sociaux, de parler de travail social. Eh bien là, on est dans le concret et je pense que les habitants de 18<sup>e</sup> attendent de nous justement ces solutions-là. Alors, pas tout seul à nouveau, mais des solutions.

Tout à l'heure, on évoquait quelles sont les pistes de solution. Je suis très content que ce soir, on en voit quelques-unes, pas parfaites, pas absolues, mais qui suivent une approche qui est la seule efficace, c'est-à-dire une approche, et c'était très bien dit par tout le monde aussi, à la fois sanitaire et à la fois sociale. Je suis adjoint aux affaires sociales. Je rappelle simplement qu'une très grande partie des gens qui sont en addiction, qui sont crackers dans le 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> sont dans une situation de très grande précarité et de pauvreté. Donc, on peut enfermer les pauvres, on peut enfermer les personnes à addiction mais ne règlera pas la question. Moi, je veux que ce soir, on ait un vœu qui permet d'aborder une partie des solutions. Je suis d'accord aussi pour dire que ce n'est pas suffisant. Il faut ouvrir des politiques publiques beaucoup plus larges à d'autres acteurs, mais on a un bout de travail commun. Et ce bout-là avec les habitants, je pense, on va s'y accrocher.

**Eric LEJOINDRE** : Ayodele IKUESAN pour essayer de résumer, si je puis dire, ou trouver un chemin parmi toutes ces interventions utiles.

**Ayodelé IKUESAN** : Effectivement, je vais rejoindre aussi ce qui a été dit globalement, c'est-à-dire que nous, on considère qu'il n'y a pas une solution parfaite et qu'il faut être humble sur le sujet parce qu'il est assez complexe et qu'effectivement, il faut une multitude de réponses pour, en tout cas, trouver un début de réponse à cette problématique de la toxicomanie, et notamment du crack dans notre Arrondissement.

Vous l'avez dit aussi au cours d'un précédent Conseil d'arrondissement, en disant qu'il fallait une réponse collective globale. Donc, je rejoins le fait qu'il faut réfléchir à des activités sur le plan du soin, de la réinsertion, sur les espaces de repos, et aussi des espaces de consommation. Ça fait partie des possibilités et des axes de réflexion pour avancer sur cette problématique à l'échelle de la métropole, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le 18<sup>e</sup> ne règlera pas le sujet du crack dans le Nord-Est parisien ou dans les départements à proximité. Il faut vraiment qu'on ait un travail collectif sur le sujet. Et ça, on l'avait dit, on le répète. Il faut vraiment qu'on travaille dessus à l'échelle de la métropole.

Si on revient sur le vœu, la position, en fait, sur le vœu, si on regarde comment il a été déposé, le vœu parle essentiellement de l'étude de la création d'une salle de consommation dans le 18<sup>e</sup>. Et là, dans toutes les interventions que vous avez pu faire et dans toutes les interventions qu'on a pu entendre sur le sujet, l'idée, c'est justement de dire qu'il faut des créations de salles de consommation, d'espaces de repos, de CAARUD, en tout cas, de structures de réduction des risques dans le 18<sup>e</sup>, dans le 19<sup>e</sup>, dans plusieurs lieux et sur le territoire impacté par le sujet.

En fait, pour ce point-là, vu que cette création, dans le vœu, se limite à notre Arrondissement, on ne va pas voter pour. Néanmoins, je pense qu'on va poursuivre aussi les échanges. Et ce qui a été dit aussi aujourd'hui, c'est qu'il faut qu'on puisse travailler ensemble et réfléchir à ces différentes solutions parce qu'aujourd'hui, les habitants n'ont pas envie d'entendre : un tel va dire ci, un tel va dire ça. Nous, ce que les habitants entendent, et je vais répondre aussi à M. GRANIER parce qu'on reçoit les habitants, on répond aussi aux difficultés que vivent les habitants et on habite aussi dans cet arrondissement. On a été aussi concernés de près ou de loin par justement, ces problématiques de toxicomanie dans l'espace public. Ce que les habitants veulent entendre, c'est qu'on ait des vraies solutions, qu'on arrive à quelque chose qui fera évoluer la solution.

Donc là, aujourd'hui, oui, notre position est défavorable sur ce vœu tel qu'il est rédigé. Néanmoins, je pense qu'il faut que l'on continue d'échanger, nous, sur ce sujet-là et qu'on arrive à une construction de solution qui ne sera pas parfaite parce qu'il n'y a pas de solution parfaite, mais qui permettra à la fois d'accompagner sur les soins et sur toutes ces problématiques qu'on a citées, l'insertion, sur ces espaces de repos, sur la consommation, etc. ces usagers consommateurs de crack, mais aussi répondre et entendre les problématiques que vivent les riverains, les habitants de nos arrondissements, qui vivent à proximité de lieux où on a des usagers de drogues. Donc, un avis défavorable là pour ce soir mais par contre, l'idée, c'est qu'on puisse, à un prochain Conseil d'arrondissement, arriver à un vœu commun, en tout cas, travailler, faire force de proposition sur des solutions sur le sujet.

**Éric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour l'ensemble de ces éléments et pour la qualité des interventions qui traitent d'un sujet compliqué.

Je vois que M. MEUNIER a levé la main, donc je vais lui donner la parole en contradiction avec le règlement intérieur, mais en l'occurrence, compte tenu de l'importance de ce débat, je n'ai déjà pas respecté les règles d'ordonnancement, je lui laisse la parole, puis M. GRANIER, et puis on passe au vote.

**Emile MEUNIER** : Merci, M. le Maire pour cette exception. Je ne veux pas en abuser.

Simplement pour relever que, en lisant le vœu vraiment dans la précision du texte, Mme IKUESAN, vous avez la volonté d'ouvrir simultanément plusieurs centres, salles de consommation. Évidemment, il ne s'agit pas pour le 18<sup>e</sup> de prendre sur ses épaules toute la solution, mais bien, et c'est précisé dans le texte, moi, j'invite tout le monde à le relire, dire que c'est dans le 18<sup>e</sup>, mais c'est dans le Nord-Est parisien et même en lien avec les communes limitrophes du 93. Cela devrait répondre à votre inquiétude. Nous ne sommes pas sur une salle de conso dans le 18<sup>e</sup> à tout prix, mais bien une réflexion pour avoir un ensemble de salles de consommation qui pourra aller jusqu'à la gare Saint-Lazare, d'ailleurs, qui en a besoin aussi. Donc, au stade de la réflexion, je ne vois pas qu'est-ce qui pourrait embêter aujourd'hui Paris en Commun de vouloir se mettre autour de la table et de réfléchir avec nous sur l'emplacement des salles. C'est précisément ce qui est écrit. Et vraiment, j'invite à ce qu'on relise le vœu ensemble s'il faut pour pouvoir lever ce doute.

**Rudolph GRANIER** : M. le Maire, au titre de l'article 19 et du rappel au règlement que je souhaite faire, malheureusement, vous n'avez pas l'opportunité de me donner la parole comme vous le souhaitez pour un rappel au règlement. C'est quand je le demande en tant que président de groupe. C'est le premier point.

Le deuxième rappel au règlement que je souhaite vous faire, c'est au titre de l'article 25 concernant la présentation des vœux, l'intervention de mon collègue Emile MEUNIER qui vient d'être faite, n'a pas vocation d'une part, à exister et d'autre part, à être portée au procès-verbal puisqu'elle ne visait pas à expliquer une position de vote. Vous vous faites le chantre de la légalité, du règlement intérieur. Si j'étais méchant, je vous dirais tranquillement qu'on n'est pas une AG de l'UNEF, on est dans un Conseil d'arrondissement ici, M. le Maire. Oui, vous pouvez souffler, lever les yeux au ciel.

Donc, au titre de l'article 19, dès lors que je demande un rappel au règlement, je vous prierais de bien vouloir me donner la parole immédiatement sans avoir un enchaînement de débats derrière.

Ensuite, au titre de l'article 25, vous devez veiller à ce que les prises de position soient exprimées sur un vœu, que ce ne soit pas des réponses et qu'ensuite, que ça se fasse au titre de groupe. Si vous souhaitez organiser des débats, M. le Maire, on le fait en début de Conseil d'arrondissement, mais par contre, et franchement, j'apprécie énormément que vous puissiez le faire, que cet aspect de démocratie existe, je trouve ça très bien que chacun puisse s'exprimer. Mais nous agissons également dans un cadre et je vous demanderais à l'avenir de bien vouloir le respecter, sans quoi je serai obligé de demander des suspensions de séance autant que vous ne respecterez pas le règlement intérieur, M. le Maire. Et malheureusement, vous serez obligé de me les accorder.

**Éric LEJOINDRE** : On va faire une exégèse du règlement intérieur, donc je vais lire l'article 19 que vous avez cité.

« La parole est accordée à tout conseiller qui la demande pour un rappel au règlement. Cette intervention doit être brève, déjà. L'auteur de la demande doit faire référence à une disposition précise du règlement autre que celle du présent alinéa, faute de quoi la parole lui est retirée. De même si manifestement, son intervention n'a aucun rapport avec le règlement ou le déroulement de la séance, ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, la présidence de séance – c'est-à-dire, moi – lui retire la parole ». Vous constaterez que je n'ai fait aucun de ces actes.

Moi, je veux bien qu'on applique et que j'applique le règlement intérieur sans aucune souplesse. Ce n'est pas moi qui prends le plus de risque en la matière puisque, étant le Maire de l'arrondissement, je suis le seul qui peut parler absolument quand je veux, de tout ce que je veux, au moment que je le veux puisque je préside la séance. Simplement, il me semble que pour la qualité du débat politique, mais je sais que vous n'y êtes pas particulièrement attaché, pour le respect que l'on doit à cette fonction qu'on a souhaitée, et pour le respect qu'on doit à celles et ceux qui nous ont fait conseillers d'arrondissement, conseillers de Paris, Maire du 18<sup>e</sup> en ce qui me concerne aussi, il me semble qu'une application intelligente et n'est pas à la lettre du règlement est plus intéressante. Pourquoi ? Parce que moi, je respecte ce Conseil d'arrondissement et je crois que ce que nous y disons est important. Donc, c'est vrai, il m'arrive régulièrement, ça m'est reproché parfois par l'opposition, souvent même au sein de la majorité, d'avoir une application un peu à géométrie variable du règlement. Eh oui, il me semble qu'il y a des sujets et celui du crack et du vœu présenté par, en l'occurrence le groupe écologiste de Paris, mérite qu'on s'y attarde et mérite qu'un plus grand nombre d'intervenants puissent pouvoir prendre la parole. On n'est pas que des membres de groupe. Et vous l'avez vu, il y a une différence d'appréciation au sein même des groupes et on n'est pas des machines à répéter la doxa de nos groupes.

Donc, quand il y a des sujets, il y a des divergences d'appréciation dans différents groupes politiques sur cette question. Il me semble qu'on est quand même tous élus aussi un tout petit peu individuellement. Je crois qu'il est utile que cette variété, cette diversité d'expressions puisse se faire.

Maintenant, c'est vrai, si le souhait général du Conseil d'arrondissement est d'appliquer de façon bête et méchante le règlement, je le ferai. Ce n'est pas du tout ma nature, ce n'est pas du tout ma façon de fonctionner. Je crois que c'est important qu'on ait parfois l'administration où un certain nombre d'élus me reprochent suffisamment, ils ont parfois raison mais qu'on ait ce débat. Moi, je suggère plutôt qu'on maintienne dans ce cadre-là une forme de souplesse.

Vous avez pu, à plusieurs reprises, vous-même, demander plusieurs fois la parole sur un sujet et je crois ne l'avoir jamais empêché, ni pour vous ni pour aucun membre de votre groupe, et en réalité, pour aucun élu du 18<sup>e</sup>. Mais moi, je ne résume pas nos débats à des débats de groupes politiques. Je suis membre d'un groupe politique, je suis membre d'un parti politique. Je sais ce que je lui dois, mais je sais aussi que, notamment sur ces sujets-là, il y a besoin d'un peu de finesse et un peu de souplesse. Moi, j'ai trouvé que, honnêtement, la qualité des interventions qui ont eu lieu, les divergences qui se sont exprimées au sein même d'un certain groupe, dont le mien, méritaient qu'on puisse évoquer ce sujet.

D'ailleurs, je risque de continuer un peu puisque j'ai vu que Léa BALAGE et Ayodele IKUESAN avaient demandé à pouvoir reprendre la parole, mais là, vraiment, je vais leur demander de faire extrêmement bref. Puis, je dirai un mot et on passera au vote sur ce vœu puisqu'il nous reste ensuite deux vœux tout aussi importants à suivre.

**Léa BALAGE EL MARIKY** : Sur le 11<sup>e</sup> considérant du vœu qui vous a été transmis, nous avons bien pris soin d'indiquer que nous voulions mener une réflexion à une échelle territoriale un peu plus large que le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Ensuite, M. GRANIER, sur les personnes que nous ne rencontrons pas, ou bien les désagréments que connaîtraient les habitants riverains de la salle de consommation dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, je sais que M. le Maire prend souvent les élections municipales parfois comme juge de paix. Je vais limiter aussi et regarder attentivement les résultats des bureaux de vote qui sont limitrophes et qui correspondent en réalité au périmètre de cette salle de consommation. Et vous verrez que les électrices et électeurs qui se sont déplacés n'ont pas du tout sanctionné la présence de cette salle de consommation.

Par ailleurs, un dernier chiffre, si cela vous intéresse. Les violences sur l'espace public, les actes de délinquance ont diminué. Ce sont les chiffres du ministère de l'Intérieur puisque vous pensez que l'INSERM n'est pas assez indépendant pour pouvoir conduire des enquêtes, donc je vous donne ceux du ministre de l'Intérieur.

**Ayodele IKUESAN** : Pour compléter sur l'INSERM, dans cette étude aussi, il est précisé effectivement que les usagers de drogues qui continuent de s'injecter sur la voie publique sont les usagers de drogue les plus précaires et donc insiste aussi sur la multitude des structures et des activités, en fait, à apporter à ces personnes-là.

Puis, par rapport à notre position de vote, pour répondre à M. MEUNIER, nous, notre position, elle est au niveau de la demande, c'est-à-dire que l'on considère que la demande doit être à la fois sur un dispositif global qui incorpore un peu tout ce qu'on a dit précédemment dont des salles de consommation et effectivement, que celles-ci soient dans les territoires concernés, ce qui n'apparaissait pas et ce qui n'apparaît pas dans votre vœu initial mais je pense que nous allons avancer sur ces sujets-là et que nous allons pouvoir, dès le prochain Conseil d'arrondissement, arriver à un vœu et pouvoir proposer des choses plus concrètes sur le sujet, et en tout cas y travailler tous ensemble.

**Éric LEJOINDRE** : Vous aurez compris les raisons pour lesquelles, à ce stade, il ne nous est pas possible de voter pour ce vœu qui, dans ses attendus tel qu'il a été transmis, ne concerne que le 18<sup>e</sup> et bien sûr, notre disponibilité pour continuer à travailler sur ce sujet. Je pense que d'ailleurs, on n'a pas besoin de le dire. On l'a démontré et je rappelle que c'est dans le 18<sup>e</sup>, et notamment à mon initiative, que nous avons ouvert ces dernières années avec le 10<sup>e</sup>, je dois bien le dire, et Alexandra CORDEBARD le plus de lieux à destination du public usager de drogues, parfois même avec une opposition parfois locale qui, en général, disparaît une fois que la structure est intervenue. C'était le cas à la porte de La Chapelle ; c'était le cas au boulevard de La Chapelle, et c'est le cas aussi porte de Clignancourt mais compte tenu du texte tel qu'il est écrit dans ce vœu, il ne peut pas être à ce stade voté.

Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler au plus tôt au Conseil de Paris et pour ce qui nous concerne, nous, dans les 18<sup>e</sup>, dès que nous aurons le temps de travailler de façon un peu plus précise, sur ce que l'on peut dire.

Sous réserve des positions de vote individuelles qui ont été indiquées notamment par Christophe GIRARD et Pierre-Yvain ARNAUD, je pense qu'il faut considérer qu'à ce stade, étant cette rédaction précise, le vœu n'est pas adopté mais nous aurons l'occasion d'y revenir largement.

**V18202141 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communistes Générations et Citoyens relatif au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.**

**Barbara GOMES** : J'ai déjà suffisamment parlé sous toutes les coutures de la nécessité de sauver l'Hôpital Bichat-Claude-Bernard. Ce n'est pas la première fois que vous nous entendez en discuter. Je vous ai parlé des lits supprimés, du danger pour la santé, de la dégradation du service public hospitalier, de l'attention beaucoup trop forte qui pèse sur ce service public hospitalier dans le nord de Paris, du fait que plus d'un tiers des patientes et des patients sont réorientés parce que l'offre de soin est trop en dessous des besoins du bassin de la population. J'ai rappelé aussi par ailleurs que ça fait presque dix ans que le groupe Communistes et Citoyens fait remonter les besoins de rénovation sur lesquels le personnel n'a vraiment jamais cessé de nous alerter.

Je pense qu'il n'est donc plus nécessaire de réexpliquer tout ça. Aujourd'hui, nous en sommes toutes et tous conscients. Il s'agit désormais d'agir fermement. Je tiens à redire. Le nouvel hôpital à Saint-Ouen, on n'a rien contre, on veut un nouvel hôpital, mais on ne veut pas un mastodonte inadapté qui servirait de prétexte à la fermeture, non pas d'un mais de deux hôpitaux dans le Nord parisien : Bichat et Beaujon. On veut un troisième hôpital de proximité pour aider ces deux hôpitaux et pas un monstre technocratique qui va dégrader le service public hospitalier, l'environnement et mettre la santé de la population en danger.

Puis, il y a aussi le fait qu'il y a un manque criant de démocratie dans la façon de faire qui est absolument insupportable. Il existe des projets alternatifs qui sont portés par des collectifs citoyens et des collectifs de soignants, aides-soignants, notamment le Comité de défense des hôpitaux Bichat-Beaujon que M. le Maire et une délégation ont d'ailleurs rencontrés jeudi. D'ailleurs, s'il vous plaît, écoutez-les avec attention, l'AP-HP les ignore sans raison valable. D'ailleurs, il n'y a pas que nous qui disons tout cela. L'Autorité environnementale l'a dit aussi dans son rapport. Le bilan écologique est éminemment problématique. Ce type de structure et de travaux, tous les travaux à réaliser pour le mettre en place sont problématiques d'un point de vue environnemental, opaques aussi. C'est source de grande inquiétude pour la population en matière de tranquillité pour les habitantes, les habitants, la saturation des transports, les nuisances, etc. Tout ça, pourquoi ?

Le 18<sup>e</sup> doit dire à sa population que la santé de ses habitantes et de ses habitants est une préoccupation majeure. Nous ne pouvons pas accepter la dégradation du service public hospitalier de proximité qu'offre Bichat. Nous voulons au contraire un nouvel hôpital qui vienne en appui de ces besoins. Les habitantes et les habitants ne comprendraient pas que l'on ne défende pas Bichat, qu'on ne porte pas un projet de rénovation exigeant qui permet, a minima, de maintenir l'offre de soins actuelle sur le site. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter ce vœu.

**Émile MEUNIER** : Il y a deux principes qui animent le groupe des écologistes et qui, je pense, devraient nous animer toutes et tous ici concernant Bichat.

Le premier principe, c'est que l'offre de soins de l'hôpital qui bénéficie donc tout le Nord-Est parisien ne doit pas être diminuée. Autrement dit, elle doit rester a minima équivalente. On aimerait même qu'elle s'améliore. Je pense notamment au service des urgences qui est clé. On ne peut pas se permettre de déplacer d'un kilomètre le service des urgences. Nous en avons besoin dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Je pense aussi parce qu'on parlait du fléau du crack au service d'addictologie, qui fait référence en France et notamment l'urgence sur l'addictologie à Bichat. On ne peut pas imaginer que ces services-là partent. Comme on ne peut pas s'imaginer que le nombre de lits soit diminué lorsque l'on voit à quel point ils ont manqué pendant cette crise. C'est le premier principe.

Le second principe qui me tient aussi particulièrement à cœur, c'est celui de lutter contre toute opération immobilière spéculative. On sait trop que des grands groupes comme la SNCF, la RATP et maintenant l'AP-HP ont bénéficié de l'argent des contribuables, et tant mieux, pour pouvoir acquérir du foncier et servir ainsi un service public de qualité pour l'ensemble des habitants. Et on les voit maintenant parce que pour des soucis budgétaires comptables, quelque part, faire des opérations de promoteur sur leur terrain. C'est le cas à la gare du Nord, c'est le cas à RATP Belliard ; en réalité, c'est le cas partout. On voit bien le risque de vouloir, sous prétexte de réorganiser les services, en réalité, libérer un bout de terrain qui servira, en fait, à un projet immobilier qui permettra de renflouer les caisses. Et ça, ce n'est pas possible. L'argent du contribuable qui a permis l'achat d'un foncier pour un service public doit rester attaché à un service public.

il y a un troisième point qui est un peu, en réalité, une toile de fond et qu'on connaît tous, c'est la tendance à vouloir se séparer de l'accueil de nuit dans les hôpitaux, puisqu'en réalité, et ça on le remarque partout en France, mais aussi en Europe, l'objectif, c'est de diminuer les gens qui peuvent... la capacité d'accueil et leur demander quand ils en ont besoin parce que parfois, on a besoin lorsqu'il y a des opérations ou même lorsqu'on doit faire plusieurs jours à l'hôpital, de se loger dans le privé, en réalité, dans des hôtels. Bien sûr, ce n'est plus la sécurité sociale qui paie mais les mutuelles. Donc, on se retrouve avec une offre de soins de nuit dégradée, au bénéfice finalement de ceux qui ont les moyens via leur mutuelle et au détriment de celles et ceux qui n'ont pas les moyens. On s'y oppose fortement.

Pour ces raisons, et parce que le vœu proposé par les communistes me semble tout à fait raisonnable et refléter ces points, le groupe des écologistes le votera. J'en profite pour remercier les communistes pour cette lutte. Ça fait des années maintenant qu'ils défendent le service public de Bichat. On partage complètement cette lutte et nous voterons ce vœu.

**Rudolph GRANIER** : En préambule, nous ne sommes toujours pas associés aux travaux qui permettent de sortir de cette situation vis-à-vis de l'Hôpital Bichat. Ce n'est pas la première fois que nous demandons, c'est la cinquième fois que nous demandons. Je l'ai déjà dit au Conseil de Paris et si le groupe Communistes Générations et Citoyens était aussi démocratique que ça, il comprendrait que parfois, pour aller au bout des divergences qui se sont étalées en Conseil d'arrondissement entre la majorité, vous avez besoin de nous. Nous

partageons cet objectif commun du maintien a minima de l'Hôpital Bichat tel qu'il est. Et je vous l'ai démontré en Conseil de Paris.

En réalité, les divergences auxquelles nous assistons donnent encore un peu plus de sens à la réelle motivation qui vous fait aller dans la majorité, c'est simplement pour des postes. Je dois encore vous rappeler que Anne HIDALGO, votre Maire issue de votre majorité, est présidente de l'AP-HP. Si vous voulez vraiment qu'un projet aboutisse, et encore une fois, nous serons à vos côtés pour l'Hôpital Bichat, vous refusez depuis le début que nous soyons à vos côtés, nous pourrions vous y aider. En conséquence de quoi, à l'avenir, dès que l'hôpital Bichat sera abordé par le groupe communiste, comme nous l'avons fait déjà les deux dernières reprises, à l'exception au mois de novembre au Conseil de Paris, nous voterons contre absolument tout puisque vous voulez faire de la politique politicienne, nous pouvons le faire nous également.

**Gérald BRIANT** : Juste pour préciser que nous rencontrons les personnels à 15h jeudi, donc, tous les groupes sont invités. J'espère que nous vous verrons. Comme ça, nous pourrions répondre à votre légitime préoccupation.

**Éric LEJOINDRE** : En l'occurrence, c'est moi qui organise ce rendez-vous, donc je n'ai absolument pas de difficulté à ce qu'un membre d'un quelconque groupe se rallie à ce rendez-vous mais ça reste un rendez-vous de travail et pour lequel, effectivement, il faudra écouter les uns et les autres.

J'entends l'ensemble des expressions. Je veux redire quelle est ma position constante aussi sur ce sujet de Bichat. D'abord, pour me réjouir qu'enfin, l'AP-HP investisse dans le nord et dans le Nord-Est parisien, c'est très important. Ça fait longtemps que les professionnels de santé et les usagers d'ailleurs, constatent pour le déplorer, que certes, la qualité des soins à Bichat est excellente, mais que la qualité de l'accueil est pour le moins dégradée. Je crois qu'il est peu probable, encore faut-il le démontrer, encore faut-il le vérifier, que le bâtiment moderne de Bichat, c'est-à-dire la grande tour, soit adapté et adaptable à un vrai grand hôpital moderne. Je pense qu'aujourd'hui, il y a un grand consensus pour dire que ce n'est pas une bonne idée de faire des tours et notamment de faire de tours pour les hôpitaux et celles et ceux qui ont été confrontés à la nécessité de monter dans les étages de Bichat, par exemple, pour aller voir quelqu'un dans les chambres savent à quel point il est pénible d'attendre entre 5 et 20 minutes pour obtenir un ascenseur pour pouvoir monter. Mais encore faut-il le démontrer et c'est à l'AP-HP de faire cette démonstration.

L'enjeu est celui de la qualité des soins, celui du nombre de lits et celui de la configuration des sites. Je considère, comme beaucoup, que l'offre de soins à Bichat-Claude-Bernard, pas forcément dans la tour de Bichat, mais dans l'Hôpital Claude-Bernard, doit être préservée. Notamment je l'ai souvent dit pour un premier accueil d'urgence pour le maintien des bâtiments d'ex Maison-Blanche, maintenant, GHU neurosciences et psychiatrie. Pour la question de la maternité, je rappelle que Bichat est la seule maternité du 18<sup>e</sup>. Je suis quand même attaché au fait qu'on puisse naître dans le 18<sup>e</sup>, même si c'est vrai que quand on habite, par exemple, à La Chapelle, c'est plus compliqué d'aller à Bichat qu'au centre de Paris pour accoucher mais après, c'est au libre choix, bien sûr, des personnes qui attendent un enfant et que ce travail doit continuer.

Evidemment, il n'est pas question d'imaginer, surtout compte tenu de la période que nous vivons, que la réduction du nombre de lits soit une perspective possible. Ça a été longtemps une doxa. D'ailleurs, pas tellement, je pense au sein de l'AP-HP plutôt, sûrement pas au sein de n'importe quelle structure hospitalière plus liée aux enjeux ministériels, j' imagine, bien sûr. Mais ça fait partie des sujets de préoccupation majeure sur laquelle il faut qu'on continue à travailler.

Bref, il y a un travail à faire. On continue à faire sur Bichat, mais je pense qu'il faut aussi être assez clair sur le fait, en tout cas, moi, je le suis, que la solution qui consiste à maintenir Bichat tel qu'il est, à l'endroit où il est, dans la structure bâtiment tel qu'il est, est déraisonnable. Je ne pense qu'on ne peut pas, à long terme, imaginer maintenir cette grande tour qui a été sûrement une mode architecturale d'une époque et qui aujourd'hui, à mon avis, est un problème, y compris pour la qualité des soins. Et comme je ne crois pas non plus complètement qu'il soit possible de refaire réaméliorer cette tour suffisamment, ça risque d'être compliqué.

Donc, je vais être très net et très clair : oui, bien sûr, pour continuer à discuter sur l'ensemble des projets possibles. Oui, bien sûr, pour réfléchir au dimensionnement et à une implantation du Grand Hôpital nord. Oui, bien sûr, sur l'idée de voir quelles sont les faisabilités pour les projets alternatifs. Oui, bien sûr pour que le site de Bichat et Claude-Bernard ne fassent l'objet d'aucune cession immobilière à visée spéculative, ça paraît être une évidence. Oui, bien sûr, pour que l'offre de soins sur le territoire demeure. Mais oui aussi pour dire clairement que la situation actuelle de cet hôpital n'est pas acceptable à long terme. Des travaux ont eu lieu pour améliorer les choses et donc, non pour cette idée qui consiste à dire qu'il ne faudrait rien faire à Bichat, qu'il ne faudrait pas bouger Bichat et qu'il serait possible, à long terme, de maintenir l'hôpital dans sa tour. Si jamais, par exemple, à la réunion de jeudi, certains arrivaient à me convaincre de la viabilité à long terme de la tour, je suis tout à fait prêt à l'entendre mais honnêtement pour avoir suivi ce projet depuis très longtemps, je ne crois pas qu'il soit vraiment envisageable de réhabiliter durablement cette tour. Et d'ailleurs, même si c'est le cas, je ne suis pas sûr que les professionnels de santé qui travaillent à Bichat seraient complètement à même de vouloir continuer à travailler sur ce dispositif.

Dernier élément, l'attractivité, notamment pour les médecins de Bichat, est un sujet. L'hôpital dans l'état dans lequel il est continue à être vraiment un hôpital de premier plan, très reconnu pour ses soins. Mais on sait la difficulté aussi qu'il y a à attirer des médecins. Donc, l'outil qui leur est confié pour faire les soins doit être aussi adapté à cette réalité.

Voilà pourquoi je vois ce vœu. Je rencontrerai avec celles et ceux qui le souhaitent, enfin pas 50 mais, disons un ou deux par groupe au maximum, les différents collectifs. Je verrai aussi, bien sûr, l'ensemble des équipes de Bichat et de sa direction puisque je vais avec Mme IKUESAN rentrer au Conseil de surveillance de cet hôpital, ce qui nous permet d'avoir des informations plus claires. En attendant, je propose de mettre ce vœu aux voix. Je n'ai pas l'habitude de m'abstenir sur des vœux, mais je le ferais en ce qui concerne ce vœu parce que je ne veux pas me lier avant de rencontrer les personnels, avec quand même l'idée qu'il faudra dire des choses réelles, notamment sur l'avenir du bâtiment Bichat. Bien sûr, on aura l'occasion d'en reparler pour la suite et pour constater que le vœu est adopté, à moins qu'il y ait des expressions divergentes des uns et des autres, mais je n'en vois pas.

**Rudolph GRANIER** : On remercie M. BRIANT de nous inviter à une réunion que vous organisez mais pour filer à la métaphore de ???, s'il est possible de recevoir un e-mail précisant les modalités, la date et l'heure.

### **V18202142 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste, Générations et Citoyen relatif à la fin de la trêve hivernale**

**Pierre-Yvain ARNAUD** : Il est presque minuit mais le sujet dont on parlait ce soir est assez grave. Ce soir, nous allons peut-être nous coucher dans nos appartements, dans nos maisons mais pour des centaines, des milliers de Français, l'angoisse, elle est là ce soir. L'angoisse est de savoir, est-ce qu'ils vont pouvoir accéder à ce logement dans les mois qui viennent, puisque la trêve hivernale est bientôt terminée. Selon les juges de l'Abbé Pierre,

près de 30 000 personnes vont se retrouver à la rue. Ces personnes vivent dans le 18<sup>e</sup>. Les uns les autres qui rencontrons les habitants du 18<sup>e</sup> régulièrement, nous le savons. Nous recevons régulièrement des mails de personnes qui sont en menace d'expulsion. Beaucoup de bonne foi, beaucoup marqués par la crise sanitaire et sociale du moment, mais qui va marquer durablement beaucoup d'habitants de notre Arrondissement.

Donc ce vœu, il se veut d'abord une interpellation très forte envers le gouvernement. Effectivement, je sais qu'il est reproché par certains de s'adresser au gouvernement à partir d'ici du 18<sup>e</sup>, mais je pense qu'il faut qu'on se fasse la voix aussi de ceux qui souffrent dans notre Arrondissement de cette situation extrêmement grave qui là, ce soir met des familles dans une très grande précarité.

Donc, le vœu de ce soir demande à l'État, comme beaucoup d'autres associations, comme celles de la Fondation Abbé Pierre, par exemple, de poursuivre les efforts qui étaient faits sur la trêve hivernale et du moins pour tous ceux qui sont de bonne foi et qui essaient chaque mois de régler ce problème d'expulsion, de pouvoir retrouver des solutions d'hébergement, mais d'aller au-delà de ça.

J'ai souhaité, avec le groupe Communistes et Citoyens et puis avec le soutien des groupes de la majorité d'axer aussi ce vœu sur l'hébergement d'urgence. Nous avons une bonne nouvelle – il y en a peu en ce moment – celle de voir effectivement prolonger l'hébergement d'urgence pour l'année prochaine. Donc, c'est une excellente nouvelle. Des milliers de personnes vont pouvoir rester dans des abris, mais c'est peu suffisant et ce n'est pas suffisant du tout puisque l'hôtel, c'est une première solution, mais ce n'est pas la solution. Donc, nous encourageons fortement le gouvernement avec plein d'associations, plein de structures, plein de bénévoles et de professionnels à aller au-delà de cette solution d'urgence et d'aller vers du logement pérenne. On sait que c'est la seule solution. Les hôtels, c'est un élément de sas vers du logement pérenne. Nous demandons au gouvernement de poursuivre, d'accentuer sa politique de logement d'abord, qui fonctionne ; nous aussi, de mettre des moyens de continuer, Mairie de Paris et Etat à mettre de l'argent aussi et des moyens dans les pensions de famille, par exemple ; bref, tous ces dispositifs qui permettent aux personnes qui sont actuellement à la rue, aux SDF, de trouver des solutions en dehors de l'hébergement d'urgence pour retrouver une vie, c'est-à-dire une vie avec un hébergement pérenne. Voilà le double but de ce vœu sur la trêve hivernale et en même temps sur l'hébergement d'urgence.

**Anzoumane SISSOKO** : Je tenais simplement à remercier Pierre-Yvain ARNAUD pour son initiative et à expliquer au nom du groupe écologiste et citoyen pourquoi nous nous y associons.

En effet, poser la nécessité de la prise en compte des premiers de corvée dans les politiques publiques et faire un focus sur le sujet du droit au logement des plus vulnérables doit faire partie au vu de la fragilisation des plus fragiles, par la crise sanitaire, de nos priorités fondamentales. Nous savons que ceux qui ont continué à exécuter les tâches essentielles au pays quand celui-ci était à l'arrêt, sont ceux qui ont payé le lourd tribut, le terme sanitaire éducatif et un très lourd tribut économique, les métiers les plus essentiels. Nous le savons également, ils sont les plus mal rémunérés. Nous savons que lorsque l'argent vient à manquer, le logement constitue une dépense qui vient en être sacrifiée. Nous savons tous et toutes que la perte de logement constitue une étape déterminante dans le décrochage social et que cette perte peut entraîner des familles dans des réalités dramatiques. Tous les acteurs institutionnels concernés doivent collectivement, y compris le gouvernement au premier chef, continuer à se mobiliser en se donnant les moyens.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, je vous invite à voter ce vœu.

**Rudolph GRANIER** : Pour le caractère incantatoire qui ne sert pas à grand-chose de ce vœu et pour l'oubli des propriétaires privés qui peuvent également être dans des situations compliquées, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

**Mario GONZALEZ** : Simplement pour saluer ceux qui rappellent la défaillance de l'Etat dans cette question depuis de nombreuses années et pour compléter un peu ce vœu, vous savez qu'il y a une commission qui, normalement, est chargée de prévenir les expulsions, c'est la CAPEX. Sachez que cette structure est tellement démunie encore aujourd'hui que les associations qui défendent les locataires en cours d'expulsion m'ont confirmé toutes que lorsque le signalement est fait dans le cadre d'un litige privé par l'huissier de justice, la CAPEX n'examine même pas le dossier et qu'il n'y a que les dossiers signalés par les juges qui sont examinés. C'est pour vous dire l'état dans lequel on se trouve en matière de prévention des expulsions. Effectivement, défaillance de l'Etat.

Et saluer pour le coup le travail et l'effort des bailleurs sociaux de la Ville de Paris dans cette période assez exceptionnelle que nous avons vécue. Saluer ce dispositif qui existe, le Fonds de solidarité et de logement qui permet justement d'accompagner les locataires. Je finirais par saluer aussi le travail exceptionnel de tous les travailleurs sociaux et des équipes au sein de la Mairie du 18<sup>e</sup> pour accompagner ses locataires. Il n'y a pas une seule alerte qui ne soit signalée à la Mairie du 18<sup>e</sup> qui ne soit pas traitée immédiatement par Pierre-Yvain, par moi-même et par nos équipes pour éviter le pire à ces familles.

C'est un vœu qui est bienvenu et auquel j'appelle à voter naturellement pour.

**Éric LEJOINDRE** : Je ne vois pas d'autre demande d'explication de vote, donc je pense qu'on peut considérer que le vœu est adopté.

Je vous indique que l'ordre du jour est épuisé, ce qui n'est pas le cas des élus, bien sûr, qui, eux, sont encore en plein d'énergie. Néanmoins, je vous propose que nous nous quittions pour aujourd'hui. J'espère que nous nous retrouverons pour le prochain Conseil d'arrondissement dans cette belle salle des mariages qui nous permettra d'avoir des débats plus agréables.